

LA TERRE

DE CHEZ NOUS

LE SEUL HEBDOMADAIRE AGRICOLE

FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Volume XXXII — No 2
Montréal, mercredi,
le 23 mars 1960.

SOMMAIRE

En aviculture, notre étrange attitude nous desservira encore

(Lire en page 2)

Les grandes politiques agricoles sont encore à venir au Québec. . .

(Lire en page 3)

Les paiements sur les oeufs au 31 mars; le marché du porc

(Lire en page 4)

Deux législations particulières adoptées en fin de session

(Lire en page 5)

Les coopératives affiliées à la Fédération invitées à modifier leurs politiques

(Lire en page 6)

La session provinciale : fructueuse pour l'enseignement et les instituteurs

(Lire en page 13)



En pages 9, 10, 11 et 12 du présent numéro, un supplément sur le travail accompli par les offices de producteurs de bois à pulpe de tous les coins de la province et les résultats obtenus jusqu'à maintenant . . . ce qu'on attend de l'avenir. (Photo C.N.R.)

*Bilan des activités des
offices de producteurs
de bois à pulpe*

Pages 9, 10, 11 et 12

A la Cie Carnation

Compromis en attendant la nouvelle politique d'Ottawa

Récemment la Compagnie Carnation demandait la réouverture des négociations pour réclamer une diminution de 30c. le cent livres de lait à compter du 1er mars. Après une première séance de négociations qui s'est terminée sans aucun résultat de part et d'autre, M. Benoit Lavigne, économiste à l'emploi de l'Office des Marchés Agricoles du Québec, rencontrait les deux parties lundi dernier, le 21 mars et après une journée complète de travail, les deux parties acceptaient le compromis suivant:

Le prix minimum actuel de \$2.90 le cent livres de lait restera en vigueur jusqu'au 15 avril afin de permettre aux deux parties de connaître les prochaines politiques du gouvernement fédéral dans le domaine du lait. Toutefois, les producteurs ne toucheront pas la prime d'hiver de 10c. le cent livres pour toute quantité excédant cent livres par jour car depuis le 16 mars jusqu'au 1er avril, cette prime ne sera que de 3c. le cent livres. Elle prendra fin le 1er avril.

L'OPINION RURALE...

"Bouclier canadien vs bouclier O'Keefe"

Le 15 février 1960 je faisais tenir au député de mon comté, M. Alcide Courcy, une lettre dans laquelle je portais à son attention un fait qui se produit chaque mercredi soir à 9 h. au réseau français de télévision de Radio-Canada. La brasserie O'Keefe qui commande ce pro-

gramme outrage vulgairement le Bouclier Canadien dont les espoirs sont illimités. On trace d'abord la province de Québec pour la bien détacher du reste du pays et soudainement, doucement, même gracieusement, elle incline vers la droite comme une bouteille de bière qu'on va verser et finalement elle s'efface pour se transformer en "bouclier O'Keefe".

(Suite à la page 8)

La Terre
DE CHEZ NOUS

Propriété de l'U.C.C.
FONDÉE EN 1929

515, avenue Viger, Montréal, Tél. Victor 2-6431
"Le seul hebdomadaire agricole français d'Amérique"

DIRECTEUR: Paul-Henri Lavoie, b.s.a.
REDACTEUR: Jacques Laliberté



Membre de l'Audit Bureau of Circulation

Imprimé à l'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal
Publié le mercredi de chaque semaine
Abonnement: 1 an, \$1.00; 3 ans, \$2.00; 5 ans, \$3.00

AUTORISÉ COMME ENVOI POSTAL DE DEUXIÈME CLASSE.
MINISTÈRE DES POSTES OTTAWA

DES CENTAINES DE CULTIVATEURS DU QUÉBEC,
DE L'ONTARIO, DES ÉTATS-UNIS

ÉPARGNENT

TEMPS • ARGENT • MAIN-D'OEUVRE
AUGMENTENT LEURS REVENUS

grâce à

l'écureur
automatique

IDEAL

d'étable et
de porcherie

- CHAÎNE "IDEAL" à crampes, la meilleure sur le marché.
- CHAÎNE à palettes démontables, unique par sa pièce d'accouplement qui élimine les boulons peu sûrs.
- CHAÎNE à maille simple.
- Services d'installation, d'après-vente et de financement.

Principaux produits "Idéal":

ÉCUREURS AUTOMATIQUES
VENTILATEURS — ÉQUIPEMENT D'ÉTABLE

LA MACHINERIE IDÉALE CIE LTÉE

St-Césaire, Comté de Rouville, P.Q.

Veuillez m'envoyer tous renseignements sur votre nouvelle chaîne "IDEAL" à palettes démontables et vos autres produits.

NOM

ADRESSE

En aviculture

Notre étrange attitude nous desservira encore

Les statistiques qui nous sont fournies par la Coopérative Avicole du Québec sur la production du poussin indiquent jusqu'à quel point la tendance à la spéculation en matière d'élevage de volaille persiste chez nous, même si le passé s'est chargé de nous démontrer que la stabilité d'une entreprise demeure, à la longue, plus intéressante, parce que plus payante.

Selon les chiffres, le nombre de poussins éclos durant les cinq premières semaines de l'année est de 62¼% inférieur à la quantité éclosée durant la même période de 1959. À noter que la diminution n'est que de 9¼% en Ontario et pour le Canada, de 27¼%. Il en est de même de la quantité des oeufs mis en incubation dans les couvoirs enregistrés: dans l'Ontario, baisse de 14%, au Canada, diminution de 27% et dans le Québec, 49.8%, soit bien près de la moitié de l'an dernier.

On peut logiquement déduire de ces statistiques qu'un grand nombre de producteurs d'oeufs ont décidé de désorganiser leurs basses-cours alors qu'il aurait été préférable de les maintenir sur un pied normal d'exploitation. On lâche tout lorsqu'une période creuse se présente de sorte les périodes de hausse arrivent lorsqu'on n'est pas en mesure d'en profiter.

Fait bien déplorable à constater, Québec est la seule province qui accuse une aussi forte baisse, précisément à l'heure où la politique du prix d'appoint joue en notre faveur.

Nomination à l'agriculture

Un communiqué du Service de l'information et des recherches mande que M. Henri-J. Plourde, agronome-apiculteur, a été nommé chef de la Division des produits de l'érable et du rucher, au Service de l'horticulture.

M. Plourde est diplômé de l'Institut Agricole d'Oka, promotion 1919. Durant sa longue carrière professionnelle, il a été agronome officiel du comté de Roberval et permutait, il y a plusieurs années, au Service de l'horticulture en qualité d'instructeur en acériculture et en apiculture, aussi au titre de professeur de ces deux spécialités aux écoles moyennes et régionales d'agriculture. Il succède à M. Jules-R. Méthot qui, à cause d'une santé défaillante, a dû prendre sa retraite au 1er mars. Il est secrétaire de l'Association des apiculteurs de Québec qui se réjouit de cette nomination et lui souhaite bon succès.

Brevets d'invention
MARQUE DE COMMERCE
en tous pays

**MARION, MARION,
ROBIC & BASTIEN**
2100, rue Drummond
MONTREAL, 25

Après plusieurs années d'efforts, nous étions parvenus à produire environ 55% de notre consommation d'oeufs, de sorte que pour assez longtemps encore ce sont nos voisins qui profiteront le plus de la situation. Il est peut-être encore temps de nous ressaisir. (Comm.)

TOITURE

"VICTORIA" galvanisée ou aluminium

En longueurs de 5, 6, 7, 8, 8½, 9, 10, 11, 12 et 12½ pi.
17% DE PLUS côtelage supplémentaire - solidité additionnelle rigide extra uniforme

Gaufree à SIX COTES PRINCIPALES

Couvre 32 pouces posée.

seule à posséder une identification permanente. Les "V" embossés sur chaque feuille garantissent son authenticité et sa bonne qualité.



COMPAREZ AVANT D'ACHETER EXIGEZ DE VOTRE VENDEUR LOCAL "la Toiture VICTORIA"

Fabriquée par:

VIC METAL INC

303 est, rue Notre-Dame, Victoriaville, P.Q.

Tél.: Plateau 2-4511

VICTORIA METALLIC INC.

230, rue Windsor, Montréal 3, P.Q.

Tél.: WJ 2-5144

TOLE VICTORIA INC.

50, rue St-André, Québec, P.Q.

Tél.: LA 3-9250

Demandez nos échantillons et listes de prix illustrées.

L'incomparable épandeur Oliver 270

Modèle à prise de pouvoir
Capacité: 110 minots



Il possède toutes les caractéristiques qui en font un instrument solide, durable, commode et économique.

- Capacité convenant aux gros troupeaux.
- Economie de temps lors de l'épandage.
- Manipulation facile parce que compact.
- Hauteur facilitant le chargement.
- Epandage uniforme et déchargement fin.
- Boîte résistante aux acides du purin.

Adressez-vous à votre coopérative locale, votre représentant Oliver, ou à

La Coopérative Fédérée de Québec

C.P. 1019

Montréal

Tél.: DU. 9-8061



Bilan agricole de la session

Les grandes politiques sont encore à venir...

Le 19 février, soit lors de l'inauguration du 8ième Salon National de l'Agriculture, l'hon. Antonio Barrette, premier ministre de la province, revenait sur une déclaration générale faite antérieurement pour préciser en ces termes les intentions de son gouvernement en ce qui a trait à l'agriculture: "Ce qui se fera cette année dépassera toutes les législations passées pour aider les agriculteurs et les colons". En rapportant cette nouvelle, nous nous sommes référés à la valeur que représentaient, du moins dans le temps, des législations de base comme celles du crédit agricole, de l'électrification rurale et de la mise en marché des produits agricoles en dépit de leurs imperfections, pour fonder de grands espoirs sur les mesures qui seraient adoptées au cours des prochaines semaines. Nous avons même mentionné les grands problèmes de l'heure de notre agriculture tels ceux de l'utilisation rationnelle des ressources renouvelables, du crédit à la production et des améliorations essentielles à la loi de mise en marché comme devant alors faire l'objet des préoccupations du législateur.

D'excellentes mesures ont été adoptées au cours de la session qui vient de se terminer. Inutile d'énumérer celles ne comportant que des crédits additionnels pour des législations déjà existantes tels le crédit agricole, l'électrification rurale, etc. etc. ou d'un caractère plutôt limité quel que soit par ailleurs leur importance (abattoir régional, marché central, etc. Voyons plutôt ce que cette session nous a donné de vraiment nouveau en regard des besoins généraux et essentiels qui prévalent.

Il y eut tout d'abord l'octroi sur les engrais chimiques. Une telle aide a déjà existé dans le passé. Celle qu'on accorde cette année est bienvenue et devrait être utile. Des octrois sont recommandables et peut-être nécessaires dans certains cas mais ils ne peuvent tout de même être considérés comme base d'une politique.

L'AMÉLIORATION de la loi sur le rachat des terres devrait apporter des résultats heureux. En augmentant les possibilités tant en ce qui a trait au montant total qu'à la limite relative à l'évaluation municipale, on devrait être ainsi en mesure de consolider certains établissements. La réglementation sur cette politique nous éclairera davantage sur sa valeur réelle.

La loi des Marchés agricoles a été amendée afin de permettre aux producteurs de bois de pulpe de traiter avec le véritable acheteur. C'est un progrès substantiel pour un groupe important de producteurs. Espérons que les dispositions voulues seront prises pour que cet amendement ait une véritable valeur pratique.

La législation dite de crédit à court et à moyen termes est susceptible de répondre à des besoins pressants et nombreux. Son principe est excellent. Rappelons au moins deux déficiences majeures soulignées la semaine dernière, qu'on n'a pas jugé à propos de corriger: elle ne couvre pas le réel crédit à court terme ou à la production (achat de semences, d'engrais, etc.) et surtout il y a risque que son utilisation soit dangereusement limitée par les possibilités normales des Caisses Populaires qu'il aurait fallu élargir par une certaine garantie de leurs prêts de la part de l'Etat.

Il reste que toutes ces législations s'attaquent à des conséquences d'une situation plutôt que de remonter aux causes premières. Ainsi toutes ces nouvelles mesures signifieront peu de chose pour les entreprises agricoles qui ne sont pas économiquement viables telles que constituées présentement. Il y a même risque qu'elles prolongent tout simplement leur agonie. C'est pourquoi il aurait fallu à tout prix s'attaquer au problème de base qu'est celui de l'utilisation rationnelle des ressources renouvelables. La Commission Tremblay elle-même l'avait recommandée en préconisant un "plan d'aménagement rationnel du fond" soit surtout du sol et de la forêt. Elle déclarait dans son rapport que nous n'avions pas à innover puisque d'autres pays avaient conduit des expériences concluantes à ce sujet. Il s'agissait pour nous "d'adopter et d'adapter le principe".

CETTE base étant établie, il aurait fallu fournir au cultivateur les moyens d'obtenir un rendement maximum de son exploitation. C'est la solution de tout le problème de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la vulgarisation en agriculture qui s'impose alors. La Commission Tremblay qui parle également de la nécessité d'une véritable faculté universitaire d'Agriculture avec tout ce que cela comporte,

Une réunion de syndicat de l'U.C.C.

ORDRE du JOUR MODÈLE

- | | |
|--|---|
| 1 - Prière | 7 - Causerie par un invité, s'il y a lieu |
| 2 - Ouverture par le président | 8 - Etude des problèmes locaux |
| 3 - Revue de l'ordre du jour | 9 - Affaires nouvelles |
| 4 - Lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente | 10 - Les suggestions de la TCN |
| 5 - Correspondance envoyée et reçue | 11 - La résolution de la semaine |
| 6 - Rapport du trésorier | 12 - Conclusion et mot de l'aumônier |

N.B. - Au besoin on peut ajouter d'autres items d'actualités locales comme, par exemple, élection des directeurs, rapports de comités, etc., etc.

Problème de l'heure: l'industrie laitière

D'ici quelques semaines, le gouvernement d'Ottawa définira sa politique relative à l'industrie laitière; certains prévoient des changements dans la formule de soutien des prix, surtout pour le beurre. Il serait donc opportun que chaque syndicat étudie les problèmes que vit présentement l'industrie laitière. Comme références, on pourra consulter les derniers numéros de la "La Terre de Chez Nous" et, en particulier, l'éditorial de l'édition du 16 mars, en page 3, et portant le titre "Bientôt le tour du beurre; Voir juste et loin." On discutera d'autres aspects dans plusieurs numéros à venir

LA CLEF DES CHAMPS

par
D. E. GRANDPRÉ

Les 31 de la réforme agraire

Le Comité du Sénat auquel on avait confié la mission d'enquêter sur l'utilisation des terres vers le milieu de la décade '50 réformait dernièrement ses cadres. Depuis deux ou trois semaines déjà, il est à l'oeuvre... modestement, sans même le moindre bruit. Les lecteurs de La Terre de Chez Nous s'en souviennent peut-être, leur journal annonçait il y a quelque temps qu'une telle résurrection était dans l'air.

Il ne s'agit pas d'une résurrection à proprement parler, mais tout au plus d'une renaissance. Ledit comité avait, en effet, été maintenu en existence, mais l'orientation en fut un tant soit peu modifiée ces dernières années. Bien que demeurant agricole de par ses fonctions, on s'inquiétait parfois du genre de travail qui lui était dévolu. On craignait qu'avec le temps il ne fut contraint de voltiger d'une question à l'autre... et de devenir le rendez-vous des tâches mal cousues, voire décousues.

Mais voici qu'il reprend le sentier dans lequel il s'était engagé à ses débuts. En d'autres termes, il a retrouvé la piste... la bonne... la meilleure. Il réapparaît sur la scène publique avec un zèle renoué et une vitalité sans égale.

Utilisation vs réforme

C'est une renaissance dont notre monde agricole a mille raisons de se réjouir. Il se peut même qu'elle fasse époque dans les annales agricoles du Canada.

Lors de ses débuts, alors que l'utilisation des terres semblait être son unique préoccupation,

les uns l'appelaient "Comité sur l'utilisation des terres" pendant que les autres lui donnaient le nom de "Comité de réforme agraire." Cette dernière appellation était à l'époque plus ou moins juste. Toutefois, on s'en rend compte aujourd'hui, ceux qui le baptisèrent ainsi étaient tout simplement un peu pressés. Ils anticipaient sur le rôle qui semble être le sien, selon toute apparence, à partir de maintenant.

Etude commencée

L'action et les témoignages des deux premières semaines ne se limitent plus en tout cas à l'utilisation des terres, mais s'étendent à toute une série de questions connexes que résume assez bien l'appellation "Réforme agraire."

On peut donc maintenant affirmer que l'étude d'une réforme agraire, applicable à la deuxième tranche du 20e siècle est commencée au Canada. Commencée officiellement, pour être plus précis, l'étude ayant pu faire et ayant fait déjà le sujet de recherches individuelles et collectives jusqu'à un certain point.

avait bien senti ce besoin. Le dévoilement d'une maquette d'une institution d'enseignement agronomique quelconque, est loin de nous permettre de conclure que tout est réglé de ce côté, surtout si on tient compte de tout le jeu de cache-cache auquel ce projet a donné et continue de donner lieu!

Toujours dans le rapport de la Commission Tremblay on note que "dans la conjoncture actuelle, le problème des marchés l'emporte même sur celui de la production. Cette tendance s'est accentuée depuis le travail de la Commission. Aussi faut-il regretter qu'on n'ait pas jugé à propos d'amender la Loi des Marchés agricoles pour assurer le plein jeu du syndicalisme dans la mise en marché des produits agricoles.

Les législations adoptées répondaient dans leurs grandes lignes à des demandes formulées par l'U.C.C., depuis quelques années. Mais l'U.C.C. a également préconisé des mesures concrètes et précises sur les grands problèmes dont il est question ci-dessus et qui n'ont pas été touchés au cours de la session qui vient de se terminer. Elles représentaient pourtant les cadres sans lesquels toutes les autres mesures risquent de voir leurs effets grandement diminués et surtout sans lesquels l'action du cultivateur ne peut s'exercer pleinement.

LA session 1959-60 de l'Assemblée législative de Québec a été bonne pour les cultivateurs. Mais on est encore loin d'avoir sauvé notre agriculture! On ne pourra entretenir d'espoir de ce côté que lorsqu'on se décidera à s'attaquer aux problèmes de base même si leur solution présente parfois moins d'attraits du moins à première vue!

Paul-Henri LAVOIE

Le sujet, il faut aussi le dire, comptant un certain nombre de réalisations individuelles chez les cultivateurs plus avancés.

Pères de la réforme?

Il est encore trop tôt pour affirmer qu'une étude officielle de réforme agraire est née, mais on peut aller jusqu'à dire qu'il y a tout au moins un début de conception.

Ce début, il est l'oeuvre de 31 sénateurs constitués en Comité sous la présidence de l'hon. sénateur A. M. Pearson et sous la vice-présidence de l'hon. Henri C. Bois, ex-gérant de la Coopérative Fédérée du Québec. Ces 31 passeront-ils à l'histoire comme les premiers artisans au pays d'une réforme agraire de grande classe à un moment où l'agriculture traversait une évolution cruciale, que certains appellent révolution? Seront-ils connus de la génération de demain — de celle d'aujourd'hui, pourrait-on écrire tellement le temps presse! — comme les pères de l'agriculture moderne? Tout dépendra de la manière dont ils s'acquitteront de leur tâche. Pour ce qui est de l'oeuvre qu'ils commencent, elle porte en elle-même les marques d'une grandeur qui justifie tous les titres envers ceux qui l'accueillent et la traitent avec amour.

En raccourci

Le groupe des 31 est de taille et possède un degré de compétence aussi bien que d'expérience bien au-delà de ce que bien des gens peuvent imaginer.

Les premiers témoins appelés à la barre se sont montrés à la hauteur de leur situation... de celle aussi du Comité lui-même. Economistes pour la plupart, ils sont du groupe qui revient d'une longue randonnée aux Etats-Unis où ils ont étudié sur les lieux un programme de grande envergure inauguré depuis quelques années déjà pour redresser les conditions pénibles de vie et de travail des familles rurales dans un grand nombre d'Etats.

Après un grand nombre de tentatives et autant d'insuccès, nos voisins semblent avoir trouvé, cette fois, la formule voulue. Déjà, les millions et les millions de mots ont été entendus jusqu'ici par les 31 sur l'expérience cette fois réussie dans la grande république. Pour aujourd'hui, ramenons-les à deux: "Travail concerté."

Le 34e cours à domicile

Un résumé... puis l'examen!

Le 34ième cours à domicile de l'UCC, dont le thème était "perspectives économiques de l'entreprise agricole familiale", est officiellement terminé. Un résumé ou condensé des principales idées sur le sujet sera publié la semaine prochaine. Ce bref délai permettra aux auteurs de reprendre quelque peu leur souffle en vue du "sprint" final! Il sera sans doute également apprécié des lecteurs qui ont pu trouver la course joliment essoufflante! Le texte du prochain numéro facilitera grandement le travail de ceux qui veulent passer l'examen. Qu'on le lise donc attentivement tout

en jetant au moins un dernier coup d'oeil rapide sur toutes les leçons du cours. Ce devrait être suffisant pour subir victorieusement l'épreuve de l'examen et mériter ainsi le diplôme qui y est attaché. Les questions de l'examen paraîtront dans le numéro du 6 avril et les réponses devront nous parvenir le ou avant le 20 avril 1960. Que les intéressés se préparent donc immédiatement et sérieusement et ils ne devraient pas avoir de difficultés à devenir des diplômés du 34ième cours à domicile de l'UCC!

La Direction.

Les paiements sur les oeufs au 31 mars

Versements assurés; le marché du porc

Il est à peu près certain que le gouvernement devra honorer sa promesse d'effectuer un versement de compensation ou d'appoint à la fin du mois en cours s'il veut porter à 33 cents la douzaine, depuis le début de 1960, le prix des oeufs A gros et A extra gros. Les renseignements fournis par les derniers rapports officiels du marché ne permettent pas le moindre doute à ce sujet, semble-t-il.

La compilation des moyennes pondérées du prix de vente sur le marché national, depuis le 1er janvier au 5 mars courant, établit à 22.5 cents le prix moyen qui a prévalu au cours de cette période à l'égard des deux classes de A gros. La hausse moyenne de près de 3 cents survenue au cours des deux ou trois dernières semaines a réduit d'un montant égal le paiement de compensation applicable à ce premier trimestre; jusque vers la mi-février en effet le prix moyen pondéré sur les divers marchés du pays était encore au-dessous de 20 cents.

On se souvient que le ministre de l'Agriculture, l'hon. M. Douglas S. Harkness, déclarait il y a quelque temps qu'un paiement de compensation serait versé sur le prix des oeufs durant le 1er trimestre de l'année 1960 (du 1er janvier au 31 mars) si le prix national durant cette période se maintenait au-dessous du soutien ou de 33 cents la douzaine garanti par le gouvernement au producteur à l'égard des A gros et extra gros.

De 8 à 10c. la doz.

Le prix moyen national étant de 22.5c. au 5 mars, cet engagement aurait signifié un versement de 10.5c. la douzaine si le versement s'était appliqué à la période du 1er janvier au 5 mars '60 (différence entre 33 et 22.5 cents). Cette différence est sujette à changement par suite du laps d'environ quatre semaines qui sépare le 5 de la fin de mars. Etant donné que le prix national se maintient plutôt vers la hausse, on prévoit pour le 31 mars un versement de compensation un peu inférieur à ce qu'il aurait été le 5. On l'estime aux environs de 8 à 10 cents la douzaine à la fin du mois, s'appliquant à un maximum de 1,000 douzaines par ferme.

L'engagement pris par M. Harkness en ce qui a trait au premier trimestre '60 est considéré comme mesure de secours temporaire, les versements de compensation à l'égard de tout produit soutenu de cette façon étant normalement effectués à la fin de l'année seulement. Promesse d'un tel versement avait été aussi faite à l'égard des oeufs vendus durant les trois premiers mois de ce régime, on s'en rappelle peut-être, soit du 1er octobre au 31 décembre 1959. Toutefois, la moyenne pondérée du prix national n'étant été inférieure que d'une fraction de cent au prix de soutien de 33 cents, durant les trois derniers mois de '59 le gouvernement ne jugea pas néces-

saire de combler cette différence par versement spécial.

Le cas du porc

Rien ne laisse prévoir un tel versement temporaire à l'égard du porc qui, depuis le 11 janvier 1960, est soutenu d'après le mé-

me régime que celui appliqué aux oeufs le 1er octobre de l'an dernier.

Depuis la transition de soutien effectuée le 11 janvier, le porc n'a pas eu à subir, jusqu'en ces derniers temps du moins, la dégringolade dont les oeufs furent victimes au cours des premières semaines de 1960. Sauf erreur, la

baisse de prix la plus prononcée sur les marchés de l'est du pays à l'endroit des catégories de porcs sujettes au soutien (A et B) s'est produite il y a environ trois semaines; le prix moyen des porcs classés A est alors tombé à \$19 les 100 livres en moyenne au marché de Toronto, ce qui constituait une différence vers le bas

de \$3.65 avec le prix de soutien ou garanti de \$22.65 les 100 livres, sur tous les marchés du pays.

Rapports avec les E.-U.

Dans la presque totalité des milieux adonnés à l'industrie porcine, on était d'opinion que la (Suite à la page 18)



La vie a ses bons moments...

prendre une **MOLSON** c'est agréable

La bière de chez nous



Marché des bovins et porcs

Arrivages de bovins nettement à la hausse aux principaux parcs à bestiaux du Canada la semaine dernière. Tendance des prix : de ferme à la baisse de \$1 les 100 livres pour bons bouillons. Avance de 75 cents assez générale pour bonnes vaches. Bovins d'engrais en grande demande sur marché d'exportation aux E.-U.

Avance de 50 cents à \$1.50 les 100 livres sur tous les marchés pour les porcs. En clôture à Toronto : \$20.25 pour porcs classés A, cote légèrement inférieure — compte non tenu du change — que celle de Chicago en fin de semaine. A Montréal, de \$20.50 à \$21.75.

Sur l'écart des prix "Board" et "Ministère"

Nous avons promis à nos lecteurs des explications nettes et franches en rapport avec une différence dans les prix des porcs tels que rapportés il y a deux semaines et émanant de deux sources différentes : le Ministère fédéral de l'Agriculture et l'Ontario Hog Producers' Marketing Board.

Nous avons invoqué la semaine dernière la possibilité que les prix du Board étaient peut-être établis aux parcs de rassemblement, avant déduction des frais de transport, ce qui aurait pu expliquer en partie du moins la différence. Mais tel n'est pas le cas; les quotations de l'Office ontarien sont faites à l'abattoir.

Après renseignements pris; à bonne source, cependant, nous apprenons que la différence de prix entre le Board ontarien et le Ministère vient d'un décalage d'une semaine. Les premiers prix s'appliquaient à la semaine qui avait pris fin le 25 février tandis que ceux du Ministère s'appliquaient à la semaine qui prit fin le 3 mars. On se souvient que, durant l'intervalle (du 25 février au 3 mars), les prix du porc firent une chute variant de 20 cents à \$2.00 les 100 livres sur les différents marchés canadiens. Ce décalage explique facilement que le rapport du Board cité il y a deux semaines aient mentionné des prix s'échelonnant de \$20 à \$21.75 alors que, d'après le ministère, la moyenne à Toronto (semaine terminée le 4 mars) s'établissait à \$19 pour les A.

Prévisions optimistes du marché des porcs

"Je m'attends que les prix du porc se maintiennent bons cette année, ce qui sera profitable plutôt que nuisible aux éleveurs de bovins", a déclaré la semaine dernière, M. William Watson, commissaire à l'industrie animale du ministère de l'Agriculture de l'Ontario.

Jugé comme l'un des plus compétents parmi les experts en industrie animale au pays, M. Watson a formulé cette opinion lors d'une allocution devant les membres de l'Association des Eleveurs de bovin à viande du comté de Middlesex, région de London, Ont. D'après le même conférencier, les Canadiens sont par goût consommateurs de boeuf, mais ils achètent un volume plus élevé de porc si l'écart de prix entre les deux viandes est passablement marqué. "Bien que les prix du boeuf aient peu varié l'an dernier, a-t-il souligné, il s'est mangé plus de porc que de boeuf par personne au Canada, parce que les prix du porc étaient plus à la portée de la bourse des consommateurs".

Le marché des oeufs se raffermir

De nouveau la semaine dernière le prix des oeufs sur les marchés canadiens s'est maintenu ferme et a même accusé des gains variant de 1 à 5 cents la douzaine pour toutes les catégories. Quelques exceptions à la règle : Certains endroits de l'Alberta où les catégories supérieures ont subi une baisse de 1 à 2 cents. A quelques endroits des provinces atlantiques aussi bien qu'à Vancouver, les prix se sont contentés de demeurer fermes, sans hausse.

Ensemencements prévus au 1er mars

Même superficie en blé que l'an dernier, lit-on au premier rapport printanier du Bureau fédéral de la statistique, fondée sur un relevé des projets d'ensemencement des agriculteurs en date du 1er mars. Augmentation de surfaces prévues : 3%, avoine d'alimentation; 20%, graine de lin; 2%, grains mélangés; 3%, maïs-grain; 3%, fèves soya; 2%, pommes de terre; 161%, colza, plante oléagineuse cultivée dans l'Ouest. Diminution prévue de surfaces : 4% en moins d'orge, aussi bien que de seigle; 1%, jachère d'été dans l'Ouest. Le changement le plus important, non par le pourcentage, mais par le nombre d'acres : L'augmentation prévue de 473,000 acres ou près en graine de lin.

Prix convenus du maïs et tomates

Les conserveries de l'Ontario ont convenu avec les producteurs des prix à verser en 1960 pour tomates et maïs de conserves, annonce l'Office provincial des Marchés à Toronto. Dans les deux cas, aucun changement dans les prix par rapport à l'an dernier \$41.50 et \$25.50 pour tomates nos 1 et 2 respectivement; blé d'Inde sucré, aussi inchangé à \$26 la tonne.

Les oeufs voyagent aller et retour

Il n'y aurait aucune pénurie d'oeufs en Nouvelle-Ecosse si deux gros producteurs n'étaient tenus de faire honneur aux contrats signés avec des maisons commerciales de Montréal — contrats signés d'ailleurs à un moment où la production locale dépassait les besoins. Mais la situation a changé : Les expéditions à l'extérieur placent aujourd'hui la province en position déficitaire. D'ou retour de Montréal à Halifax desdits oeufs — trajet d'environ 1,600 milles dans les deux sens. Le coût, va sans dire, s'en trouve augmenté. A la suite d'une telle randonnée, 45 cents au défil d'oeufs A-gros qui avaient rapporté autour de 20c. au producteur — autrefois!

Deux législations particulières adoptées en fin de session

L'assemblée législative de la province de Québec a adopté, lors des derniers jours de la quatrième session, deux bills d'intérêt particulier pour les cultivateurs de l'ouest de la province et ceux de la région métropolitaine de Montréal. Le premier bill, no 282, porte le titre de "loi pour encourager l'élevage des animaux de boucherie dans l'ouest de la province", il prévoit la construction d'un abattoir régional. Le second, no 294, est une loi modifiant la Loi concernant la construction d'un marché central des produits agricoles, dans la région métropolitaine de Montréal, il prévoit un octroi additionnel. Voici le texte de ces bills tels qu'adoptés.

Pour la construction d'un abattoir dans le Nord-Ouest (Bill no 282, tel qu'adopté)

Loi pour encourager l'élevage des animaux de boucherie dans l'ouest de la province

ATTENDU que la région de l'ouest de la province, en particulier cette partie qui comprend les districts électoraux d'Abitibi-est, Abitibi-ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue, convient à l'élevage du bétail, notamment des animaux de boucherie;

ATTENDU que l'exploitation d'un abattoir dans cette région favoriserait grandement l'essor de cette branche de l'industrie agricole, contribuerait au développement général de cette région et procurerait à ses agriculteurs et défricheurs d'intéressants bénéfices supplémentaires;

ATTENDU que le gouvernement est disposé à contribuer généreusement à la construction et à la mise en opération d'un tel abattoir;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

[1. Pour réaliser la construction d'un abattoir dans la région de l'ouest de la province, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, à même le fonds consolidé du revenu, autoriser le paiement d'une ou de plusieurs subventions n'excédant pas en totalité un million de dollars.]

2. Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à conclure avec une société, corporation ou organisation, de préférence une coopérative qu'il jugera en mesure de mener à bonne fin la construction et l'administration d'un tel abattoir, les conventions qu'il jugera appropriées, et il pourra lui accorder et payer, à même ladite somme d'un million de dollars, les contributions et subventions qu'il jugera opportunes, le tout de la manière et aux conditions qu'il déterminera.

3. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Octroi additionnel au Marché central de Montréal (Bill no 294, tel qu'adopté)

Loi modifiant la Loi concernant la construction d'un marché

central des produits agricoles, dans la région métropolitaine de Montréal

ATTENDU que, par la loi 14-15 George VI, chapitre 16, le lieutenant-gouverneur en conseil a été autorisé à accorder une subvention n'excédant pas un million de dollars pour la construction d'un marché central dans la région métropolitaine de Montréal afin de faciliter l'écoulement des produits agricoles, dans l'intérêt

(Suite à la page 18)



Améliorées!

Un bon tonique pour les hommes, qui a fait ses preuves et est bien établi, maintenant plus efficace encore. Empaqueté dans un contenant nouveau, il se vend à prix raisonnable. Ce sont les nouvelles PILULES MORO. Quand un homme se sent fatigué, nerveux, manque d'appétit, il peut s'aider beaucoup en prenant les

Pilules

MORO

Tonique pour les hommes "toujours fatigués"



CO-OP UNIVERSAL...

la trayeuse qui fait tout à la

PERFECTION!

Premier choix des producteurs laitiers

Traite plus facile et plus rapide

Economie de temps

Lait de meilleure qualité

Production accrue



VOYEZ CES CARACTERISTIQUES "UNIVERSAL"

- Poignée-pistolet exclusive et couvercle pivotant pour faciliter le transvasement.
- Trappe à humidité retenant les vapeurs de lait et prévenant le développement des bactéries.
- Pulsateur garanti pour la vie.
- Tétines "nez-de-veau" excentriques assurant l'écoulement du lait.
- Basse pression. Traite sans danger.

Avec ses caractéristiques introuvables dans les autres outillages de traite, "Universal" offre la traite mécanisée la plus productive et la plus profitable.



TRAYEUSE DEBOUT

Pour ceux qui préfèrent une trayeuse debout, "Universal" offre un modèle ayant les mêmes caractéristiques que la trayeuse suspendue.



Pour plus amples informations, voyez votre COOPERATIVE LOCALE, ou écrivez à

LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

C.P. 1019

Montréal

Tél. UN. 1-5781

Fédérée

LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE
DE QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL, 105 EST, RUE ST-PAUL • MONTRÉAL

membre du
CONSEIL DE LA COOPÉRATION
DU QUÉBEC
COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE
FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'AGRICULTURE
FÉDÉRATION CANADIENNE
DES PRODUCTEURS DE LAITsuccursales :
MONTREAL
QUEBEC
QUEBEC-EST
PRINCEVILLE
VICTORIAVILLE
RIMOUSKI
LA SARREA. Gagnon, chef
du service des
pétroles

Monsieur Raynald Ferron, gérant général, annonce la nomination de M. Aldéi Gagnon, agronome, au poste de chef du service des Produits pétroliers à la Coopérative Fédérée de Québec. En communiquant cette nouvelle, monsieur Ferron souligne que le nouveau titulaire apporte dans l'exercice de ses nouvelles fonctions les ressources d'une solide formation agronomique et de plusieurs années d'expérience dans la vente et l'administration.

En effet, monsieur Gagnon est à l'emploi de la Fédérée depuis 1955. Durant deux ans, il fut représentant de territoire pour le service de la Machinerie agricole, puis gérant des ventes pour le même département jusqu'à sa récente promotion.

Le nouveau chef du service des Produits pétroliers est originaire de St-Malo d'Auckland, comté de Compton où il a fait ses études primaires. Il s'est inscrit ensuite au cours secondaire au collège du Sacré-Cœur, à Victoriaville. En 1950, il obtint son baccalauréat en sciences agricoles à l'Institut agricole d'Oka puis, deux ans plus tard, il recevait sa maîtrise en sciences économiques de l'Université de Massachusetts. Il travailla à son compte depuis 3 ans lorsqu'en 1955, la Coopérative Fédérée retint ses services.

La vente des produits pétroliers est d'organisation assez récente à la Fédérée, ayant été mise sur pied en 1953. Dès ses débuts, l'initiative fut appuyée par l'Union catholique des cultivateurs et la collaboration active de cet organisme avec la Centrale des coopératives agricoles contribuera aux développements que des débuts prometteurs laissent entrevoir pour ce service. Rappelons que les principaux produits dont la vente relève des Produits pétroliers sont l'essence, les huiles à moteurs et à chauffage, les batteries et les pneus.

Quant aux ristournes venant de la Fédérée

Les coopératives affiliées invitées
à modifier leurs politiques

Monsieur Raynald Ferron, gérant général de la Fédérée, recommande aux gérants des coopératives affiliées, réunis en assemblée annuelle, d'insister auprès de leurs membres pour qu'ils versent à la réserve générale, pour accroître leur capital, les ristournes de la Coopérative Fédérée.

Cette politique préconisée par monsieur Ferron devant les 225 gérants de coopératives affiliées réunis, les 9 et 10 mars courant, à l'hôtel Mont-Royal, à l'occasion de leur assemblée annuelle convoquée par la Coopérative Fédérée, est le complément logique de l'amendement au règlement concernant le paiement des ristournes, adopté par l'assemblée générale des membres de la Centrale, au début de février dernier. En des chroniques antérieures, publiées ici même, nous avons exposé les buts de cet amendement, adopté à l'unanimité des délégués, et monsieur Ferron en a expliqué le mécanisme, devant les gérants. C'est dans le contexte de cet énoncé que s'est intercalée la recommandation du gérant général rappelée au début. Il y a mis d'ailleurs beaucoup de conviction et les nombreuses questions que lui ont posées les gérants sont un indice du bon accueil fait à ses propos. On pouvait y voir l'expression du désir de l'assemblée de mettre au plus tôt en pratique la suggestion du conférencier.

"Si on veut que les ristournes de la Fédérée servent réellement au développement futur des locales, avait affirmé monsieur Ferron, elles devraient être versées en entier à la réserve. Plusieurs le font déjà et il est désirable que cette politique se généralise. C'est un moyen d'accroître le capital de leur entreprise. Ils ne devraient pas craindre de faire comprendre aux cultivateurs qu'il vaut mieux payer l'impôt et verser, à la réserve générale, les ristournes de la Fédérée plutôt que de se les distribuer, puisqu'elles sont constituées par les trop-perçus réalisés par la Centrale avec les transactions des locales, et non avec leurs membres individuellement. De ce fait, elles sont la propriété des coopératives locales et non de leurs sociétaires et elles devraient servir à leur amélioration".

Et le gérant général de la Fédérée de préciser: "Dans les cas où les coopératives locales ne seraient pas en mesure de verser, en entier, à la réserve, les ristournes venant de la Centrale, elles devraient être créditées aux membres sous forme de capital privilégié, aux termes et conditions de la Centrale envers les locales".

Mécanisme de
l'amendement sur
le paiement des
ristournes

Avant d'inciter les gérants des coopératives affiliées à user de

leur influence, auprès des membres des locales, pour que soient portées à la réserve les ristournes de la Fédérée, monsieur Ferron avait repris les explications données à l'assemblée générale, concernant le mécanisme de l'amendement alors adopté sur le paiement des ristournes de la Centrale aux locales. L'ancien règlement, celui qui a été modifié à la réunion annuelle de février, prévoyant le paiement des ristournes de la façon suivante: un tiers payé comptant, un tiers prêté à la Centrale pour dix ans, et le troisième tiers porté au crédit de la locale comme capital B à la Fédérée.

En vertu de l'amendement adopté par l'assemblée générale de 1960, à partir de cette année toutes les ristournes de la Fé-

ment par la Centrale sera affecté à cette fin et si les ristournes à rembourser chaque année sont inférieures à cette somme, la Fédérée complètera avec des remboursements de capital B, ou capital d'affiliation.

C'est dire que les locales touchent annuellement, dans l'ensemble, un montant aussi élevé que si le vieux règlement était demeuré en vigueur, mais la nouvelle formule offre beaucoup plus de souplesse et elle permettra à l'avenir des remboursements anticipés si les résultats des opérations sont assez satisfaisants. Le nouveau capital privilégié que l'amendement permettra à la Fédérée de se constituer, servira à créer un fonds de roulement à la Centrale et à lui fournir, en même temps, une partie des fonds dont elle aura besoin

a demandé à ses auditeurs de travailler, dans leur milieu respectif, pour que les cultivateurs utilisent ces prêts lorsqu'ils seront mis à leur disposition. En effet, cette législation pourra aider indirectement les coopérateurs à financer leurs transactions avec leur société, puisqu'elle rendra disponibles certaines sommes d'argent, antérieurement destinées aux améliorations pour lesquelles les cultivateurs pourront emprunter des banques ou des caisses populaires, avec une garantie gouvernementale de 10% et un remboursement d'intérêt de 3%.

Au début de ses remarques, monsieur Ferron avait souligné l'importance de cette assemblée de gérants qui groupe, chaque année, les exécutants des programmes de la Coopérative Fédérée. Il avait aussi fait une revue de la situation agricole dans la province, notant que les surplus dont on parle au niveau national, n'étaient pas causés par la surproduction issue des fermes du Québec. À ce point de vue, Québec est, en effet, victime d'une situation qu'elle n'a pas créée. Il n'y a pas lieu de désorganiser nos fermes, car les possibilités de diversifier nos productions restent limitées, notamment à cause de notre climat et de nos sols.

L'assemblée des gérants était sous la présidence de monsieur Raoul Cloutier, assistant directeur du service des Relations Extérieures, à la Coopérative Fédérée. C'est lui qui adressa le message de bienvenue et dirigea les délibérations. Outre monsieur Ferron, plusieurs conférenciers se firent entendre. Nous reviendrons sur d'autres travaux présentés à cette réunion très réussie et qui constitue le complément de l'assemblée générale des membres de la Fédérée.

Par J.-B. ROY, publiciste

dérée aux locales seront payées sous forme de capital ordinaire et privilégié, sans intérêt pour le moment, attendu que la loi de l'impôt n'admet pas comme déductible l'intérêt sur le capital.

Toutefois, si la loi de l'impôt était adoucie dans l'avenir, il serait toujours loisible à l'assemblée générale de modifier son règlement concernant l'intérêt. En outre, en vertu de l'amendement adopté, la Coopérative Fédérée s'engage à payer, dès cette année, les ristournes antérieurement prêtées et qui deviennent échues en 1960, et, par la suite, au fur et à mesure qu'elles deviendront remboursables, celles prêtées à un et 5 ans, ainsi qu'à 10 ans. Un montant représentant environ le tiers des ristournes déclarées annuelle-

pour ses développements futurs. Il contribuera aussi à augmenter l'avoir net et, par conséquent, le pouvoir d'emprunt. Ce capital privilégié sera remboursable lorsque les finances de la société le permettront, mais pas avant toutefois que les ristournes prêtées et le capital B aient été remboursés, de préciser monsieur Ferron.

Des prêts à utiliser

Dans une autre partie de son allocution devant les gérants de coopératives affiliées, le gérant général de la Fédérée a fait allusion à la nouvelle législation alors à l'étude, à Québec, touchant l'institution d'un système de crédit à court et à moyen terme pour les cultivateurs et les colons. À cet égard, il



Photo prise lors du banquet offert à monsieur Adelard Bellemare par la population de Yamachiche, en la salle paroissiale de cet endroit, le 15 février dernier. Le président de la Fédérée et madame Bellemare ont à leur droite, monsieur Clovis Héroux, président de la manifestation et, à leur gauche, monsieur l'abbé Ernest Jacob, curé de Yamachiche.



VOS BETES A POILS VOS BETES A PLUMES

par le
Dr. R. POIRIER,
B.S.A.,
professeur
au collège
Macdonald

Questions exigeant réponses avant d'acheter vos poussins

L'expression courante "se ressembler comme deux gouttes d'eau" pourrait tout aussi bien s'exprimer en disant "se ressembler comme deux poussins."

En effet, il y a-t-il quelque chose d'aussi semblable qu'un groupe de poussins qui viennent d'éclore. Il est absolument impossible de juger de la qualité des oiseaux en examinant seulement les sujets à l'âge d'un jour. Est-ce dire qu'il faille acheter ce produit à l'aveuglette ?

Ce n'est pas là le seul produit sur lequel on ne peut pas contrôler effectivement la qualité lors de l'achat. Pour une automobile par exemple, l'examen sommaire vous dira quelque chose sur la forme, la couleur et le confort. Mais pour en connaître plus long vous devez vous renseigner auprès du vendeur qui connaît assez bien son produit pour répondre à un grand nombre de questions pertinentes, telles la force du moteur, la longueur de l'empattement, le genre de transmission, le nombre de milles que vous pouvez faire au gallon, le prix réel de la voiture ainsi que le montant que vous donnerez en échange pour votre automobile actuelle.

Avant d'acheter des poussins pour la ponte, il y a toute une série de questions que vous devez poser à votre couvreur et il faut que ses réponses atteignent un certain minimum avant que vous puissiez acheter son produit. Je veux aujourd'hui vous fournir les questions les plus importantes à poser et vous donner aussi les minimums requis pour que votre production demeure compétitive avec celle de vos voisins.

La fonction de ces oiseaux étant la ponte, disons pour commencer qu'il vous faut un petit oiseau pesant au plus 4 1/2 livres et pouvant vous donner comme moyenne de troupeau par année, 230 oeufs par poule mise au poulailler.

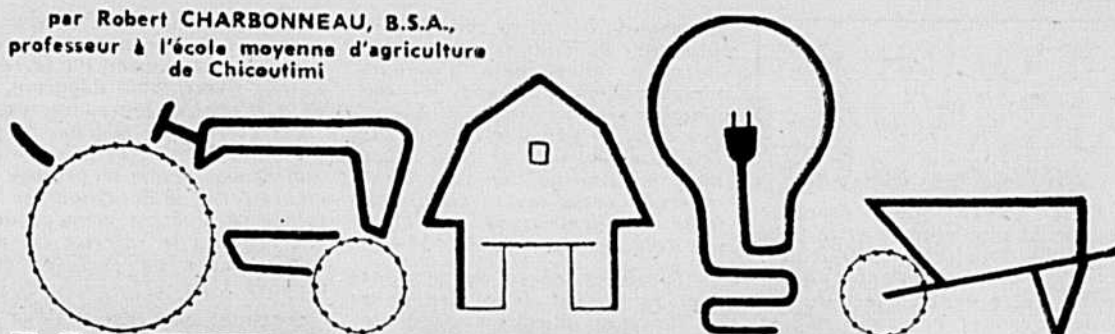
Les oeufs de ces poules doivent atteindre rapidement la grosseur nécessaire pour se classer dans la catégorie "Gros". Il faut que parmi tous les oeufs de l'année au moins 70% soient assez gros pour se classer "Gros" ou "Extra Gros". Le nombre des extra-gros ne doit pas être trop haut puisque de tels oeufs coûtent plus cher à produire et ce qu'on obtient parfois comme prime ne paie jamais la nourriture supplémentaire employée. Pendant qu'on est au chapitre de l'oeuf disons aussi que sa qualité doit être telle qu'elle réduise au plus bas niveau possible les oeufs fêlés et les oeufs de qualité "B" ou "C". On exprime maintenant la valeur de l'albumen en unités "Haugh" et il vous faut un oiseau donnant un minimum de 80 unités Haugh.

L'item le plus important en valeur dans votre coût de production est la nourriture employée par douzaine d'oeufs. C'est ordinairement cet item qui détermine s'il y aura profit ou perte dans votre exploitation. Il vous faut une poule qui emploie comme moyenne annuelle de 4 1/2 livres ou moins de nourriture par douzaine d'oeufs. Je dis bien moyenne annuelle et non pas la moyenne pendant le meilleur mois de ponte. Lisez bien les annonces à ce propos et méfiez-vous des prétentions exagérées qui ne couvrent qu'une petite partie de l'année de ponte.

Il vous faut aussi une poule qui résiste à la haute production sans produire une mortalité exagérée. Toute mortalité dépassant 12% pour l'année de ponte dénote un manque de vigueur dont il faut se méfier.

Enfin renseignez-vous sur le prix. Il vous faut un oiseau de qualité et ceci ne s'obtient pas en courant les ventes à rabais, mais il y a une limite à ce que vous pouvez payer. Le profit net par douzaine d'oeufs produite varie entre 2 et 5 cents en temps normal et ainsi, il ne vous faudra pas seulement 2 ou 3 oeufs de plus pour payer une différence de 12 à 15 cents dans le prix d'achat. Il faudra que l'oiseau en question vous donne 2 à 3 douzaines en plus. Pensez-y bien avant de donner votre commande au premier bon vendeur qui se présente.

par Robert CHARBONNEAU, B.S.A.,
professeur à l'école moyenne d'agriculture
de Chicoutimi



VOTRE ROULANT

Parlons des pneus

QUESTION: — Je possède un tracteur Ferguson TE 20-1948 équipé de pneus 10-28 à l'arrière et 4-19 à l'avant. Ce sont les mêmes pneus et chambres à air depuis 12 ans.

On me conseille de mettre des 11-28 et on me dit que des 12-28 seraient encore mieux, l'aimerais avoir votre avis là-dessus. Je crains que des 12-28 pleins de calcium ne soient une charge trop forte pour le moteur et qu'à la longue ça pourrait le fatiguer inutilement.

Quant aux pneus d'en avant, j'avais l'intention de garder la même dimension, ai-je raison ?

Merci à l'avance de vos bons conseils et longue vie à votre chronique.

Germain DUMAIS,
R. R. 1, Albanel,

REPONSE — Je vous remercie tout d'abord pour vos bonnes paroles et vos souhaits qui se réaliseront, je le souhaite,



Le directeur fondateur de l'Institut Technique Aviron, M. S. F. Flegg, vient de partir pour l'Europe où il visitera divers instituts techniques de France, Belgique et Allemagne, en quête de méthodes nouvelles et de procédés intéressants de l'enseignement professionnel des pays d'outre-mer. M. Flegg compte bien faire ample moisson d'idées valables qu'il pourra adapter au besoin de l'Institut Aviron pour le profit des milliers d'élèves qui le fréquentent chaque année.

tant que mes lecteurs continueront d'envoyer des questions à ce rythme. Je profite de l'occasion pour demander à tous ceux qui attendent leur réponse d'être patients, leur tour viendra.

Et maintenant, examinons ces pneus.

Ceux qui vous conseillent de poser des 11-28 au lieu de ceux que vous devez remplacer sont probablement ceux qui ont raison. En conservant la même jante il est possible de poser un 11-28 et si le tube est encore en bon état, vous pouvez sans crainte employer celui qui gonflait le pneu 10-28. Le moteur du tracteur que vous avez présentement ne fatiguera pas si vous grossissez les tubes et si vous les emplissez de calcium.

Je ne vous conseille pas cependant de poser du 12-28 sur

ce modèle de tracteur et vous avez raison de craindre.

Pour les roues d'en avant que vous trouvez probablement trop étroites comme beaucoup d'autres, voici une solution qui m'a été suggérée par un agent Massey-Ferguson.

Il s'agit tout simplement de remplacer la jante, (le ring) qu'il y a actuellement sur le tracteur par une roue d'automobile. On peut aisément se procurer des vieilles roues dans les cours d'automobile et ainsi utiliser du pneu d'automobile usagé ou encore du pneu agricole. Evidemment la roue d'auto ne pourra pas s'adapter tel quel sur le tracteur: il faut démonter le moyeu avant et faire repérer la roue d'automobile pour qu'elle s'adapte sur le moyeu du tracteur et aussi pour qu'elle soit bien balancée.

A Ottawa

Ce qu'on dit au parlement ?

Revenu agricole net, de 1946 à 1959

M. Boulanger : A l'égard de chaque année, de 1946 à 1959, quel était le revenu agricole net au Canada ?

L'hon. G. Churchill, ministre du commerce : Revenu global net tiré des exploitations agricoles par les cultivateurs, en milliers de dollars :

1946, 1,077,980; 1947, 1,130,293; 1948, 1,554,080; 1949, 1,416,787; 1950, 1,219,757; 1951, 1,936,990; 1952, 1,919,439; 1953, 1,644,382; 1954, 1,025,272; 1955, 1,289,964; 1956, 1,458,135; 1957, 1,061,508; 1958, 1,277,562; 1959, 1,189,388.

N.B. : les chiffres de 1958 et 1959 sont provisoires et sujets à révision.

14/3/60.



Il est grand temps

de placer votre commande

D'ENGRAIS CHIMIQUES

Dans quelques semaines, les routes seront fermées à la circulation lourde durant la période du DEGEL.

2 autres bonnes raisons de vous préoccuper dès maintenant de votre approvisionnement d'engrais Chimiques et vous éviter ainsi des délais inutiles dans la livraison:

D'ABORD

Possibilité d'un printemps hâtif comme en 1959.

ENSUITE

éviter l'encombrement de la dernière minute aux Usines d'Engrais Chimiques.

Ne risquez pas d'ensemencer ce printemps sans engrais chimiques...

Voyez le Revendeur d'Engrais Chimiques de votre localité et assurez-vous d'un approvisionnement complet au temps des semences.



LES ENGRAIS CHIMIQUES DU QUEBEC INC.

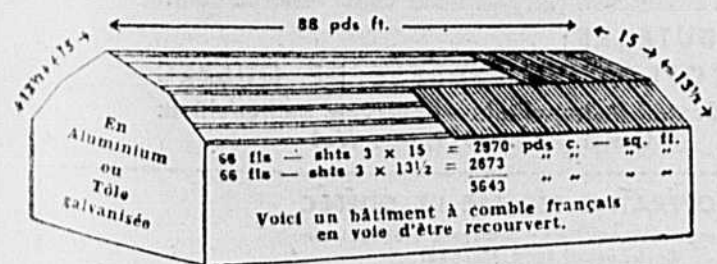


Une ou deux
ROBOL ce soir -
effet demain matin

CONSTIPATION

affaires chères
vous donne
Je
h
es co
9 m
12. C
outre
tes \$1.39
en f
1.33, dor
léger, f
salle
13 acc
consultes nos
petites annonces
pour vos
achats et ventes

TOITURE MÉTALLIQUE



A remarquer qu'il y a avantage à employer des longueurs de feuilles appropriées à la longueur des chevrons.

39 longueurs de feuilles disponibles de 6 pieds à 24 pieds même aux pouces si désiré.

Pour obtenir nos estimations GRATUITES, écrivez en donnant la grandeur de la couverture, et des chevrons. Manufacturiers aussi CLAPBOARD pour lambris, soit en ALUMINIUM ou en TOLE GALVANISEE.

Ant. Sonnevillie CHARENTE-DEPT. T
CITE ST MAURICE, P.Q.

L'OPINION
RURALE

(Suite de la page 2)

C'est traiter notre province comme la plus abjecte et la plus avilie des provinces canadiennes. C'est la plus abominable décadence. Cette annonce est de nature à révolter ceux qui ont le cœur à la bonne place et qui conservent tant soit peu de dignité, d'honneur, de vertu et de patriotisme. Elle est de nature aussi à pousser à l'ivrognerie notre peuple qui y est déjà tellement enclin.

Je demandais donc à M. Courcy de faire pression auprès de notre gouvernement afin que celui-ci somme Radio-Canada de retrancher ces annonces dégradantes et déshonorantes pour un peuple qui se respecte et aime sa province. Le gouvernement, de quelque couleur qu'il soit, en dehors et au-dessus de toute politique, est l'autorité compétente et devrait faire disparaître immédiatement cette situation outrageante et faire respecter notre population qui est loin de chavirer comme le laisse entendre la brasserie O'Keefe. Monsieur Courcy m'a répondu qu'il avait entrevu l'honorable Premier Ministre qui lui a dit qu'il "prendrait la chose en considération"... Un gouvernement parfois, quand il se met à "considérer"... considère indûment longtemps.

Je suggère donc à tous les canadiens de bonne volonté, aux différentes sociétés nationales et patriotiques, au mouvement Lacordaire, aux sociétés religieuses et autres de nos paroisses, à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à l'éducation, d'assailir le parlement d'un bombardement de lettres réclamant la disparition de ce mode de publicité qui n'est pas du tout une gloire pour notre peuple et ceux qui le représentent. Laisserons-nous représenter encore longtemps notre province comme un bouclier qui incline au gré de la fantaisie des profiteurs de l'apathie ou de la naïveté des gens?

Je frémis d'indignation chaque fois que je vois "basculer" la province de Québec au début de "En haut de la pente douce". Et je suis convaincue de faire mon devoir de citoyenne, de Canadienne-française fière de son titre et de mère de famille chrétienne en lançant le coup de clairon éveillé de l'opinion publique.

J'ajouterai que j'ai été éveillée moi-même plus énergiquement à la vue de petits gars de dix à douze ans complètement ivres qui se promenaient dans la rue et se sont ensuite réfugiés dans un débit clandestin comme il en existe dans toutes les paroisses, hélas!, et blasphémaient comme une légion de démons à qui les bons anges viennent d'arracher une victime.

Annonces qui faussent la valeur des choses et faussent le jugement et débits de boisson, voilà l'arme à deux tranchants qui broie notre jeunesse, qui la crible pour la donner en pâture aux prisons.

Je vous remercie, M. le rédacteur, et je souhaite que mon appel serve d'injection aux engourdis pour le plus grand bien de notre peuple.

Votre bien obligée,
Mme Eveline Lafontaine-Lacasse,
Roquemaure, Abitibi-ouest, Qué.

L'essentiel au lieu
de l'accessoire...

Le cultivateur est victime de toutes les limites... Nous avons le dos large. On limite les producteurs de porcs, d'œufs, etc., pourquoi ne limite-t-on pas les fabricants de bière, de whisky, de rye, etc? Pourquoi ne limite-t-on pas les fabricants de vêtements dispendieux, de sucreries diverses, de liqueurs douces, d'automobiles etc? Ces derniers sont vraiment la cause de tout ce marasme dans l'agriculture qui doit être la plus soutenue dans un pays prospère.

Dans plusieurs foyers, la consommation de tous ces tra-la-la

dépasse de beaucoup celle de nos produits alimentaires si nécessaires à notre santé. Pourquoi n'établirait-on par une loi qui obligerait tout citoyen à acheter une certaine quantité de produits alimentaires par semaine, par mois? Ceux qui ne pourraient observer cette loi seraient certainement des pauvres qui alors mériteraient d'être aidés!

Plusieurs pères de familles vont se gonfler le ventre dans les tavernes; plusieurs mères de familles couvrent leur squelette

et celui de leurs enfants sous des vêtements dispendieux achetés à crédit. A la maison, on se réunit autour d'une table dégarnie. Les enfants avalent leurs maigres portions et vont se coucher le ventre vide. Le père et la mère sont maintenant seuls; le grillage des cigarettes et le décapage des bouteilles se répètent jusqu'au dodo. N'est-ce pas le rôle de vie d'un bon nombre de familles canadiennes?

Ne nous surprenons donc pas si nos produits alimentaires ne

s'écoulent pas. Les compagnies de tra-la-la qui ruinent notre portefeuille et notre santé prospèrent beaucoup plus que notre pauvre classe agricole. Ne nous alarmons pas, autant il y aura de débits de boisson, de liqueurs, de bonbons, de cigarettes, etc., autant il y aura de nos entrepôts de produits alimentaires qui seront bourrés à craquer. La santé vaut de l'or, nos produits valent autant. Si toutes les dépenses folles étaient contrôlées, le pro-

blème d'écouler nos produits serait bientôt résolu.

Une famille de 5 membres devrait consommer par semaine au moins: 30 livres de viande, 7 livres de beurre, 7 douzaines d'œufs, 55 pintes de lait au lieu de: 10 livres de viande, 3 caisses de bière, 2 livres de beurre, 15 paquets de cigarettes, 7 pintes de lait, 10 crates de liqueurs. N'avez-vous pas déjà résolu le problème?

UN QUI VOIT CLAIR

Moi aussi, je préfère

un

RENAULT



"Mon RENAULT je l'aime pour son économie.

"Pour actionner la presse à loin, avec sa prise de force indépendante et son embrayage double, je le préfère à n'importe quel autre.

"Les 12 vitesses c'est bien pratique. Je peux aller de 0.4 à 18 milles à l'heure. J'ai toujours la vitesse qu'il me faut pour tous mes travaux.

"C'est un tracteur qui se défend. Rien ne l'arrête et la Fédération me donne le service sur place."

TRACTEURS
RENAULT

DISTRIBUTEURS:
LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
Marché Central Métropolitain — Boulevard Métropolitain
Casier postal 1019, Montréal

M. JEAN-MARIE DEMERS
St-Léonard d'Aston
Comté Nicolet, P.Q.

LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
Marché Central Métropolitain — Boulevard Métropolitain
Casier postal 1019, Montréal

Veuillez m'envoyer tous renseignements gratuits sur les Tracteurs Renault.

NOM

ADRESSE

Dans la fédération à l'UCC de Rimouski

Entente dans Matane; arbitrage dans Matapédia



LA TERRE DE CHEZ NOUS — 23 MARS 1960 — VOL. XXXII - No 2

Résultats remarquables malgré des conditions fort adverses

La présente section de "La Forêt" donne le bilan à date des activités syndicales des producteurs de bois de pulpe de la province. Il faut reconnaître que le chemin parcouru au cours d'une période relativement courte est considérable surtout si on tient compte de la situation excessivement difficile qui existait au point de départ et des nombreuses et formidables difficultés rencontrées en cours de route.

La grandeur du territoire couvert et le nombre de producteurs concernés ainsi que le volume et la valeur de la production impliquée constituent déjà un bilan fort riche. Les gains matériels obtenus sont appréciables dans plusieurs cas. Mais ce qui frappe dans les rapports des différents offices de producteurs publiés ici, c'est la grande victoire morale que représentent l'établissement et le fonctionnement du syndicalisme chez les producteurs de bois de pulpe. Cette première victoire essentielle est une promesse sûre que d'autres suivront et que le mouvement ira jusqu'à son aboutissement logique.

Il y aurait également beaucoup à dire sur la contribution à la cause que signifie une opinion publique mieux éclairée et plus éveillée aux problèmes de ce groupe de producteurs de chez nous qui n'a pas été particulièrement favorisée dans le passé. C'est encore le travail des offices de producteurs qui a rendu possible un éveil de l'intérêt des autres groupes et a assuré en quelque sorte leur collaboration au moins sous forme d'appui moral.

Il y aurait énormément à dire sur les difficultés sans nombre dont certaines apparemment insurmontables que les producteurs de bois de pulpe ont rencontrées dans leur organisation syndicale. Comme nous en avons parlé très souvent dans le passé, limitons-nous aujourd'hui à constater les résultats obtenus tout en jetant un coup d'oeil sur ce que réserve l'avenir.

Un excellent pas...

Un des gros problèmes auxquels ont eu à faire face les offices de producteurs de pulpe se rapportait au statut de l'acheteur de leurs produits. De par la loi, le véritable acheteur réussissait très souvent sinon la plupart du temps à se décharger de ses responsabilités en se cachant

derrière un intermédiaire quelconque ne possédant en pratique aucun pouvoir. Grâce à un amendement apporté à la Loi des Marchés agricoles du Québec, à la fin de la dernière session de l'Assemblée législative de Québec, la plupart des difficultés qui se présentaient de ce côté devaient disparaître ou au moins être atténuées. Il y a lieu de se réjouir et de féliciter le législateur de cette mesure dont la logique avait été clairement démontrée par l'expérience. Espérons que les résultats seront en accord avec les promesses contenues dans cet amendement à la législation.

... à une condition essentielle !

Les possibilités pour les compagnies qui utilisent le bois de pulpe des cultivateurs et des colons de s'approvisionner sur les terres de la couronne constituaient la deuxième sinon la première entrave majeure au fonctionnement du syndicalisme. Il faudra que les autorités gouvernementales accomplissent leur devoir à ce sujet, que nous avons rappelé à maintes reprises, pour que les offices de producteurs puissent s'acquitter de leur tâche. C'est une condition essentielle pour que l'amendement dont il est question ci-dessus ait un sens pratique quelconque.

Les producteurs de bois de pulpe ont démontré qu'ils peuvent utiliser de façon intelligente et pratique le syndicalisme en vue de la défense et de la promotion de leurs intérêts en dépit des difficultés de toutes sortes auxquelles ils ont eu à faire face. Le gouvernement vient de faire disparaître l'une des plus graves de ces difficultés. Il lui reste à ne pas se poser en concurrent du petit producteur de pulpe pour que la législation mise à la disposition de ce dernier donne sa pleine mesure !

Paul-Henri LAVOIE.

Les membres de l'Office des producteurs de bois de Rimouski-Matapédia viennent de demander à l'Office des marchés agricoles du Québec d'ordonner l'arbitrage pour régler le différend qui s'oppose à l'Association des acheteurs de bois de Rimouski-Matapédia. Cette association groupe environ 40 acheteurs qui achètent au-delà de 40,000 cordes de bois.

Les membres des deux organismes se rencontrèrent deux fois au stage de la négociation, par la suite il y eut deux séances de conciliation. M. Samuel Audette, chef des produits forestiers à l'Office des marchés, agissait comme conciliateur. Comme il n'y eut pas d'entente, l'arbitrage fut demandé. Il faut toutefois noter que les parties ne se sont pas entendues sur la question des prix seulement. L'Association offre les mêmes prix que l'an dernier, tandis que l'Office demande une hausse de près de \$2.00 la corde pour le sapin et l'épinette bruts. Les deux parties ont convenu que les prix pour le sapin et l'épinette écorcés ainsi que ceux du tremble écorcé seront fixés entre le 1er et le 15 mai 1960. Toutes les autres clauses de la convention ont également été acceptées par les deux parties.

On se rappelle que l'Office des producteurs de Rimouski-Matapédia, sanctionné le 12 juillet 1958, avait signé sa première convention le 10 juillet 1959 avec 40 acheteurs. En général, la première convention a apporté aux producteurs une augmentation de \$0.15 à \$1.50 la corde. La première convention devenant échue le 15 octobre, l'Office accorda deux extensions aux acheteurs, la dernière valable jusqu'à la signature de la convention 1960.

Les membres du comité de négociations, réunis à Amqui pour la seconde séance de conciliation, le 3 mars 1960, désignèrent M. Léo-Paul Lévesque, i.f., directeur du Service forestier de l'U.C.C., comme arbitre de l'Office. De son côté, l'Association des acheteurs fera connaître le nom de son arbitre d'ici quelques jours.

Dans Rimouski-Matane

Contrairement à Rimouski-Matapédia, il n'existe pas d'association d'acheteurs dans Rimouski-Matane; c'est pourquoi l'Office doit négocier avec chaque acheteur individuel. Après deux séances de négociations, deux séances de conciliation, l'Office des producteurs signa une convention de vente avec 5 acheteurs locaux, dont voici les noms :

M. Pierre-Paul Leclerc, Matane; Philippe Keable Inc., représenté par J. Edouard Keable, Les Méchins; Verreault & Cie, Les Méchins; Antonio Verreault, Les Méchins; J.-Lionel Turcotte, Trois-Pistoles.

Les autres acheteurs non-mentionnés ci-haut ont reçu une copie de la convention négociée avec les 5 premiers. Jusqu'à maintenant, l'Office n'a reçu aucune réponse favorable.

L'entente conclue à Matane à \$14.00 la corde, sapin et épinette bruts, livrée dans l'une ou l'autre des cours à bois suivantes: Matane, Baie-des-Sables, Les Méchins, Ste-Félicité, représente une augmentation sensible sur les prix de l'an dernier. En 1958, les producteurs de cette même région recevaient de \$7.00 à \$9.00 la corde pour le bois livré sur chemins de camions (sapin-épinette bruts). En 1960, ils toucheront de \$9.75 à \$11.50 la corde, pour les mêmes essences, livrée aux mêmes endroits qu'en 1958, c'est-à-dire sur chemins de camions. Les frais de camionnage varient entre \$2.00 à \$4.25 la corde.

Les discussions ont été franches et objectives lors des rencontres entre les deux parties. Chacune d'elles poursuivait un même but: améliorer le sort du producteur de bois.

Voilà, en résumé, les activités des offices de producteurs dans la région de Rimouski. Quoique certaines personnes étrangères à l'agriculture doutent de l'efficacité des plans conjoints dans le bois à pulpe, il n'en reste pas moins que le bout de chemin parcouru a contribué, pour une bonne part, à augmenter le revenu du cultivateur, revenu qui provient de son bois de ferme.

COMMUNIQUE

Le problème du véritable acheteur

Le gouvernement se rend à une demande renouvelée de l'U.C.C.

La semaine dernière, nous publions le texte d'un télégramme de M. J.-B. Lemoine, président général de l'UCC, adressé à l'hon. A. Barrette, premier ministre de la province, et appuyant les démarches des offices de producteurs de bois à pulpe en vue de faire amender l'article 28 de la loi des marchés agricoles. Cette demande avait été formulée à plusieurs reprises par l'UCC depuis l'adoption de la loi. Ci-dessous, on trouvera le texte du télégramme de l'hon. Barrette en réponse à la demande des producteurs et de l'UCC de même que le texte de l'amendement.

Jean-Baptiste Lemoine, prés.-général, UCC, 515 Viger, Montréal.

Il est bien compris qu'article 28 loi des Marchés agricoles sera amendé dans le sens désiré — Loi viendra en première lecture aujourd'hui et sera sanctionnée avant la fin de la semaine.

Antonio Barrette, premier ministre de la province de Québec — 16 mars 1960.

BILL NO 286

LOI MODIFIANT L'ARTICLE 28

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1.—L'article 28 de la loi 4-5 Elizabeth II, chapitre 37, est modifié en y ajoutant, à la fin, l'alinéa suivant :

"S'il s'élève quelque doute ou controverse sur la question de savoir qui est le premier acquéreur, au sens du présent article, d'un produit de la forêt visé au paragraphe h de l'article 2, l'Office peut le désigner en dernier ressort, après avoir entendu les parties intéressées."

2.—La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Dans le Nord-Ouest Québécois

On a au moins évité le pire; il faut maintenant avancer

Le plan conjoint des producteurs de bois de pulpe du Nord-Ouest Québécois a empêché une perte d'environ \$50,000.00 aux producteurs de bois de l'Abitibi en 1959.

En effet, les cultivateurs ont vu, en l'espace de 2 ans, descendre le prix du bois de pulpe de douze à quatorze dollars qu'il était en 1956 à des prix aussi bas que sept et huit dollars en 1957 et 1958.

Ce n'est qu'après les négociations de 1959 que les prix minimum pour le bois brut se sont établis à \$10.65 la corde aux cultivateurs.

Il ne faudrait cependant pas en conclure que le plan conjoint a réussi en une année à corriger totalement la situation. Poussés au pied du mur par les pulperies qui refusaient de négocier, (parce que la loi leur permettait de

le faire) à moins que l'Office des producteurs n'accepte à l'avance leurs conditions, les dirigeants de l'office ont dû accepter dans une conciliation de gré à gré des prix qui n'ont aucun rapport avec la valeur du produit négocié.

A \$10.65, les pulperies paient ou la valeur du bois avant qu'il soit abattu ou le cultivateur pour son travail; elles ne paient pas les deux à la fois!

"Vous n'êtes pas raisonnables, vous manquez à la plus élémentaire des justes", avait lancé un négociateur à un représentant de compagnie. Sa réponse a été: "Il n'est pas question de justice dans cela. Si ma compa-

gnie peut avoir du bois pour \$10.00 la corde, pourquoi paierait-elle \$11.00? C'est une question d'affaire. La main-d'oeuvre est disponible et nous en profitons, c'est tout!"

"Suis-je le gardien de mon frère?"

L'honorable ministre des Terres et Forêts s'est déclaré, en octobre 1959, impuissant à forcer les compagnies forestières à donner un traitement plus juste aux cultivateurs qui leur fournissent le bois dont ils ont absolument besoin. Or, si l'Etat se déclare impuissant devant les com-

(Suite à la page 12)

Le problème forestier à l'étude dans plusieurs paroisses du Saguenay

Des assemblées spéciales seront tenues par les syndicats locaux de l'U.C.C. dans plusieurs paroisses mi-agricoles mi-forestières de la région. Plusieurs sujets d'importance seront étudiés, et entre autres le problème forestier.

Les conférenciers à l'occasion de ces assemblées seront M. André Thiberge, organisateur syndical à la Fédération de l'U.C.C. du Saguenay et secrétaire de l'Office des Producteurs de Bois de Pulpe et M. Paul-Emile Tremblay, organisateur syndical en forêt pour le même organisme.

Les paroisses où se tiendront ces assemblées la semaine prochaine, sont la paroisse du Petit-Saguenay, l'Anse-St-Jean, St-Félix, Grande-Baie et Ferland-Boileau.

Seront à l'étude, la politique générale de l'U.C.C., la coopération, les services de l'U.C.C., l'importance pour les cultivateurs d'être unis, une en-

quête forestière et la vente du bois.

Il est probable en effet qu'une enquête forestière soit bientôt lancée par l'Office des Producteurs de Bois de Pulpe. Cette enquête portera sur les boisés de ferme, les possibilités de reboisement, ou d'amélioration pour le cultivateur de son bois de ferme, les possibilités aussi d'avoir des terrains pour la culture des bleuets, etc.

Aucun doute que ces assemblées sont de la plus haute importance pour tous les cultivateurs de ces paroisses. Très bientôt, d'autres paroisses tiendront des assemblées semblables.

La pulpe au Saguenay

Solidaires, les producteurs ont acquis de nouveaux avantages

En octobre 1957, les producteurs de bois de pulpe du Saguenay ont approuvé par un vote majoritaire l'établissement d'un plan conjoint et la constitution d'un office dans le but de défendre leurs intérêts en ce qui concerne la vente de leur bois de pulpe, dans le but aussi d'améliorer la qualité de leur bois, de promouvoir le sens de la conservation de leurs boisés et le reboisement, et d'encourager la coupe rationnelle. Le plan conjoint couvre actuellement plus de 2,500 producteurs de la région du Saguenay.

Les bienfaits que les cultivateurs de la région ont retirés à titre de producteurs de bois de pulpe du plan conjoint, sont déjà nombreux. Grâce à des prix plus élevés et à des meilleures conditions de mise en marché de leur bois obtenu par leur office, ils retirent un revenu plus élevé de l'exploitation de leur boisé de ferme. Grâce à un travail considérable d'éducation par l'office, les cultivateurs producteurs de bois de pulpe prennent davantage les moyens nécessaires à la conservation de leurs boisés de ferme; un accent marqué est mis sur le reboisement. De plus en plus les cultivateurs envisagent les possibilités d'utiliser des terrains impropres à l'agriculture, pour fins de terres à bois, par le reboisement. Ainsi, la forêt procure au cultivateur un revenu supplémentaire, qui vient souvent compléter le revenu insuffisant que lui donne sa ferme; la forêt de plus, lui donne le moyen d'utiliser toutes les parties de sa terre, même celles impropres à la culture.

Dans la fixation des prix et des conditions de vente de son bois de pulpe, le producteur n'est plus seul, et par conséquent n'est plus soumis aux caprices de l'offre et de la demande ou de l'acheteur. Par son office, au contraire, il est assuré d'une plus grande stabilité des prix, et d'une plus juste rémunération pour le bois qu'il coupe. Il est assuré de la défense de ses intérêts, et de la protection de ses droits.

Il suffit de comparer la situation de 1957, avant la constitution de l'office avec la situation de 1960, pour voir tous les avantages dont les producteurs de bois de pulpe de la région ont retiré, grâce à leur solidarité.

En 1957, s'il n'y avait pas eu négociation, la Consolidated Paper aurait payé \$19.50 la corde, soit une baisse de \$0.75 à \$1.00 la corde sur les prix payés en 1956. Les prix étaient partis en baissant. L'Office non seulement a empêché de baisser les prix, mais les a fait monter, en obtenant \$20.00 la corde en 1957.

En 1957 également, les produc-

teurs ont reçu de la St-Lawrence un prix moyen d'environ \$16.00 la corde, avant les négociations. En 1958, ils ont \$20.10 la corde, soit \$4.00 de plus, grâce à leur office.

Des gains semblables ont été obtenus avec la Compagnie Price Brothers. Pour ce qui est de la Compagnie St-Raymond Paper, elle avait été deux ans sans acheter du bois des cultivateurs. Et maintenant elle en achète depuis deux ans.

Grâce à la solidarité de ses membres, l'Office a réussi à élever les prix pour tout le bois livré aux moulins des 4 compagnies acheteuses, et l'Office est maintenant reconnu par les acheteurs et par les compagnies comme le seul agent négociateur officiel de tous les producteurs de bois de pulpe du Saguenay.

En 1960, après deux séances de négociation, la convention a été signée pour l'achat de 32,000 cordes de bois de pulpe. Il y eut augmentation de \$0.15 la corde sur tout le bois livré aux moulins des 4 compagnies; le prix est donc de \$20.25 la corde au lieu de \$20.10 pour le bois livré au moulin des compagnies. L'augmentation cependant a été de \$0.40 la corde sur le bois livré sur la rivière Ha! Ha! de \$0.30 la corde sur le Lac Kénogami, les rivières Shishpaw, Péribonka et Ashuapmouchuan. Et pour les producteurs qui livraient

La pulpe à Ste-Anne-de-la-Pocatière

Grands progrès malgré des déficiences de la loi

Un plan conjoint, représentant 4,100 producteurs de bois de la Région de Ste-Anne-de-la-Pocatière, a été sanctionné le 21 mars 1959, mais sa mise en application a été rapportée au premier mai suivant.

Les premières tentatives de négociation ont été difficiles parce que les acheteurs n'étaient pas encore groupés en association. Ce n'est que vers la mi-juillet qu'une première convention de vente, devant lier les producteurs et les acheteurs, a été signée. A cette période de l'année, la plupart des bois à pâte déjà vendus. Pour cette raison, l'entente conclue en négociation avait pour but principal

de légaliser le commerce plutôt que d'essayer d'obtenir de meilleurs prix. C'est dire que la mise en application du plan conjoint, pour la fin de l'année 1959, n'a pas apporté grand changement pour les producteurs, sauf ceux de certaines paroisses éloignées où le bois se vendait en bas de \$10.00 la corde.

L'automne dernier, de nouvelles négociations eurent lieu pour renouveler le contrat avec l'Association des acheteurs. La clause des prix a été confiée à un tribunal d'arbitrage dont la sentence accorde une augmentation de \$2.00 la corde sur les prix négociés l'an dernier, à partir du premier octobre. Cette augmentation a été très appréciée par tous les producteurs.

Soulignons aussi le fait que les producteurs sont maintenant beaucoup mieux protégés par la négociation

d'un prix minimum que tout acheteur doit respecter dans toute la région soumise au plan conjoint, et pour toute la durée de l'entente.

Le fait que les acheteurs se soient groupés en une association et qu'ils soient maintenant détenteurs d'une licence de commerce protège beaucoup les producteurs en permettant un choix des personnes autorisées à faire ce commerce et en rendant le contrôle plus facile.

La plus grande difficulté rencontrée fut celle de négocier avec les acheteurs locaux qui sont incapables de décider d'un prix ou de faire des offres. Tous connaissent le manque de précision de la loi sur ce point. Espérons qu'un amendement prochain nous permettra de négocier à l'avenir avec les représentants de Compagnies au niveau desquelles les prix s'établissent.

Jules CASTONGUAY, sec.

Au Témiscamingue

Jeu de cache-cache de la part du véritable acheteur: résultats maigres

Lors de la sanction de notre plan conjoint, en date du 31 octobre 1958, notre office de producteurs, au nom de près de 1,000 membres, décidait de ne pas tenter d'appliquer le plan, afin de ne pas bouleverser la commercialisation du bois de pulpe dans notre région et de permettre aux petits acheteurs de compléter leurs achats et de terminer les expéditions avant le 30 mars 1959, date terme de leur contrat avec la Canadian International Paper.

Nous avons officiellement informé tous les acheteurs qu'à partir du 1er mai, 1959 nous allions mettre le plan en application et qu'ils devraient négocier des termes et des conditions d'achats de la nouvelle production avec l'office des Producteurs.

Vers le mois de mai 1958, les petits acheteurs étaient avisés par une compagnie qu'elle serait disposée à acheter une quantité d'environ 5,000 cordes de tremble écorcé mais sans augmentation sur les prix de 1958, c'est-à-dire, \$14.50 payés aux petits acheteurs et ces derniers paierait \$13.50 aux producteurs.

Les petits acheteurs étaient prêts à négocier à \$1.10 de plus la corde que l'année d'avant, mais comme la Compagnie a refusé, notre office de producteurs sollicite l'intervention de l'Office des marchés agricoles du Québec auprès des hautes autorités de cette compagnie afin que cette dernière modifie son attitude.

Après quelque temps, nous avons obtenu par l'intervention de l'Office des marchés agricoles du Québec une augmentation sur le bois épinette et sapin de 0.65c. la corde, mais rien sur le tremble écorcé, la compagnie déclarant qu'elle n'avait pas besoin de tremble.

Aujourd'hui nous recevons des plaintes des producteurs disant qu'ils vendent leur bois au même prix que l'an passé, les camionneurs ayant augmenté le prix du transport. Il faudrait qu'à nos prochaines négociations, étude soit faite dans le but de trouver une formule qui pourrait satisfaire les deux partis, le producteur et l'acheteur.

Dernièrement, les petits acheteurs nous invitaient pour négocier un nouveau plan pour le tremble écorcé; la même compagnie les a avisés qu'elle serait prête à acheter une certaine quantité de bois de tremble écorcé s'ils voulaient négocier avec notre office de producteurs; la compagnie ne proposait aucun prix. Mais, nous savons que les petits acheteurs ne peuvent négocier, n'ayant pas de prix à nous offrir; nous leur avons dit que nous sommes toujours prêts à négocier si la dite compagnie nous offre des prix raisonnables.

Au cœur de l'été passé nous avons négocié avec un petit acheteur qui vend pour une compagnie d'Ontario et avec qui, nous avons deux négociations, premièrement: tremble écorcé à \$12.00 la corde moins la retenue pour l'office des producteurs; l'acheteur prend le bois à la porte du producteur ou à son chemin gravelé. Deuxièmement: tout bois qui porte feuille à \$8.25 la corde et aux mêmes conditions que la première négociation ci-haut mentionnée.

Notre office des producteurs de bois du Témiscamingue a confiance qu'avec l'aide de l'Office des marchés agricoles du Québec et la collaboration de tous les offices de producteurs de la province de Québec que nos producteurs de bois pourront avant longtemps bénéficier et toucher des prix plus raisonnables pour leurs produits. (L'Office des producteurs de bois du Témiscamingue).

Avis de décès

M. l'abbé Léon Beaulieu, b.s.a., principal de l'Ecole Normale des Ursulines de Rimouski, est décédé à l'Hôpital de Rimouski, le 17 courant, à l'âge de 56 ans et 2 mois. Le service funéraire a eu lieu lundi le 21 mars à la Cathédrale de Rimouski et l'inhumation au Cimetière des Ursulines. Le regrette disparu a été aumônier de l'U.C.C. et de l'U.C.F.R. de Rimouski de 1939 à 1948. R.I.P.

Très bientôt, tous les producteurs de bois de pulpe de la province de Québec formeront un front commun, par leurs offices de producteurs. Il n'y a aucun doute que la formule des syndicats spécialisés serait préférable à celle des offices, mais à condition qu'un syndicat spécialisé ait les mêmes pouvoirs légaux qu'un office. Cela permettrait aux producteurs de se fédérer et ainsi d'avoir plus d'unité et plus de force.

Dans Charlevoix

Les producteurs iront jusqu'au bout!

La région de Charlevoix produit, depuis un certain nombre d'années, une quantité considérable de bois à pulpe. Cette production a baissé toutefois en raison des prix trop bas qui furent payés ces dernières années. Charlevoix fut le premier comté de la région de Québec à mettre sur pied un office de producteurs de bois à pulpe et est à l'avant-garde des offices de bois à pulpe de la région de Québec.

Le Conseil d'administration de l'office des producteurs de bois de pulpe de Charlevoix se compose comme suit : Président, M. Raoul Tremblay (Les Eboulements); vice-président, M. Omer Audet (St-Hilarion); trésorier, M. Philippe Murray (Ste-Agnès); administrateurs, MM. Roger Tremblay (St-Urbain), François Boivin (Baie-St-Paul), Elie Lapointe (Clermont), Philippe Bhérier (St-Siméon).

Sous l'habile direction du dévoué président de l'office, M. Raoul Tremblay, une étude approfondie des problèmes relatifs à la mise en marché du bois de pulpe des producteurs de Charlevoix fut entreprise afin d'éveiller l'opinion publique à ce sujet.

Si les résultats économiques obtenus au cours de l'année 1959 ne furent pas ceux que l'on se serait cru en devoir d'espérer dans les circonstances c'est pour les raisons énumérées dans le rapport des activités de l'office, lors de la dernière assemblée générale, dont voici quelques passages :

L'efficacité du travail de l'office dépend en grande partie des deux points suivants : 1. Amendement à l'article 28 de la Loi des Marchés Agricoles du Québec afin que l'Office puisse négocier directement avec les compagnies où le niveau des prix est fixé; 2. Réglementation des coupes sur les Terrains de la Couronne afin de laisser une place convenable sur le marché pour le bois venant des producteurs.

Tant et aussi longtemps que ces deux points ne seront pas devenus une réalité, le travail de votre office de producteurs ne donnera pas les fruits que vous seriez en droit d'attendre. Nous avons confiance que le Législateur y verra dans un avenir rapproché.

Au moment d'écrire ces lignes nous constatons avec regret que le Législateur n'a pas encore posé d'acte concret en vue de remédier à cette situation. Qu'est-ce qui l'empêche d'agir?

Deux conventions furent négociées en 1959, l'une avec les Entreprises Aimé Racine et l'autre avec l'Association des acheteurs de bois de Charlevoix. La première prévoyait des prix fixes à des endroits déterminés, alors que la seconde prévoyait une augmentation de \$1.00 la corde sur les prix payés l'an dernier. Dans bien des cas, cette augmentation de \$1.00 la corde se réduisit à peu de chose, car des frais de finance, se chiffant à \$0.50 la corde, furent chargés aux producteurs, ce qui ne se faisait pas l'année précédente et, de plus, un prélevé de \$0.35 étant retenu pour l'office des producteurs, l'augmentation nette à certains producteurs fut donc aussi basse que \$0.15 la corde. Si l'on considère tous les problèmes suscités par le fait que les producteurs furent empêchés de vendre leur bois à pulpe pendant une période prolongée, il y a lieu de poser des points d'interrogation.

Le député provincial du comté, l'honorable Dr Arthur Leclerc est intervenu personnellement afin que la compagnie Donohue Brothers se porte acquéreur de 5,000 cordes de bois à pulpe et cette intervention produisit d'heureux résultats, ce qui prouve que le gouvernement peut intervenir pour aider favorablement les producteurs. Même si les prix payés aux producteurs qui envoyèrent leur bois à pulpe au moulin de la Donohue ne furent pas encore ceux qu'ils devraient normalement recevoir, ce contrat aida grandement nombre de producteurs dont le bois se serait vendu à un prix inférieur de plusieurs dollars la corde s'il avait dû être expédié à l'extérieur du comté.

En 1960, l'Office des producteurs négociera, d'après ce que nous pouvons prévoir, trois contrats différents. L'un de ces contrats sera négocié directement avec Donohue Brothers pour 10,000 cordes, le second avec l'Association des acheteurs de bois de Charlevoix, pour une partie du bois devant être expédiée à l'intérieur du comté de Charlevoix et le troisième avec les Entreprises Aimé Racine pour le bois à pulpe devant être livré à l'Anglo Canadian Pulp and Paper.

Quels résultats doivent être envisagés? Il est encore trop tôt pour le prévoir. Exception faite du contrat avec Donohue Brothers, les autres négociations n'apporteront des résultats intéressants que si l'autorité publique, qui doit veiller à protéger le bien commun, remplit bien son devoir. Le contrat avec Donohue Brothers est au stade de l'arbitrage après avoir passé par la conciliation.

Dans Québec-Sud

Réunion des producteurs de sucre... et de pulpe

L'assemblée générale annuelle de l'office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud a eu lieu au sous-basement de l'église de l'Assomption, Beauce, mardi le 8 mars 1960. A certains moments, dans l'assistance, on pouvait compter près de cinq cents producteurs venant de 44 paroisses des comtés de Beauce, Frontenac et Dorchester. Trois mille producteurs de sucre d'érable sont régis par ce plan, avec quatre millions de livres de sirop d'érable produit annuellement.

Le président, M. Bureau, donna le rapport des activités. M. Carbonneau, agissant comme secrétaire, fit lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle et répondit aux questions posées.

En Gaspésie

Des résultats concrets mais surtout une victoire morale!

Le plan conjoint des producteurs de bois de pulpe de la Gaspésie a été sanctionné en mai 1958 après un vote de 2,219 producteurs qui se sont prononcés en faveur du dit plan à raison de 93.2%.

Depuis cette date, les membres de l'office ont travaillé sans relâche pour obtenir des résultats pratiques. Le travail n'a pas été inutile.

Bienfaits apportés

Lorsque les instigateurs de l'organisation d'un plan conjoint de bois de pulpe en Gaspésie, la fédération de l'U.C.C. en tête, travaillaient pour vendre l'idée aux producteurs, plusieurs étaient sceptiques sur les résultats qui en résulteraient. On avait vu pendant tant d'années, les pau-

En conclusion, disons que les meilleurs résultats recueillis sont pour le moment, un réveil du besoin de solidarité des producteurs de bois à pulpe et une opinion publique qui, de plus en plus, semble décidée à les soutenir dans leurs revendications. Espérons qu'en 1960, de meilleurs résultats économiques pourront être envisagés si tous ceux qui ont voix au chapitre font leur devoir.

Louis-Philippe FILION

vres producteurs aux prises avec d'énormes problèmes de mise en marché de leur bois. Tout de même, en Gaspésie, les producteurs ont voulu tenter un effort collectif. Et cet effort commun vers un but bien déterminé a été le premier bienfait obtenu. En effet, nos producteurs se sont sentis solidairement unis et le sont demeurés. En général ils sont très satisfaits des résultats parce qu'ils sentent réellement que ces résultats sont le fruit de leur décision volontaire et réfléchie. Nos producteurs sont conscients maintenant, après deux négociations de l'Office, de leur force collective puisqu'ils ont obtenu des augmentations et des améliorations appréciables dans la vente de leurs produits. Ils voient la puissance de leur organisation. Et c'est là le meilleur résultat obtenu.

Evidemment que les augmentations obtenues ont été très appréciées, même si ces augmentations ne semblent pas tellement considérables pour le profane. Lors des premières négociations, l'office a obtenu une augmentation de 0.85 la corde. Cette augmentation a été payée pour un total de 46,000 cordes. A la seconde négociation, l'office a obtenu une augmentation générale de 0.50 la corde et en plus l'uniformisation des prix après l'établissement de deux zones, la zone "A" qui comprend toutes les paroisses en bordure de la Baie des Chaleurs, et la zone "B", c'est-à-dire toutes les colonies. Cette uniformisation a fait que dans 12 paroisses ou colonies les prix ont été augmentés de \$1.00 à \$2.00 la corde, pour un total approximatif de 17,000 cordes de bois.

Un autre avantage très apprécié des producteurs, c'est de pouvoir toujours compter sur les services d'un enquêteur-vérificateur qui est à l'emploi de notre office depuis septembre 1959. Déjà plusieurs enquêtes ou vérifications ont été faites tant chez les producteurs que chez les acheteurs et les résultats prouvent la nécessité d'un tel service. Notre enquêteur étant un mesureur licencié, il peut donc faire aussi le mesurage qui s'impose et arbitrer des conflits.

Enfin, un dernier avantage qui résulte de l'application de notre

plan conjoint est celui de la qualité du bois qui s'améliore. Dernièrement, un gérant d'une très grosse entreprise forestière nous disait qu'il est heureux des résultats de notre travail parce que la qualité du bois semble meilleure et qu'il (le gérant) n'a plus à surveiller ses acheteurs!..

L'éducation sylvicole sera aussi, sous peu, chez nous un résultat magnifique de notre plan conjoint.

Difficultés rencontrées

Il va sans dire que la principale difficulté rencontrée réside en général dans le non-désir des compagnies de négocier elles-mêmes. Elles font négocier des personnes qui ne peuvent pas négocier. Il faut donc recourir à une association d'acheteurs. Notre association a réellement fait un très beau travail, mais il demeure tout de même qu'il serait de beaucoup préférable que les compagnies elles-mêmes soient obligées de négocier.

Nous avons aussi quelques petits acheteurs qui ne désirent pas se conformer aux contrats signés et essaient de contourner certains points. Mais ils sont vite mis à la raison, de sorte que nous pouvons affirmer que les relations entre notre office et les acheteurs et leur association sont excellentes.

Notre office, en collaboration avec la fédération de l'U.C.C. de Gaspésie fait un travail d'éducation qui commence déjà à rapporter des résultats. Régulièrement, à la radio, les producteurs sont tenus au courant soit des négociations, soit de la marche régulière des activités. De plus, depuis janvier mensuellement un forum se tient à notre poste de télévision, CHAU-TV. C'est une émission de 30 minutes qui semble très appréciée des téléspectateurs.

Bref, nous pouvons affirmer que notre office des producteurs a fait un très gros travail, que les résultats sont très bons à date et que l'avenir en ce qui concerne notre production forestière semble prometteur pour nos producteurs.

Jean-Marie JOBIN, secrétaire



Deux à cinq semaines de cours pratiques seront données à l'école même à la fin de plusieurs cours par correspondance.

GAGNEZ DE GROS SALAIRES UN METIER PRATIQUE EN QUELQUES MOIS

1ère leçon gratuite

- 1—Auto mécanique
- 2—a) Soudure au gaz; c) Soudure haute pression;
b) Soudure électrique; d) Soudure héliarc
- 3—Débossage
- 4—Radio
- 5—Réfrigération
- 6—Machiniste
- 7—a) Dessin industriel
b) Lecture des plans
- 8—Electricité
- 9—Diesel
- 10—Télévision
- 11—Transmission automatique
- Et autres.

Frès de 2,000 élèves par année
Enseignement pratique et théorique.

Sans obligation de ma part, veuillez m'envoyer votre brochure de 24 pages en couleurs. Je suis intéressé au Cours No... F.C.N. 23-3-60

☐ Jour ☐ soir ☐ correspondance
Nom
Adresse
Ville Prov.
Tél. Age



2035, St-Anoine, Montréal — WE. 7-3904
225 est, Blvd Charest, Québec — LA. 9-2025

INSTITUT TECHNIQUE
AVIRON

Avec les cours de radio, télévision—dessin industriel, et de débossage chaque élève reçoit gratuitement les instruments, outils et accessoires nécessaires.

Le bois de pulpe des producteurs devrait rapporter

L'Office de Lévis - Bellechasse

Arbitrage nécessaire après un 1er contrat

L'office des producteurs de bois de pulpe de Lévis et Bellechasse groupe environ 1200 producteurs dont la production au total varie, selon les années, entre 10 et 20 mille cordes de sapin, d'épinette et de tremble dont 75 à 80% est vendu non-écorcé.

C'est le 10 avril 1958 à St-Charles de Bellechasse que les producteurs décidèrent de fonder leur office. Un référendum postal fut ordonné par l'Office des Marchés Agricoles du Québec, le dépouillement du scrutin eut lieu à Québec, le 25 septembre 1958, et le plan conjoint fut sanctionné puisque 79% des producteurs se sont prononcés en faveur. L'avis de sanction s'y rapportant a paru dans la Gazette Officielle du Québec en date du 11 octobre 1958.

A la suite de négociations longues et ardues, une convention fut signée le 21 juillet 1959 entre l'Association des acheteurs de bois de pulpe de Lévis et Bellechasse et l'office des producteurs. Cette convention comportait une augmentation minimum de \$1.00 la corde sur les prix payés l'année précédente.

Il va de soi qu'il est impossible de tout redresser d'un seul coup tout ce qui ne va pas sur le marché du bois. Tout de même nous avons pu constater une fois de plus que parmi les plus désappointés du fait que l'office n'avait pas décroché la "lune" du premier coup, un bon nombre sont des gens qui ont toujours refusé de faire partie de leur association professionnelle et qui "gueulent" contre leur office de producteurs. En d'autres mots ce sont des gens qui sans le savoir, salissent leur lit, oubliant qu'ils devront s'y coucher eux-mêmes.

Il est vrai que ce n'était pas la "lune" mais c'était un premier contrat, la première fois dans l'histoire de la région qu'un prix minimum pour leur bois était établi. Six mois se sont écoulés depuis la date d'expiration de ce premier contrat et les développements traitent en langue.

Dès l'automne, l'office des producteurs entreprenait des négociations en vue de la passation d'un nouveau contrat. Le projet présenté par l'office demandant un prix minimum de \$20.00 la corde pour le bois non-écorcé livré au chemin de camion. Après deux séances de négociations l'office a dû deman-

der l'intervention d'un conciliateur. Deux séances de conciliations, dont l'une le 2 février et l'autre le 18 février, eurent pour résultat la rupture des négociations et l'office a demandé séance tenante, la tenue d'un arbitrage.

Les deux principaux points faisant l'objet du litige sont d'abord la rétroactivité du contrat au 1er octobre 1959 et les prix demandés. En dernière séance de conciliation l'office des producteurs avait réduit sa demande à une augmentation minimum de \$3.00 la corde sur les prix du dernier contrat. En fait ceci représentait des prix variant entre \$16.00 et \$18.00 la corde selon la distance de transport du bois. Ces prix sont les prix de revient au cultivateur.

Nous attendons maintenant que l'Office des Marchés fixe la date de l'arbitrage qui devrait avoir plus de facilité à protéger les producteurs de bois, maintenant que l'article 28 de la Loi des Marchés Agricoles a été amendé. Cet amendement permet à l'Office des Marchés de désigner qui est le véritable acheteur. Il se pourrait que les compagnies aient fini de jouer à la cachette avec les producteurs.

Sous la direction de leur dévoué président, M. Paul Binet, de St-Camille, le Conseil d'administration de l'Office des producteurs continue son travail en dépit des obstacles nombreux rencontrés. Le président est secondé dans sa tâche par M. Gustave Dallaire, vice-président, M. Sylvio Godbout, St-Damien, trésorier, M. Egidio Labonté, St-Lazare, M. Ovide Morin, Buckland, M. Roger Pouliot, St-Philémon et Théophile Boutin, St-Magloire.

Maxime L. Plamondon, secrétaire.

Progrès dans Montmorency

Même si l'Office des producteurs de bois de pulpe de Montmorency, ne transige pas une quantité très considérable de bois à pulpe, soit environ 3,000 cordes, elle n'en a pas moins rendu de bons services aux producteurs de ce comté.

Soulignons que la hausse moyenne aux producteurs, une fois le prélevé enlevé, a été d'environ \$1.35 la corde, variant, suivant les endroits, de \$0.75 à \$3.00 la corde. Pour les producteurs qui possédaient plusieurs cordes à vendre cela n'était pas à dédaigner.

Précisons que l'une des causes de l'amélioration de la situation des producteurs de certains endroits particuliers, comme St-Ferréol, St-Tite des Caps, etc., fut d'annuler la commission que se réservait certains camionneurs, en plus de leurs frais de camionnage. L'office avait même envisagé la possibilité d'intenter des procédures vis-à-vis un de ces camionneurs; heureusement, ce dernier s'est soumis à la dernière minute aux dispositions du plan conjoint.

Différents producteurs n'avaient pas reçu, au tout début, le prix convenu dans les ententes qui avaient été signées; depuis, ils ont tous été rajustés et nous sommes heureux de souligner que présentement il n'existe aucune plainte de producteurs qui n'ait été réglée à l'entière satisfaction de ces derniers.

Les producteurs de bois à pulpe de Montmorency attendent beaucoup de la Loi des Marchés Agricoles du Québec, surtout si elle est modifiée comme l'a de-

Suivant ce même rapport, en 1958, les approvisionnements des compagnies s'établissaient comme suit:

Terres de la Couronne:	4,058,686 cordes
Terres privées:	1,650,886 cordes
Autres provinces:	117,998 cordes

Comme certaines quantités de bois s'importent de d'autres provinces ou s'exportent vers elles et que l'analyse de ces données ne serait pas susceptible d'influencer beaucoup les résultats, laissons cet aspect de côté pour le moment quitte à y revenir à l'occasion. Retenons qu'en 1958, sur le total du bois venant des terres de la Couronne et des terres privées, 71% venaient des terres de la Couronne et 29% des terres privées. Sur une moyenne de 11 ans, soit la période 1948-58, en s'appuyant sur la même méthode de calcul, voici quels sont les résultats: terres de la Couronne: 68%; terres privées: 32%.

En 1958, en prenant 71% de leurs approvisionnements sur les terrains de la Couronne et 29% sur les terres privées, la corde de bois à pulpe moyenne, coûtait aux compagnies \$27.87. En prenant pour acquit que le bois des terres privées devait coûter aux compagnies, en moyenne, environ \$21.50 la corde, cela signifie que le bois provenant des terres de la Couronne, coûterait \$30.47. Or, si les droits de coupe, sur les terrains de la Couronne, étaient doublés comme le demandait une résolution adoptée lors du dernier congrès général de l'U.C.C., (plusieurs raisons pour le faire

mandé l'U.C.C. à de nombreuses reprises, et si les terrains de la Couronne cessent de venir compétitionner le bois à pulpe mis en vente par les producteurs.

L'Office des Producteurs de Montmorency a l'avantage de pouvoir compter sur la compétence et le dévouement d'un président dynamique dans la personne de monsieur Philippe Racine de St-Ferréol. Il est secondé dans son travail par un conseil d'administration composé de producteurs dévoués, soit messieurs Charlemagne Simard (Château-Richer) vice-président; Pierre-Célestin Côté, (l'Ange-Gardien), trésorier, ainsi que Antoine Pouliot, (St-Famille I. O.), Maurice Vézina, (Boischatel), Paul Lachance, (St-Tite des Caps), et Joseph-Benoit Fortier, (St-Jean, I. O.), administrateurs.

Les négociations de cette année n'ont pas encore été entamées pour la simple raison que celles qui se poursuivent dans le comté de Charlevoix influenceront grandement sur les conditions qui prévaudront dans le comté de Montmorency. Il est donc plus que probable que l'office des producteurs de Montmorency attendra le dénouement des négociations de Charlevoix avant d'entreprendre les siennes.

Louis-Philippe FILION

\$30. la corde à l'usine

Suivant les statistiques officielles du Service forestier du Ministère des Terres et Forêts, il en aurait coûté, en moyenne aux industries de pâtes et papiers de la province, \$27.87 la corde pour le bois à pâte utilisé dans leurs usines. Ce chiffre, pour l'année 1958, est le dernier paru; celui concernant 1959 ne devant sortir que dans plusieurs mois.

ont été indiquées dans un article publié dans La Terre de Chez Nous et intitulé "Richesses naturelles à rabais", cela voudrait dire, que le bois de pulpe produit sur les terrains de la Couronne coûterait après cette hausse des droits de coupe, \$32.97 la corde.

Plusieurs objecteront que le bois produit sur les terres privées ne vaut pas celui produit sur les terres de la Couronne, etc... Plusieurs des arguments utilisés par les supporteurs des compagnies à ce sujet ne résistent pas à une étude objective des faits. Toutefois, il faut admettre qu'en général il existe une certaine différence. Quelle est-elle? Reproduisons ici quelques témoignages rendus à ce sujet par des habitués du commerce du bois à pulpe et qui ont témoigné à Montmagny les 14 et 15 janvier 1960 lors des séances d'arbitrage entre l'Office des producteurs de bois de la région de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et l'Association des acheteurs de bois de Sainte-Anne-de-la-Pocatière Enrg.

Témoignage d'un ingénieur forestier et courtier en bois à pulpe :

Questions du Juge: "Est-ce que vous êtes capable de donner, pour le Tribunal, quelle est la différence par corde qui peut exister entre le bois ordinaire ou du bois de limite?"

Réponse du courtier: "De \$2.00 à \$3.00".

Témoignage d'un autre courtier: Question du représentant de l'office

"Le bois que vous produisez vous-même, il est vendu comme bois de limite?"

Réponse du courtier: "Il est vendu comme bois de cultivateurs. Etre capable de le vendre comme bois de limite, je le vendrais, mais j'ai pas d'acheteurs pour ça".

Autres questions: "D'après vous, si vous pouviez le vendre comme bois de limite, quelle hausse par corde pourriez-vous obtenir?"

Réponse du courtier: "\$2.00 à \$3.00 la corde, peut-être plus". Et plus loin.

Question d'un arbitre: "Vous avez \$2.00 à \$3.00 de plus pour les bois qui viennent des limites de la Couronne".

Réponse du courtier: "Oui".

Il y aurait encore d'autres témoignages à citer mais ceux précédemment mentionnés suffisent pour démontrer que la différence entre le bois venant des terres de la Couronne et celui des terres privées n'est que de \$2.00 à \$3.00. Admettant que cette différence serait de \$3.00, cela voudrait dire que normalement le bois devrait rapporter \$29.97 aux producteurs, rendu à l'usine, soit en chiffre rond \$30.00 la corde. Comme il a déjà

été précédemment mentionné, la moyenne du prix pour du bois à pulpe, venant des terres privées et livré à l'usine, se chiffrerait aux environs de \$21.50 la corde, donc une différence de \$8.50 la corde.

Il est bien entendu que les producteurs de bois à pulpe ne peuvent s'attendre de recevoir tout d'un coup le prix qu'ils devraient normalement recevoir. Toutefois, il s'agit d'un objectif qu'il faudra atteindre le plus tôt possible et qui se réalisera d'autant plus vite que tous les producteurs de bois à pulpe se serreront les coudes et que ceux qui sont élus pour les protéger feront leur devoir. Mais on peut quand même se demander, pourquoi tant de différence entre les prix?

Combien de dizaines de millions de dollars, les producteurs de bois à pulpe de la province ont-ils perdus au cours des années passées? Il serait évidemment difficile de le calculer. Le gouvernement provincial, quel que soient les hommes ou les partis qui l'ont dirigé, a une large part de responsabilité dans cette saignée impardonnable des producteurs de bois à pulpe. Cela a trop duré et il est plus que temps que cela finisse.

Lorsque Feu Mgr Desranleau, alors archevêque de Sherbrooke qui fut un homme de doctrine et d'action, qui n'a jamais craint de rappeler aux puissants leurs devoirs, déclarait le 10 mai 1951 en présence de son Excellence le Délégué Apostolique: "Organisé par les puissances de l'argent et protégé par l'influence de la politique, le capitalisme cherche de toute façon, même sous le couvert de la loi civile, sans jamais se préoccuper des souffrances du peuple, ni de la mort des pauvres qui manquent de nourriture et de vêtement, à dominer la production, à réduire les cultures, à raréfier la monnaie, à détruire les denrées les plus immédiatement nécessaires à la vie, et cela dans l'unique but de faire monter les prix et de grossir les profits".

N'avons-nous pas là, l'explication de la majorité de nos troubles; la raison pour laquelle des milliers de personnes sont privées d'un revenu convenable et souffrent.

Quand se décidera-t-on de ramener à la raison ces êtres détestables qui n'ont d'oreilles que pour leurs intérêts égoïstes? A quoi sert-il de tant vanter l'importance de nos richesses naturelles si elles ne servent qu'à l'enrichissement d'une poignée de profiteurs?

LOUIS-PHILIPPE FILION

On a au moins...

(Suite de la page 9)

pagnies forestières auxquelles il accorde à chaque année des permis de coupe sur les terrains de la couronne, il pourrait pourtant leur refuser. Le plan conjoint se présente donc aux cultivateurs comme un outil tout-puissant, car grâce à la négociation, même dans des conditions des plus désavantageuses pour les producteurs, cette formule a prouvé son efficacité, en arrêtant la baisse dans les prix d'abord pour ensuite obtenir des augmentations, qui pour les producteurs de l'Abitibi sont représentées par 25,000 cordes avec une augmentation moyenne de \$2.00 la corde.

Lors de leur réunion annuelle, les producteurs ont exprimé le désir d'étendre les pouvoirs de l'office des producteurs à la production de tous les bois, de façon à couvrir non seulement le bois de pulpe, mais également les bois de construction et ceux destinés à être manufacturés.

Cette production représente en volume une quantité égale au bois de pulpe et intéresse 1800 cultivateurs et colons de l'Abitibi.

Adrien Vachon.



FRAMBOISIERS Sans Épines
VIKING. Certifiés et Classés No 1.
Précoces, gros fruits rouges, excellente qualité. Plantés en oct.-nov. produiront l'été suivant.
25 pour \$3.25; 100 pour \$10.00; 1000 pour \$75.00.
F.A.B. magasin. Catalogue général sur demande.

W.H. PERRON & CIE
LIMITÉE
515 BOUL. LABELLE, L'ABORD A PLOUFFE, P.Q. (Montréal 40) TÉL. MU. 1-1615

PAGES

DU

FOYER

la fermière



La Session provinciale aura été fructueuse pour l'enseignement et les instituteurs

A plusieurs points de vue, la session provinciale qui vient de se terminer aura été fructueuse pour les Commissions scolaires et les instituteurs. Outre les problèmes qu'elle a réglés sur le plan de l'enseignement universitaire, elle a en effet voté d'importants amendements dont l'enseignement primaire et secondaire pourront bénéficier.

Faisons le point

Nous avons vu, chers parents, que le jeune bébé réclame uniquement son bien-être physique et que le jeune enfant ne veut avoir de son côté que la certitude de l'affection de ses parents, c'est-à-dire la sécurité affective. Avant d'entreprendre la période de développement suivante, période qui marque les débuts de l'enfant à l'école, faisons le point. En d'autres termes, essayons de mesurer notre succès dans l'éducation de notre enfant.

Un enfant, auquel on assure les différents bien-être propres à l'âge qu'il a, est facilement reconnaissable. Il a la figure habituellement détendue, épanouie, sereine. S'il a des problèmes, il sait en parler pour mieux les régler. La sérénité de nos enfants, voilà pour nous le moyen de juger de notre succès avec eux.

Précisons dès maintenant que cet enfant qui a eu les bien-être physiques et affectifs à l'âge où il en avait besoin va se développer plus sûrement, il va franchir sans heurts et sans retards les étapes successives de son développement. Nous dirons bientôt, par exemple, qu'il faut que l'enfant de six à dix ans puisse bien jouer et bien travailler. A cet âge, il doit trouver dans le travail et le jeu toute sa raison de vivre. Et son ambition sera de réussir dans son travail et dans ses contacts avec ses compagnons de jeu. Il s'essaie sans cesse à bien faire et veut être content de soi-même. Il recherche le bien-être de la conscience. A cet âge, donc, l'enfant qui vient de quitter la petite enfance et qui n'est pas sûr de l'affection de ses parents sera, je l'ai dit déjà, inquiet et indécis. Saura-t-il alors s'adonner de tout son cœur au jeu et au travail? Il continuera probablement à rechercher, au cours de cette période, la sécurité affective qu'il n'a pas eue plus jeune. Et, ainsi, son développement sera continuellement en retard.

Il nous faut donc, chers parents, toujours observer discrètement nos enfants et nous assurer, selon la formule populaire, que chacun d'eux est bien "dans son assiette." Le moyen? Voyons si chacun d'eux a cette figure détendue et sereine qui est si naturelle chez tout enfant heureux et satisfait.

Si nous le trouvons triste ou de caractère difficile, demandons-nous d'abord si ses forces physiques sont suffisantes pour le train de vie qu'il mène. S'il arrive que non, ne parlons pourtant pas de fatigue à l'enfant. Préparons-lui plutôt, à son insu, un programme de vie qui lui convienne mieux. Assez souvent, c'est le sommeil ou l'alimentation qui font défaut. Des hygiénistes m'ont dit que, sans y prendre garde, les parents relâchent la surveillance de l'alimentation du jeune écolier, bien qu'ils aient tellement surveillé ce point lorsque l'enfant était bébé. Et le rendement de bien des jeunes s'en ressent.

Demandons-nous ensuite, et c'est cela qui nous intéresse dans cette chronique, si ce n'est pas

La loi la plus importante et la plus riche de possibilités concerne certes la formation de corporations d'écoles secondaires. Elle prévoit la formation de ces corporations, leur composition, leur mode de financement, leur mode d'opération. On sait que le Code scolaire auparavant, prévoyait en général la formation de ces telles corporations, mais ne déterminait rien quand à leur composition, leur financement.

Certes, la loi adoptée cette année ne règle pas tous les problèmes: particulièrement ceux des centres ruraux, qui ont déjà du mal à financer leurs classes de 1re à 9e année. On voit mal comment ces commissions scolaires adhèrent à une corporation d'école secondaire pour l'organisation de l'enseignement secondaire: adhésion qui comportera, d'après la loi, le pouvoir d'imposer une taxe spéciale pour le financement de la dite corporation. Et, pourtant, l'accès à l'enseignement secondaire est une exigence de l'heure et nous ne pouvons admettre qu'il soit un privilège dévolu seulement aux centres urbains ou semi-urbains.

Ce que les instituteurs ont obtenu

A plusieurs reprises, nous avons porté à votre attention les réclamations des instituteurs et institutrices. Le plus souvent,

le cœur de l'enfant qui est en cause. Il a peut-être perdu courage devant son incapacité de réussir tel qu'on le lui demande ou comme il voit les autres réussir. Le milieu où il vit est peut-être une scène continuelle de mésententes ou de disputes. Peut-être, enfin, qu'il n'a pas assez l'occasion de communiquer à quelqu'un ses efforts de tous les jours, ses déboires ou ses ambitions.

Enfin, il arrive qu'un enfant ait un tempérament difficile ou qu'il nous soit impossible de changer le milieu pour qu'il convienne à l'enfant. C'est ici qu'interviennent les petits compliments et les marques d'estime dont j'ai si souvent parlé. Ce seront des compensations qui, multipliées, nous permettront d'assurer un minimum de bonheur à l'enfant; qui nous obtiendront tout ce dont il est capable de bonne volonté et qui lui assureront le développement le plus normal possible.

C'est saint Thomas, le philosophe, qui a dit que pour pratiquer la vertu, il faut un minimum de biens matériels. On pourrait dire aussi, je crois, que pour être capable d'amour envers les autres, il faut un minimum de bonheur. Nous pouvons connaître si notre enfant possède ce minimum par le degré de sérénité qu'il a.

Suzel THIBAUT-PERRON

à l'occasion du congrès annuel de leur Corporation ou, encore, de leur rencontre avec le Conseil des Ministres.

Nos instituteurs et institutrices se réjouissent parce que la session qui vient de se terminer aura répondu à plusieurs de leurs vœux. Le numéro de février de leur journal "L'ENSEIGNEMENT" en témoigne. Nous relevons, ici, quelques-uns de ces amendements aux lois qui régissent nos enseignants, votés cette année.

D'abord, les enseignants deviendront automatiquement membres de leur corporation: "Tout instituteur employé par une corporation scolaire catholique est ou devient automatiquement membre de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec." Et sa cotisation est déduite de son traitement à moins d'un avis signifiant qu'il n'est plus membre de la corporation. Pour la Corporation des instituteurs, cela signifie plus de problèmes de recrutement et une somme considérable d'énergie et de temps qu'elle pourra utiliser sur d'autres plans.

D'autres amendements concernent le salaire minimum des instituteurs et institutrices, leur pension, le droit à l'arbitrage des instituteurs ruraux.

Le salaire minimum est porté de \$600 à \$1.500. La pension minimum des instituteurs et institutrices est portée de \$240 à \$500 par année, plus \$25 par année d'enseignement au-delà de 25 ans, jusqu'à concurrence de \$900. D'autre part, elle sera calculée sur les 5 années pendant lesquelles le titulaire aura reçu le plus fort traitement et payable après 35 ans d'enseignement quel que soit l'âge de l'intéressé. Auparavant, la loi comportait des restrictions quant à l'âge de la retraite, nonobstant les années d'enseignement de l'intéressé.

D'autres amendements concernent le taux de la pension qui devient uniforme et de 5% sur le salaire des enseignants, qu'ils soient diplômés ou non; ils concernent aussi le remboursement des contributions et le retrait des cotisations, le paiement de la pension en versements mensuels au lieu de trimestriels, le cas des ex-congréganistes, les enseignants dans les institutions indépendantes, ceux qui ont enseigné en dehors de la province...

Les instituteurs et les institutrices ruraux sont rétablis dans leur droit en cas de conflit dans leurs négociations avec les commissions scolaires.

Il y a une ombre au tableau, dit "L'ENSEIGNEMENT": l'article 232 du Code scolaire n'est ni amendé, ni aboli. Cet article concerne le renvoi des professeurs et dispense les Commissions scolaires de les motiver.

On peut dire que les instituteurs et institutrices ont obtenu tout ce qu'ils ont obtenu, de haute lutte. Et c'est une illustration du rôle que joue une corporation professionnelle. Quand ses membres sont d'accord sur l'urgence d'une réforme, les chefs de la corporation s'en emparent:

ils font une campagne d'opinion, ils pressent les législateurs d'agir. Même s'ils doivent parfois travailler pendant des années avant d'obtenir ce qu'ils réclament, les intéressés finissent par triompher, s'ils ont de leur côté le droit et la raison. Tout ce qui a trait à la pension des instituteurs et institutrices, leur droit à l'arbitrage en est

une illustration. Nous fournissons, chaque année, de nombreuses recrues au corps enseignant et ce qui les concerne ne saurait nous laisser indifférents. D'autre part, le sort que nous faisons aux instituteurs est un reflet de l'importance que nous accordons aux choses de l'éducation.

Marthe BEAUDRY

Echos de l'U.C.F.R.

Mlle Dupuis, conférencière à Ste-Marie-de-Beauce

A titre de secrétaire propagandiste générale de l'U.C.F.R., Mlle Marie Dupuis était conférencière invitée à Ste-Marie-de-Beauce jeudi de la semaine dernière. La réunion, qui était une réunion de propagande, groupait les membres de l'U.C.C., de la coopérative locale, les dames et demoiselles de l'endroit.

La tempête qui faisait rage dans cette région ce jour-là a empêché bon nombre de personnes de participer à l'assemblée malheureusement.

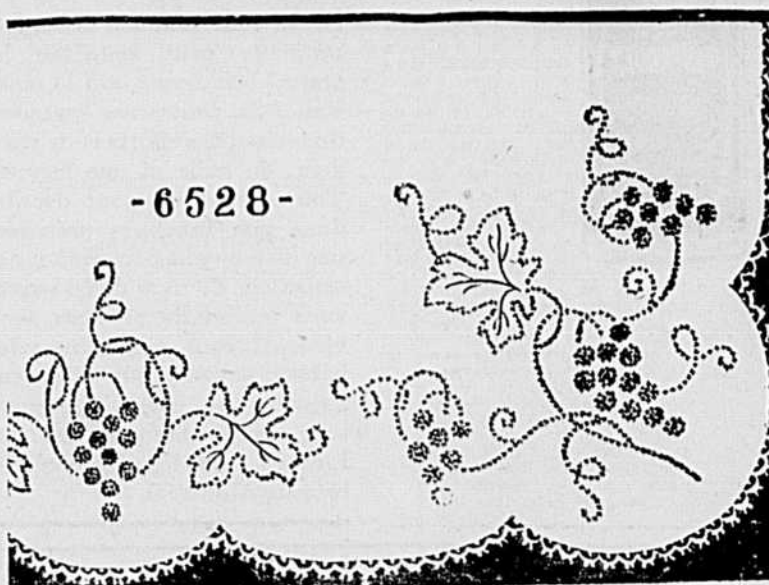
Les conférenciers: M. Caron, gérant de la coopérative locale et Mlle Dupuis n'en furent pas moins éloquentes. M. Caron parla abondamment du sens de la coopération et Mlle Dupuis, du rôle que jouent les femmes dans la vie rurale et de l'action qu'elles peuvent prendre par leurs groupements.

Une réunion de l'exécutif

L'exécutif de l'U.C.F.R. tenait une réunion vendredi de la semaine dernière au siège social de l'Union, à Montréal. Étaient présentes: Mmes Ernest Desautels, présidente, Dominique Goudreau, 1re vice-présidente, Victor Marchessault, 2e vice-présidente, Hervé Bélanger, et Raoul Provencher, directrices, ainsi que le personnel du secrétariat: Mlles Dupuis, Larose et Groleau.

Les Dames ont mis au point entre autres choses, le programme des prochaines journées d'études provinciales. Ces journées d'études sont une activité importante de la Confédération et elles s'avèrent d'une année à l'autre de plus en plus fructueuses pour la bonne marche de l'Union et la formation de ses chefs.

VENNAT 6528 — LES RAISINS



6528 — "LES RAISINS" — Un motif à broder au point de croix pour divers usages: tentures et plus spécialement nappes. Brodez les raisins de couleurs diverses: rouge Malaga, doré de la Californie, bleu de l'Ontario; et les courants: vert foncé, vert feuilles et vert tendre.
PATRON A TRACER au crayon: coin de côté, 75 cents. Fer chaud: 4 coins et 4 côtés, \$1.25.
ETAMPE SUR COTON blanc, fini toile, 54" x 54," \$3.25; 54" x 72," \$3.75; 63" x 81," \$4.25.
ETAMPE SUR TOILE écru pâle, vert doux ou jaune chartreuse: 54" x 54," \$5.25; 54" x 72," \$6.75; 54" x 90," \$8.00. Serviettes: 6 sur coton blanc, 90 cents; sur toile, \$1.75.
FIL A BRODER spécial pour point de croix. Coton perlé lustré à un seul brin, \$1.50 et plus.
DENTELLE solide pour la bordure, blanche ou écru, la verge 20 cents. TAXE de 2% pour le Québec, 6% pour Montréal, à ajouter en plus.

Adressez toutes vos commandes au: SERVICE DES PATRONS, LA TERRE DE CHEZ NOUS, 515, rue Viger, Montréal, Qué.

PAGES

DU

FOYER

Le Courrier

"La Terre de Chez Nous" répond ici aux demandes de renseignements et de conseils qui lui sont adressées par ses abonnés. Avec sagesse et prudence la directrice de cette rubrique s'efforce de résoudre les problèmes familiaux, moraux, domestiques, sentimentaux ou autres qui lui sont soumis. Toute discrétion est parfaitement gardée. On peut donc écrire en toute confiance: LE COURRIER DE LA TERRE DE CHEZ NOUS, 515 avenue Viger, Montréal 4 Qué.

Directrice: MARIE-LUCE

Dixième année et impatiente ?

En réponse à LINDA qui a fait sa 10e année, est à la maison depuis deux ans et voudrait maintenant faire un cours d'infirmière ou travailler comme garde-bébé. Mais à quel endroit ?

Tout d'abord, je voudrais vous dire ceci: pour s'inscrire à un cours d'infirmière, il faut avoir 18 ans et une 11e année. Avec une 10e année, vous pouvez vous inscrire à un cours de garde-malade auxiliaire ou, encore, de garde-bébé. Vous demeurez près de St-Hyacinthe, mais ces divers cours ne se donnent pas dans cette ville. Il faudra vous éloigner vers Montréal ou vers les Trois-Rivières. Si vous optez pour le cours de garde-malade auxiliaire, choisissez le cours approuvé par le Comité des hôpitaux du Québec. Il se donne à plusieurs endroits: par exemple, à l'Institut Albert-Prevost de Montréal, l'Hôtel-Dieu de Sorel, l'hôpital de Granby, le sanatorium Cooke aux Trois-Rivières, l'hôpital St-Joseph des convalescents de Montréal. Ce cours est de 18 mois et les conditions d'admission sont les suivantes: une 9e année, une personnalité intéressante, active, une éducation parfaite et une moralité irréprochable, l'esprit de devoir, l'amour des malades, une certaine capacité de dévouement.

Pour ce qui est du cours de garde-bébé, il se donne à Montréal, à la Crèche de Liesse, 5705, chemin de la Côte-de-Liesse; à la Crèche de la Miséricorde, 897, rue Lagache, Montréal; à la Crèche St-Vincent-de-Paul, 1210, Chemin Ste-Foy, Québec; à l'hôpital Ste-Marie, 1991, boul. du Carmel, les Trois-Rivières. Le cours est de 18 mois et les conditions d'inscription sont à peu près les suivantes: un certificat de 9e année, 18 ans, certaines qualités physiques et de personnalité requises pour le soin des

bébés.

Ces deux cours vous ouvrent des emplois dans les hôpitaux, les crèches, à domicile pour le soin des malades et des enfants. Sans doute, si vous avez la possibilité de faire votre 11e année et si vous aimez l'étude, je vous encouragerais à vous qualifier comme infirmière. Le cours est

Retraite sociale à Québec

Lundi le 28 mars à 6 heures 45 du soir s'ouvrira à la Maison du Cénacle à Québec une retraite sociale organisée par les membres de l'U.C.F.R. du diocèse de Québec.

La partie religieuse de cette retraite sera sous la direction de M. l'abbé Gérard Lévesque, aumônier de l'U.C.C. et de l'U.C.F.R. du diocèse de Chicoutimi. La partie sociale sera conduite par Mme Ernest Desautels, Mlle Groleau et Dupuis de la Confédération de l'U.C.F.R.

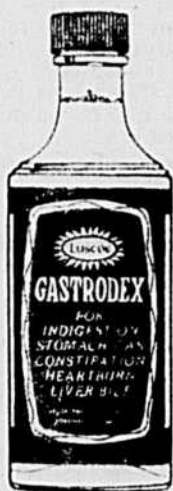
Toutes les dames et demoiselles du milieu rural, membres ou non de l'U.C.F.R. sont bienvenues à cette retraite qui se terminera jeudi midi le 31 mars.

plus long, la profession exige davantage de qualités personnelles, mais elle vous ouvrira des horizons plus variés et plus intéressants. Comme toutes les professions féminines, elle offre des possibilités nombreuses et elle n'est pas surchargée. Tant de jeunes filles se marient et la quittent après quelques années. Bonne chance!

UNE BROCHURE INDISPENSABLE

Savez-vous combien la lessive ordinaire peut simplifier le travail à la ferme et à la maison. Elle peut vous épargner du temps, des efforts et de l'argent, de mille et une façons. Tous ses usages sont décrits dans une brochure préparée par un éminent bactériologiste canadien. Ce livre de 60 pages vous rendra de précieux services et vous deviendra vite indispensable. Pour vous en procurer un exemplaire gratuit, écrivez à Standard Brands Limited, 550 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

GASTRODEX



Remède liquide spécial pour adultes et enfants. Le seul remède stomacal du genre au Canada pour la sécrétion biliaire. Un besoin pour toute famille. Avec toujours GASTRODEX au foyer. Ce que vous mangez ou ce que vous déjeûnez cause-t-il des indigestions, des douleurs d'origine gastrique, des coliques, flatulences, des crampes, des brûlements d'estomac, des éructations — une sensation de ballonnement, des maux de tête, de la sécheresse ou de l'amertume à la bouche? Ou encore, si vous souffrez de constipation chronique ou d'irrégu-larité, ne tardez pas à prendre GASTRODEX et vous vous sentirez mieux en quelques minutes. Rien, absolument rien n'agit aussi vite que GASTRODEX pour vous apporter un prompt soulagement. Epruvé par des millions de gens. Il n'est pas d'autre remède comme lui. Ecrivez, en lettres moulées, vos nom et adresse et postez votre commande avec l'argent directement à:

LUSCOE PRODUCTS LTD., T.C.N., 559, rue Bathurst, Toronto 4, Canada. Prix: \$3.00 le flacon ou \$5.00 pour deux flacons.

LES ASSURANCES DE L'U.C.C.

VIE — INCENDIE — AUTOMOBILE
RESPONSABILITE — RISQUES DIVERS



515, ave Viger
Montréal 24, Qué.
VI. 2-6431

Institut AUDET

Etudes par correspondance
• Cours primaire et secondaire de 4e à 9e année
• Cours commercial et général de 10e à 12e année
\$4. par mois, durée de 4 mois.
Certificat et diplôme
Manuels fournis
Prospectus sur demande
Début du cours: 8 avril
Dernier jour d'inscription: 3 avril
Institut Audet C.P. 112,
Dépt. 107
Station Limoilou, Québec 3

R.—Mme L. P. Co. — Chère madame, je ne puis communiquer votre demande aux lectrices de ce courrier sans avoir d'abord votre nom et votre adresse. Avez-vous déjà fait connaître vos besoins au curé de votre paroisse ?

R.—MARIE FRANCE. — Je réponds oui à votre première question et non à votre deuxième question. Si jamais vous vous préparez à vous marier, je vous suggère de suivre un Cours de préparation au mariage, par correspondance s'il ne s'en donne pas dans votre région. Il n'y a pas de mal à être renseignée sur ces choses. Et vous devriez être à l'aise pour les demander à votre mère.

R.—PETITE MESANGE. — Peut-être votre chandail n'était-il pas net, quand vous l'avez ainsi placé dans un sac de polythène, hermétiquement fermé? Je ne verrais pas d'autres explications à cette mauvaise odeur qu'il aurait développée. Si l'air avait circulé librement dans ce sac comme il circule dans votre tiroir, la chose ne serait pas arrivée... sans doute.

Q.—Il existe des auteurs modernes dont les livres sont à déconseiller, je crois. Je lis actuellement dans la collection "Le livre de poche". Mon professeur me dit que si je continue à lire cette collection, je suis un jeune homme perdu. Je vous donne une liste d'auteurs de cette collection: Cesbron, Bazin, Camus, Juxley, Verdel, St-Exupéry, etc. Tous ces noms viennent d'un catalogue des livres de cette collection. Pouvez-vous faire le choix et me dire lesquels de ces auteurs sont défendus, dangereux, permis, conseillés, ridicules? MIONFF.

R.—Votre professeur vous aurait rendu plus service s'il vous avait dit quels auteurs vous deviez lire dans cette collection "Le livre de poche". Elle en contient en effet de très bons que vous aurez profité à lire; d'autres évidemment qui ne sont pas pour les jeunes; d'autres qui sont à l'index. J'ai ici une liste de titres et d'auteurs avec une cotation-guide. Vous pourriez vous procurer cette liste en écrivant aux Ligues du Sacré-Cœur, 8100 boul. St-Laurent, Montréal.

R.—D. P., LA PRESENTATION. — Le cours de technologie médicale est un cours de deux ans que vous pouvez suivre à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Il comporte un an de cours et une année d'internat c'est-à-dire de travail dans un laboratoire médical. Pour y être admise il faut l'immatriculation senior ou son équivalent. Je vous suggère d'écrire à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, 2900 boul. Mt-Royal, Montréal, de préciser vos qualifications actuelles et de demander ce que l'école exigerait pour vous admettre.

R.—H.S., LAC-DES-AIGLES. — Je regrette, Marie-Luce ne communique pas les demandes du genre de la vôtre dans ce courrier.

R.—MERCİ BEAUCOUP MADAME. — Il n'y a pas de honte à me dire ton nom: je pourrais en effet te répondre mieux dans une lettre personnelle. Ce que tu as fait n'est pas bien. Passons pour cette fois-là mais à la prochaine occasion où tu seras tentée de faire la même chose, il faudra résister, trouver un autre moyen de défendre tes nerfs. Cette sensation que tu as éprouvée en toi n'est pas volontaire, disons qu'elle est toute physiologique, mais tu dois trouver un moyen de t'en libérer. Tout ce que tu pourrais faire, par exemple pour rétablir la circulation sanguine t'aiderait à respirer profondément, serrer les poings, marcher, faire quelques mouvements de gymnastique, changer d'occupation, te lever si tu es couchée. Et puis fais-toi une bonne toilette chaque jour et ne reste pas au lit quand tu ne dors pas. — Les gestes impurs que tu peux faire sur toi sont tous ceux que tu ferais pour les sensations qu'ils provoquent en toi. Disons que tu peux agir par curiosité un moment donné mais sachant ensuite ce que tu sais, tu ne peux recommencer sans aller contre l'amour que tu dois te porter et qui s'appelle à ce moment-là la pureté dans tes gestes. Ton corps est un vase sacré et du dois le réserver pour les choses sacrées auxquelles il est destiné, et qui s'appelleront un jour la procréation d'autres vies humaines.

R.—LEO-PAUL. — Je regrette, je ne puis répondre à votre demande car je ne la comprends pas.

R.—NINON. — Vous n'avez même pas à répondre par une lettre. J'imagine que le garçon qui vous a envoyé ce Valentin ne s'attendait pas à recevoir une lettre en retour. De toutes façons, la seule chose qui serait regrettable, ce serait que vous vous laissiez distraire de vos études par cette amourette, et que vous travailliez aussi ce jeune garçon en étant trop intéressée à ses sentiments.

R.—MERCİ. — Je n'ai pas de table de poids pour les moins de 15 ans.

La couture chez soi

Nos patrons portent des instructions en français sur toutes les pièces: ces instructions sont une aide précieuse pour leur disposition sur le tissu et pour leur assemblage.

4532



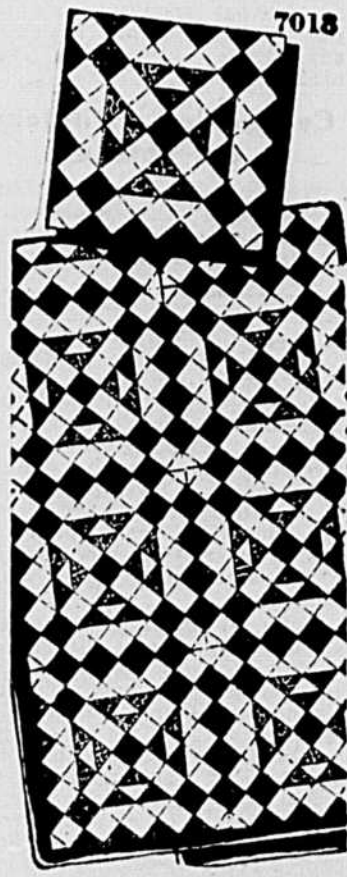
7061

7061 TABLIER — Confortable, enveloppant, avec de belles poches. Une façon heureuse d'utiliser vos coupons. Les cordons appliqués ou brodés. Les patrons sont contenus. Une seule grande moyenne. Instructions générales en français. Prix: 45 cents, tous frais compris.

4532 ENSEMBLE DEUX-PIECES

Robe et veste à la taille. Ce genre d'ensemble est particulièrement en vogue pour la saison prochaine de printemps et d'été. Le patron est coupé spécialement pour les demi-tailles. Grandeurs: 12½, 14½, 16½, 18½, 20½ et 22½. La grandeur 16½ requiert 3¼ verges de 39" pour la robe et 1½ verge pour la veste. Prix: 50 cents, tous frais compris.

7018



7018 COURTE-POINTE — "Envol d'oiseau." Un patron ancien, ainsi nommé parce que ses triangles rappellent les volées de ces oiseaux. Toutes indications pour l'assemblage, le piquage contenues. Instructions générales seulement en français. Prix: 40 cents, tous frais compris.



4544

4544 ROBE PRINCESSE POUR LES JEUNES — Tissus agréables: taffetas, cotonnades, piques, soies légères. Grandeurs: junior, 12; 14 et 16. La grandeur 12 requiert 4½ verges de 35". Prix: 50 cents, tous frais compris.

S'IL-VOUS-PLAIT effectuer votre remise non pas en timbres-postes mais en bons ou mandats de poste. Nous ne sommes pas responsables de l'envoi sous enveloppe. Les patrons commandés pas parviendront dans un délai raisonnable. Ils ne sont pas échangeables à moins d'erreur ou de défaut grave. Aucune commande C.O.D. n'est acceptée.

Adressez vos commandes au
SERVICE DES PATRONS, LA TERRE DE CHEZ NOUS,
515, rue Viger, Montréal 24.



Les enthousiastes du hockey et particulièrement les fervents partisans du Bleu Blanc Rouge seront servis à souhait cette année alors que le poste CKAC la "Presse", leur présentera toutes les joutes des séries éliminatoires pour la coupe Stanley. Comme par le passé, René LeCavalier sera au micro de CKAC pour une description détaillée des joutes du samedi, du dimanche, du mardi et du jeudi. Fait à retenir, CKAC est le seul poste français à diffuser au complet chacune de ces joutes du Canadien. On aura donc le privilège d'écouter LeCavalier dès 8h. 30 à l'antenne de CKAC, bien entendu! La série "A" oppose le Canadien au Chicago, les deux premières joutes seront diffusées le jeudi et le samedi 24 et 26 mars. Remarquons que toutes les joutes seront télévisées à compter de 9.00 heures.

BILLET

Joie sereine

Il n'y a pas très longtemps, je fus reçue dans une famille où la mère âgée demeurait avec trois de ses enfants célibataires. L'aînée, une fille, a toujours secondé la mère. Les autres travaillent. Dans cette maison, l'esprit qui règne est franchement remarquable. On sent le soin que les parents ont mis à former une lignée de douze enfants devenus des adultes de valeur. Le souvenir du père disparu est vivant, mais le culte voué à la vieille maman par ses garçons et ses filles est quelque chose qui fait du bien à voir. Aussi, j'entreprends de causer seule à seule avec cette paisible et sereine personne.

"Chère madame, comme vous avez l'air heureuse !

"Ah! mademoiselle, je le suis aussi. De plus, je suis pâtée et je me sens devenir égoïste... Quand mes enfants retardent leur retour le soir, je ne le dis pas, mais je suis inquiète et je les attends... Vous savez, jamais une dispute dans la maison, toujours de la courtoisie, de la fraternité et combien d'attentions déli-

cates à mon égard. Il me semble que c'est pour cela que je deviens égoïste...

"Mais, madame, c'est vous qui vous êtes préparé ce bonheur. C'est pourquoi il vous revient aujourd'hui.

"A mon âge, c'est quelque chose de se sentir encore acceptée. Bien des choses diffèrent de mon temps. Aussi, j'écoute les "jeunes" parler de leurs activités, de leurs sorties, de leurs toilettes... Il y a bien des choses de changées. J'écoute et je cherche à les comprendre et à m'adapter à leurs idées d'une autre époque que la mienne. Et ce faisant, je les rends heureux parce qu'ils ne me sentent pas vieillir et moi, leur joie fait la mienne."

Cette visite m'a fait toucher du doigt combien une personne âgée est une cause de joie pour des enfants qui se souviennent de leurs jeunes années, peut apporter de bonheur et combien, les confidences d'une grand-maman heureuse, entourée recèlent de joie sereine, véritable.

Marie DUPUIS.



Le drame de ces jeunes

Nous avons atteint environ 120 jeunes garçons par notre enquête. Si nous oublions un instant ceux qui sont étudiants pour songer simplement aux autres, toute une série de questions nous viennent à l'esprit.

Ces jeunes ont ceci de commun: même s'ils occupent un emploi à l'extérieur, ils n'ont pas d'autre domicile que la ferme de leurs parents, si ce n'est pour certaines périodes de travail comme bûcheron ou comme aide-fermier. Même ceux qui n'ont jamais songé à un établissement agricole ont encore "un pied" dans l'agriculture.

Plus de la moitié de ceux qui disent vouloir s'établir sur une ferme sont employés sur la terre de leurs parents et n'ont jamais fait autre chose. Comment s'établiront-ils? Hériteront-ils du bien paternel? Achèteront-ils et à quel moment, à quelles conditions la ferme de leurs parents? Leur père les établira-t-il? Quels arrangements et quelle entente y a-t-il entre eux et leur père? Sont-ils au nombre de ces jeunes qui le jour où ils songeront à se marier, et parce qu'ils songeront à se marier quitteront la ferme de leurs parents et "repartiront à zéro" parce que rien n'avait été prévu entre eux et leur père?

Un tiers ont actuellement un emploi permanent à l'extérieur après avoir travaillé quelques années avec leur père. Sans doute ont-ils pris cette décision pour se ramasser l'argent nécessaire à leur établissement. Jusqu'à quel point économisent-ils et font-ils des plans sérieux? De quelle façon concilient-ils leur vie sentimentale et leurs amours avec ces plans à plus ou moins long terme?

Il y a aussi ces autres qui oscillent entre un emploi pendant quelques mois en dehors comme journalier, bûcheron, aide-fermier le plus souvent et leur travail sur la ferme paternelle... S'ils n'aboutissent pas à un établissement agricole, que deviendront-ils? Que feront-ils? A quoi sont-ils préparés?

D'autre part, ceux qui ne veulent pas devenir cultivateurs?

Ceux qui ne veulent pas devenir cultivateurs se retrouvent pour la bonne moitié d'entre eux sur la ferme de leurs parents et n'ont jamais fait autre chose. Ils ne veulent pas s'établir sur une ferme, mais ils y travaillent tout de même, probablement sans salaire. Et ils attendent, mais après quoi et après qui pour débiter dans un autre emploi, dans un autre métier? Savent-ils seulement ce qu'ils veulent faire? Ou ils pourraient s'orienter dans notre monde actuel? Ont-ils réfléchi sur leurs aptitudes, sur leurs talents? Quand ils quitteront la ferme paternelle, auront-ils une autre préparation à la vie hors leur amertume contre ces années où ils auront accompli un travail qu'ils n'aimaient pas, qui ne les payait pas?

Quelle scolarité ont-ils et quels emplois leur seront ouverts lorsqu'ils commenceront leur vie?

Accepteront-ils alors de commencer au bas de l'échelle, avec des petits salaires? après avoir rêvé d'une vie facile, d'argent rapidement gagné? Comment peuvent-ils s'orienter et qui peut les aider à s'orienter?

S'ils ne trouvent pas dans leur milieu un emploi permanent et suffisamment lucratif, ils iront en ville; ils erreront souvent d'un emploi à l'autre, d'un centre d'emploi à l'autre... illustrant le proverbe: "Pierre qui roule n'amasse pas mousse" peut-être?

Un petit nombre d'entre eux occupe un emploi permanent — il s'agit évidemment de ceux qui ont répondu à notre enquête; le plus grand nombre hors ceux qui sont avec leur père sur la ferme vont d'un emploi à l'autre comme journalier la plupart du temps, chômeur quelques mois par année quand ce n'est pas davantage.

En guise de conclusion

Décidément nos jeunes n'ont pas la vie facile. Ceux qui optent pour un établissement agricole doivent y songer sérieusement et très tôt s'ils veulent réussir.

Ceux qui rejettent ce genre d'établissement ont aussi des difficultés à envisager. Et d'autant plus aiguës qu'ils entrent dans la vie avec peu de scolarité et

qu'ils se satisfont trop vite d'emplois comme journaliers, manoeuvres, et autres qui leur apportent un salaire immédiat mais sont aussi incertains et aussi aléatoires que la pluie et le soleil sur la ferme de leurs parents.

Mais je ne connais pas de problèmes plus aigus que ceux qui attendent le jeune sans ambition, sans préférence, sans idéal, mais tourmenté comme tout le monde par le désir de faire de l'argent sans trop travailler. Quand le travail, son travail, n'a pas d'autre sens que "l'argent" qu'il procure, le jeune qui le fait est bien près d'y mettre aucun amour, aucune ambition, aucun désir de se perfectionner, de bien remplir cette tâche sociale que son travail représente.

M. B.

Un menu autour du rôti de porc

Lors de leur séjour au Salon de l'Agriculture 1960, à Montréal, les Economistes ménagères ont reçu, en marge du concours de connaissances agricoles, de nombreuses demandes pour un menu autour du rôti de porc. Voici donc une suggestion.

Jus de tomate — Rôti de porc — Pommes de terre brunes — Compote de pommes — Jus de tomate et croûtons

Actuellement, les fruits frais canadiens sont plutôt rares sur le marché. Pourquoi ne pas en profiter pour servir du jus de tomate en conserve, lequel est une source appréciable de vitamine "C". Une boîte de 20 onces contient six portions. Le jus de tomate se sert frais, tel quel ou assaisonné de fines herbes spécialement de basilic, de sel d'ail, ou de sel de céleri, au goût. Il se présente bien accompagné de croûtons au fromage.

Rôti de porc — Utiliser un morceau d'épaule, de longe ou de fesse de porc. Enlever la couenne — si couenne il y a. Pratiquer des incisions profondes à 4 ou 5 endroits et y enfoncer des gousses d'ail. Brunir la

viande de tous côtés. Assaisonner de sel, de poivre. Ajouter la couenne, un oignon tranché, une ou deux feuilles de sauge et un peu d'eau chaude pour empêcher de coller. Couvrir et cuire sur le poêle à feu doux, une demi-heure par livre.

Graisse de rôti — Quand la viande est cuite, la retirer, ajouter un peu d'eau au fond de sauce. Faire mijoter 5 minutes. Verser dans des bols. Laisser figer à température de la pièce.

Aux pommes de terre brunes — Une heure avant la fin de la cuisson, placer de petites pommes de terre autour du rôti.

Compote de pommes — Couper des pommes en quartier. Il peut être nécessaire d'ajouter une ou deux cuillerées d'eau afin d'éviter que les pommes ne colent. Faire cuire à couvert et à feu doux. Passer à la moulinette ou au tamis. Sucre au goût. Servir avec biscuits secs ou gâteau.

Un livre gratuit sur l'arthrite et le rhumatisme

Comment éviter des difformités douloureuses

Un livre étonnant intitulé "L'arthrite et le rhumatisme" sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par écrit.

Il révèle pourquoi les remèdes et les médicaments ne soulagent que temporairement et n'enrayent pas les causes de ces maux; il décrit également un traitement non-chirurgical qui a remporté un fort succès depuis 1919.

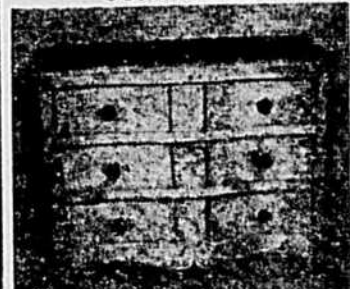
Il n'y a pas d'obligation de votre part en commandant ce livre instructif. Il sera peut-être le moyen de vous épargner de nombreuses années de souffrances.

Ecrivez dès aujourd'hui à:

THE BALL CLINIC, Dépt. 5272, Excelsior Spring, Missouri, U.S.A.

NOUS PAYONS \$100.00

et plus POUR ANCIENNES COMMODES



Vous avez probablement une de ces anciennes commodes qui pourrait vous rapporter \$100.00 et plus. Il faut que les trois (3) rangées de tiroirs soient bombées, pas de miroir et vieux de 100 ans ou plus.

Envoyez une photo ou un dessin avec description de tous les anciens meubles que vous avez.

S. BREITMAN, antiquaire 2016, rue Peel, Dépt. L.T. Montréal, P.Q.

MARIÉES

DE 1960

Vos Faire-Part

seront plus beaux et vous coûteront MOINS CHER si vous les confiez à notre imprimerie spécialisée dans ce travail depuis 24 ans.

GRATIS

Joli catalogue contenant 35 modèles et les prix des plus nouveaux faire-part, cartes de remerciements, menus, etc., envoyé gratuitement sur demande.

Imprimerie G. Désilets Inc. C.P. 110-T - Acton Vale, Qué. Commandes remplies dans les 24 heures Satisfaction absolument garantie

IL FAUT DU FER

— pour tonifier votre sang. Par leur formule à base de fer, les bonnes PILULES ROUGES chassent la faiblesse et tonifient le système en aidant à garder le sang rouge et riche. Achetez-en aujourd'hui. En vente partout.

PILULES ROUGES

POUR LES FEMMES PÂLES ET FAIBLES



L'inoubliable combat

8

par

Paul Turcotte

ALORS, ILS SE MIRENT EN ROUTE.



MAIS UN PARTI IROQUOIS LES AVAIT DÉJÀ APÉRÇUS.



Films à l'affiche de la TV du 25 mars au 1 avril

Notes, appréciation technique et morale des films à l'affiche de la TV présentées avec la coopération du Centre national du cinéma, de la radio et de la télévision.

VENDREDI, 25 MARS

Canal 4
2h. PAGES IMMORTELLLES
Allemand 1939. Film biographique de Carl Froelich avec Sarah Leander et Aribert Wäscher. La vie tumultueuse et dramatique du génial compositeur Tchaïkovski. Adultère présenté de façon sympathique et comme inévitable. A déconseiller.

Canal 2, 9, 13, 7, 4, 12, 3, 9 Rimouski, 5 New Carlisle, 11 Moncton
9h. L'HONORABLE ANGELINA
Italien 1947. Comédie sociale de Luigi Zampa avec Anna Magnani et Nando Bruno. Angelina, mère de 6 enfants prend la tête des mécontents de son quartier qui veulent améliorer leur situation matérielle... Peinture excellente de la vie telle qu'elle est en Italie, un peu gâchée cependant par une fin trop facile. Anna Magnani est remarquable. Rôle du père chargé de ridicule. Adultes.

SAMEDI, 26 MARS

Canal 4
2h. L'EPERVIER NOIR
Egyptien 1953. Drame d'aventures avec Assila Rouchdi et Emad Hamdi. La double histoire d'une jeune fille qui cherche à venger ses parents assassinés et d'un cheik qui refuse de livrer un étranger qui lui a demandé l'hospitalité. Film intéressant par son caractère typiquement arabe. Bons acteurs. Des violences, une danse et un marché d'esclaves motivent des réserves. Adultes, des réserves.

Canal 2, 9, 7, 13, 12, 3, 9 Matane, 5 New Carlisle, 11 Moncton
9h. LE DESTIN FABULEUX DE DESIRÉE CLARY, 2e épisode
(Voir samedi 19 mars, la semaine dernière)

LUNDI, 28 MARS

Canal 4
2h. SCANDALE A VIENNE
Allemand. Comédie dramatique avec Paul Herbig et Lissie Holzhuh. Un tailleur de la cour délaissé sa femme. Cette comédie ne manque pas de rebondissements en certains endroits. Conduite répréhensible des personnages. Adultes, des réserves.

Canal 7
2h. LA PROIE DES EAUX
Allemand 1940. Drame avec Hans Söhnker et Lotte Koch. Un village vit sous la menace continue de la crue des eaux. Dramatique présentation de deux inondations. Quelques touches de folklore. Sens social mis en valeur. Adultes et adolescents.

Canal 13
1h. 30 PAGO-PAGO, ILE ENCHANTEE
Américain 1939. Drame d'aventures d'Alfred E. Green avec Victor McLaglen et John Hall. Un aventurier débarque avec une jeune fille dans une île du Pacifique où il force les indigènes à faire pour son compte la pêche aux huîtres. Scénario moyen, réalisation assez soignée. Cinéma des trafiquants, mépris de la vie humaine, atmosphère de naturisme païen. Adultes, des réserves.

MARDI, 29 MARS

Canal 2, Canal 9
2h. 15 SENSATIONS
Américain 1948. Comédie musicale d'Andrew Stone avec Eleanor Powell et Cab Calloway. Les amateurs de jazz, de danse et d'acrobatie trouveront de quoi les satisfaire. Film plein d'entrain. Danses et tenues osées. Adultes.

Canal 7
2h. 30 LE MARIAGE DE VERA
Allemand 1942. Mélodrame de Geza Von Bolvary avec Marie Harel et Willy Fritsch. Le roman d'amour d'un prince et d'une jeune fille qui revient habiter son domaine, en Russie, après la guerre. Une production sans grande valeur artistique quoique assez bien réalisée et interprétée. Le thème et ses développements s'adressent aux adultes.

Canal 13
1h. 30 LA DAME DE SHANGAI
Américain 1947. Drame psychologique et policier réalisé et interprété par Orson Welles avec Rita Hayworth et Everett Sloane. Michel O'Hara, marin irlandais, rencontre Elsa, femme d'un avocat. Oeuvre brillante où se mêlent à d'étonnantes trouvailles techniques, des effets visuels et dramatiques remarquables. Interprétation de classe. Énoncé de principes qui comportent des conceptions morales erronées. Adultes, des réserves.

Canal 4
2h. SCANDALE A VIENNE
Voir lundi, 28 mars, Canal 4

MERCREDI, 30 MARS

Canal 4
1h. 30 LE BON DIEU SANS CONFESSION
Français 1953. Etude psychologique de Claude Autant-Lara avec Danielle Darrieux et Henri Vibert. Monsieur Dupont vient de mourir. Qui était-il? Nous allons l'apprendre par chacune des personnes qui accompagnent le cortège funèbre. Beaucoup de soin dans la réalisation. Excellente interprétation de D. Darrieux et de Vibert. Personnages amoureux présentés avec complaisance. Ensemble pessimiste. Théories fausses. Adultes des réserves.

Canal 4
2h. SUR LE BANC
Français 1954. Comédie de R. Verneuil avec R. Souplex et Jeanne Sourza. Un clochard, La Hurlette, obtient un héritage d'un oncle riche. De la fantaisie, un peu d'entrain, quelques bons gags font de cette production un divertissement sans prétention. Beau sentiment de générosité et de bonne entente entre petites gens. Adultes et adolescents.

JEUDI, 31 MARS

Canal 2, Canal 9
2h. 15 MASSACRE A FURNACE CREEK
Américain 1948. Western de Bruce Humberstone avec Victor Mature et Coleen Gray. Tous les ingrédients qui font le succès des westerns de production courante. Réalisation adroite. Tous.

Canal 7
2h. FAUSSESAIRES
Allemand 1941. Drame policier réalisé par Herman Pfeiffer avec Kirsten Heiberg et Rudolf Fernau. Des faussaires dont le repaire se trouve en Suisse, inondent l'Allemagne et l'Italie de faux billets. La valeur artistique de ce film est quelconque mais les coups de théâtre multiples réussissent à maintenir l'intérêt. Agissements criminels dépeints avec minutie. Adultes.

Canal 13
1h. 30 LE NUMERO FATAL
Américain 1949. Drame policier d'Abraham Polonsky avec John Garfield et Beatrice Pearson. Un avocat mêlé aux combines de la pègre, se ressaisit bientôt et se livre à la justice. Réalisation assez confuse. Bonne interprétation. Peinture réaliste du monde des gangsters. Adultes.

Canal 12
1h. 30 LE CARREFOUR DE LA MORT
Américain 1946. Drame d'Henry Hathaway avec Richard Widmark et Victor Mature. Devenu mouchard pour aider sa famille, un gangster affronte ses anciens complices. Etude psychologique et sociale réalisée en profondeur. Mise en scène d'une grande perfection formelle. Interprétation remarquable. Drame se déroulant dans les bas-quartiers. Atmosphère pessimiste et étouffante. Adultes, des réserves.

Canal 4
2h. LE SECRET DU FLORIDA
Français 1947. Comédie policière de Jacques Housin avec Albert Préjean et Lysiane Rey. Trois amis décident de passer leurs vacances sur la Côte d'Azur. Il y a un bar sur un yacht. Film sans prétention et rempli de bonne humeur. Nombreuses libertés d'attitudes et de gestes. Adultes.

NOTRE ROMAN FEUILLETON

Le Survenant

texte de Germaine GUEVREMON

8

Résumé:

Le Survenant ou Venant, comme on l'appelle quelquefois, est bel et bien installé, semble-t-il, chez le père Didace. Des habitants du Chenal du Moine, on commence à connaître d'abord Didace Beauchemin, son fils Amable et sa brue Alphonsine, sans oublier "Beau-Blanc", l'homme engagé. On connaît, du moins de nom, Pierre-Côme Provençal, maire et garde chasse qui a quatre fils à établir. Il y a aussi la fille à David Desmarais, Angelina la boitilleuse. Il en a encore bien d'autres qu'on apprendra à connaître d'ici peu...

V

Didace ne cherchait plus à s'éloigner de la maison. Tous les soirs, depuis l'arrivée de Venant, la cuisine s'emplissait. De l'un à l'autre ils finirent par y former une jolie assemblée. Ce fut d'abord Jacob Salvail qui entra en passant, avec sa fille Bernadette. Puis vinrent les trois fils à De-Froi. Bientôt on vit arriver la maîtresse d'école Rose-de-Lima Bibeau entraînant à sa suite deux des quatre demoiselles Provençal. Et tous les autres du voisinage firent en sorte d'y aller à leur tour. Curieux d'entendre ce que le Survenant pouvait raconter du vaste monde, les gens du Chenal accouraient chez les Beauchemin. Pour eux, sauf quelques navigateurs, le pays tenait tout entier entre Sorel, les deux villages du nord, Yamachiche et Maskinongé, puis le lac Saint-Pierre et la baie de Lavallière et Yamaska, à la limite de leurs terres.

Sans même attendre l'invitation, chacun prenait place sur le banc de table ou sur une chaise droite. Outre le fauteuil du chef de famille et la chaise berçante d'Amable sur lesquels nul n'osait s'asseoir, il y avait une dizaine de chaises, droites et basses, les plus anciennes taillées au couteau, à fond de babiche tressée et au dossier faiblement affaissé par l'usage; les autres cannées d'éclisses de frêne; toutes adossées au mur.

Bon compagnon et volontiers causeur avec les hommes, Venant se montrait distant envers les femmes. Quand il ne se moquait pas de leur inutilité dans le monde, il les ignorait. Des quatre demoiselles Provençal, il eût été fort en peine de dire laquelle était Catherine, Lisabel, Marie ou Geneviève. Deux fois dans la même semaine, il avait commis la gaucherie de confondre Bernadette Salvail, dont la réputation de beauté s'étendait au delà de la Grand-Rivière, et la petite maîtresse d'école, d'une laideur de pichou, laideur que la nature, par caprice, s'était plu à accentuer en la couronnant d'une somptueuse chevelure noir-bleu.

Parmi ceux qui veillaient ainsi, chaque soir, chez les Beauchemin, se trouvait Joinville, le plus jeune des quatre Provençal, et le plus émoussé. Aussi Pierre-Côme crut-il sage de l'y accompagner. Figé, secret comme le hibou, le maire de la paroisse s'asseyait loin de la lampe, dans un recoin d'ombre, soucieux de dérober sur ces traits la moindre expression. Au retour il s'efforçait de détruire dans l'esprit de son garçon l'effet des paroles malfaisantes du Survenant:

— Ouais! il dit que c'est ben beau par là. Mais on en a pas vu le reçu sur la table. Un du Chenal irait et il serait peut-être ben trop fier de s'en revenir par icitte.

Et comme son fils ne disait rien, il renchérisait:

— Méfie-toi de lui: c'est un sauvage.

Joinville protesta:

— Il est pourtant blond en plein. Quoi c'est qui vous fait dire ça?

— Rien qu'à son parler, ça se voit. Il parle tout bas, quand il se surveille pas. Puis il sourit jamais. Un sauvage sourit pas. Il rit ou ben il a la face comme une maison de pierre.

— J'ai pas remarqué.

— Tu l'as donc pas regardé comme il faut? T'aurais vu qu'il a le regard d'un ingrat. A la place de Didace, je le garderais pas une journée de plus. Il a beau être blond...

Un soir, Angéline Desmarais se joignit à la compagnie. Un teint cireux et une allure efflanquée la faisaient ressembler à un cerge rangé dans la commode depuis des années. Sans cesse ses cheveux morts s'échappaient du peigne par longues mèches sur la nuque. Seuls ses yeux vifs et noirs, brillants comme deux étoiles, vivaient sous le front bombé.

Elle arriva, misérable et si confuse qu'elle chercha la clenche du mauvais côté de la porte. Amable, par esprit de taquinerie, lui dit:

— T'auras pas le garçon de la maison.

— Je tente pas dessus non plus: je fais rien que rapporter la cannette de fil que j'ai empruntée à Phonsine.

Aussitôt les garçons entreprirent de la faire rougir:

— Quiens! Est-il possible? V'la la belle Angéline qui est moins farouche à présent!

— C'est pourtant Dieu vrai qu'elle est belle comme un coeur, à soir.

— Elle vous a les joues comme deux vraies pommes fameuses!

— T'es-tu lavée au savon d'odeur? Tu sens le géranium à plein nez et t'as le visage reluisant, pire qu'un soleil.

D'un signe, Didace leur rabattit le caquet.

Les soirs suivants, elle se morfondit à inventer des raisons à peine plausibles. A la fin, sans même ouvrir la bouche, elle encadra dans la porte sa maigre figure atournée d'un chape bru-

nâtre. De son marcher déhanché elle se rendait jusqu'à la chaise la plus rapprochée et, pour ne perdre des paroles du Survenant, elle répondait du bout des lèvres aux discours des femmes.

Levée avec le jour, Angéline travaillait durement. Orpheline de mère depuis près de quinze ans, dès le début elle avait fait preuve vis-à-vis la maison à sa seule charge de ce tour de main que des personnes dans la force de l'âge ne parviennent pas à acquérir: elle savait prendre naturellement l'ouvrage dans le droit sens. Sa vie à la veillée ne variait que selon deux saisons: tant que duraient les beaux jours, elle regardait, les mains jointes, couler l'eau de la rivière et les oiseaux passer; vers la fin de l'automne et à l'hiver, elle se reposait à la tranquillité, assise, immobile dans l'ombre, à prier ou occupée seulement à suivre le reflet de la flamme en danse folle sur le plancher.

Bien qu'elle aimât à lire, elle ne l'aurait jamais osé un jour de semaine, la lecture étant dans son idée une occupation purement dominicale, et trop noble aussi pour s'y adonner en habits de travail.

Mais le dimanche après-midi, revêtue de sa bonne robe sur laquelle elle passait un tablier blanc, frais lavé, fleurant encore le grand air et le vent, là elle pouvait sortir ses livres. A la vérité elle n'en possédait que deux: son missel et un prix de classe: Geneviève de Brabant. Elle alternait, lisant dans l'un, un dimanche, et le dimanche suivant, dans l'autre, sans jamais déroger.

Même seule elle lisait à haute voix, afin de se mieux pénétrer du sujet. L'histoire de la modeste Geneviève, au milieu des loups dans la forêt, se nourrissant uniquement de racines, avec son fils Dolor, — pauvre petit saint-jean baptiste vêtu de peau de bête — lui tirait des larmes. Quelque fois, à la lecture, son esprit pratique reprenait le dessus et il avait un dur combat à son penchant à la poésie. Mais, la plupart du temps, ce dernier l'emportait. N'était-ce pas présomption de sa part et quasiment péché de douter de ce qui était écrit dans un si beau livre de récom-pense, doré sur tranche?

"Copyright par LA TERRE DE CHEZ NOUS et la Librairie PLOU — Tous droits de reproduction réservés pour tous pays, y compris l'U.R.S.S."

(à suivre)

Les petites annonces

COUT DE L'INSERTION : 10 cents le mot. Prix minimum : \$2.00. RABAIS de 20% pour 5 insertions consécutives du même texte. DONNEZ CLAIREMENT vos instructions : nom, adresse, nombre d'insertions, etc.

Les petites annonces sont strictement payables d'avance. Toute lettre ou toute commande de renseignements doivent être adressées comme suit :

LES PETITES ANNONCES LA TERRE DE CHEZ NOUS
315, avenue Viger, Montréal, P.Q. Victor 2-6431

AGENTS DEMANDES

GAGNEZ DE L'ARGENT

Vendez des vêtements tout laine sur mesure, directement au client. Plein temps ou partiel. Vente assurée sur échantillons. Bas prix, commissions élevées, complètes, bonis gratuits. Expérience non requise, opportunité splendide. Écrivez pour échantillons. CROSBY COMPANY, échantillons, 315, avenue Viger, Montréal, P.Q.

POURQUOI MANQUER UNE VENTE ?

Vendez à tout le monde. Vêtements pour toute la famille. Prêts à porter, faits sur mesure. Souliers, vêtements de travail, vêtements d'été, chemises, pantalons, spécialités uniformes gardes-malades. Forfait commissions, bonis, vêtements GRATUITS — plus spéciaux de saison. Ensemble d'échantillons géant et instructions GRATUITS. Écrivez IMMÉDIATEMENT. DEPT. 175, BLAKE-WALKER CO., case postale 657, Montréal, P.Q.

COMPAGNIE Canadienne avantageusement connue, demande vendeurs expérimentés pour bons territoires dans les comtés de Gaspé, Bonaventure, Kamouraska, Saguenay, Montmagny, Dorchester, Possibilité de travailler à l'heure. Ambitieux \$2.50 à \$3.00 par semaine. Écrivez à PRODUITS FAMILIAUX Ltée, Dépt. T.G., 1600 Delorimier, Montréal.

VOTRE FOYER PEUT DEVENIR UN GRAND MAGASIN

Et oui ! Nous allons vous lancer dans les affaires GRATUITS ! Il vous suffira de montrer à vos amis vos magnifiques échantillons GRATUITS — personne ne pourra résister à la tentation ! Vous n'avez pas à vendre, seulement à montrer ! Écrivez IMMÉDIATEMENT si vous voulez réaliser de gros profits, à temps complet ou partiel. Vite ! Envoyez votre nom au DEPT. 170, BLAKE-WALKER CO., Case Postale 657, Montréal, P.Q.

Si nous vous envoyons un complet neuf qui ne vous coûte pas un sou

la porterez-vous et le montrerez-vous à vos amis ? Et si vous prenez leurs commandes, cela vous rapportera chaque fois un beau bénéfice. Nulle expérience nécessaire. Nous vous donnons des échantillons. Ne perdez pas de temps. Renseignez-vous par écrit à votre sujet. Envoyez pas d'argent. Département 1300, GOODWEAR CLOTHES, C.P. 452, Montréal, P.Q.

AIGUISAGE

CONFIEZ-VOUS l'aiguisage lames, machettes, 50c. hachettes. Réparations, clips, bris de lames. Oiler. Donnez nous votre adresse, ouvrage garanti. Service 24 heures. Adressez LA MAISON D'AIGUISAGE STEWART, C.P. 24, Sorel, Qué.

ANIMAUX A VENDRE

VACHES LAITIÈRES, pur sang ou commerciales, venant des meilleurs troupeaux de l'Ontario, négatives à la Brucellose. Nous recevons des troupeaux de 30 vaches chaque fois. Nos prix et la qualité de nos vaches sont les plus gros vendeurs de bétail laitier du Québec. Nous défrayons toute compétition. S'adresser à M. LOUIS, a.s., FERMES ROLLAND CHARBONNEAU, 251 Bas Grande Côte, Ste-Rose, cté Laval, Tél. : National 5-9238.

ATTENTION CULTIVATEURS. A vendre en tout temps, vaches et taureaux Holsteins croisés ou pur sang négatives, vaccinées ou non, provenant du Québec et de l'Ontario. Aussi 1 troupeau complet négatif comprenant vaches d'autonomie et de printemps. PAUL ADAM, Ste-Rose, cté Verchères, Tél. : Forest 7-3065.

LAPINS Géants bleus, Nouvelle-Zélande blancs. Jeunes et adultes. Reproducteurs de choix. HENRI LABERGE, Notre Dame des Lauroises, cté Québec.

VACHES LAITIÈRES à vendre, négatives à la Brucellose. S'adresser à ROBERT OUMET, 444 Bas Grande Côte, Ste-Rose, cté Laval, P.Q. Tél. : National 5-5064.

CULTIVATEURS, vaches à lait sont meilleures marché, c'est le temps d'en acheter. Nous prenons du bœuf en échange et payons les meilleurs prix. M. LOUIS, FERME R. CHARBONNEAU, 251 Bas Grande Côte, Ste-Rose, P.Q. Tél. : National 5-9238.

ATTENTION ! Club Yorkshire Bedford peut disposer bons sujets mâles et femelles, tout âge, pur-sang enregistrés, troupeau accrédité, exemple de l'élevage, vacciné. Écrivez au SECRÉTAIRE, CLUB YORKSHIRE DE BEDFORD, C.P. 35, Granby, P.Q.

CHEVAL 1400 livres et pouliche de 2 ans à vendre. S'adresser à HERNANDEZ GRAVEL, Petite Savane, cté Richelieu.

BELLE TAURE de 3 ans vêlant d'ici au 25 de mars. ANTONIO ROY, St-Augustin, cté Deux-Montagnes, Tél. : 904-5-3-1.

COUPONS DE NYLON

Coupons de 2 à 10 vgs, couleurs assorties. Paquet de 3 lbs. (25 à 40 vgs carrées), pour \$4.10. Foyer d'Economie Dépt. T 1840, Parthenais - Montréal, P.Q.

VENTE DE COUPONS

REDUCTION 50%
GRATIS, PRIME AVEC CHAQUE ACHAT DE \$8.00 OU PLUS
Toutes sortes de tissus à partir de 15c la v. Coupons 1/2 à 1 v. appareillés.

COTON BLANC pour tout usage (15c v.) 24 verges pour \$3.60
COTON UNI couleurs assorties (18c v.) 22 verges pour \$3.56
BROADCLOTH IMPRIME fleur (25c v.) 26 verges pour \$6.50
GROS DRILL UNI à pantalons (22c v.) 12 verges pour \$2.66
FLANELLETTE BLANCHE (25c v.) par paquet de 25 \$5.50

BROADCLOTH MERCERISE couleurs unies (20c v.) 25 verges pour \$5.00
FLANELLETTE FLEURIE OU RAYÉE à pyjamas (27c v.) 23 vgs. pour \$4.21

CORDEUR UNI couleurs assorties (48c la v.) 13 vgs par \$6.24
GABARDINE unie et fantaisie, couleurs assorties (35c la v. carrée) par paquets de 10 vgs. à 35c, la paire \$3.50

DENIM BLEU à pantalons, en paquets de 11 verges, chaque paquet \$3.50
COTON A DRAP BLANCHI (34c la v.) 17 verges par \$5.78
COTON A DRAP couleurs assorties (34c la v.) 17 verges pour \$5.78

COTON A DRAP blanc "Percale" rayé "Candy stripe" rose, jaune, bleu ou vert, 25c la v. carrée par paquets de 20 vgs à 25c, \$5.00 le paquet.

SERVIETTES de raffine de couleur, 2 lbs valeur de \$4.00 pour \$2.75
FLANELLETTE CARREAUTÉE à chemises. (29c la v.) 16 verges pour \$5.22

JERSEY DE COTON QUATRE Pennans pour sous-vêtements d'enfants, 5 lbs pour \$4.00
Nous ne vendons que par le nombre de verges indiqué

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS
Commandes C.O.D. acceptées
Demandez notre catalogue gratis
SYNDICAT DES COUPONS
Boite postale 575 — Montréal

GRATIS

Envoyez cette annonce avec un achat de \$1.00 et nous vous enverrons une jolie robe de votre pointure GRATUITEMENT.
Bas de nylon, 6 paires pour \$1.00
Demandez notre liste de prix.

ENTREPOS DE LIQUIDATION SENNEVILLE

La Baie, Cté Yamaska, P.Q.

NYLON

Teintes pastelées ainsi que blanc. Pour lingerie, blouses, robes d'enfants, etc. Paquet de 7 lbs pour \$3.00 (50 à 75 vgs). FOYER D'ECONOMIE 1840, Parthenais, Montréal.

LISIÈRES, TISSUS, FILS

Boutons mélangés, grandeurs, modèles, couleurs assorties. Paquet 1 lb \$1.40 lb.
Fil à tisser en coton 2/8 naturel irrégulier. Fil très solide, mais parfois irrégulier quant à la grosseur. Boulines de 2 1/2 lbs, 70c la livre.
TISSU à linges de vaisselle et serviettes à main. Paquet de 2 lbs (app. 15 vgs, cecl revient à 8c la v.). \$1.20 le paquet.

LISIÈRES de broadcloth et flanellette uni et fleuri. Par 20 lbs, 20 cts la lb., par 100 lbs., 16 cts la lb., par 200, 15 cts la lb.
BAS NYLON, seconds, facilement réparables, 6 paires pour \$1.00.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE GRATIS
FOYER D'ECONOMIE, Dépt. LT, 1840, Parthenais, Montréal, P.Q.

BAS nylon seconds, 6 paires \$1. Laine à tricoter 16 onces \$1.00. Catalogue illustré. Mme L. SCHAEFER, C.P. 370, Drummondville, Qué.

FOURRURES

FOURRURES

Rat musqué, jusqu'à \$3.00, vison jusqu'à \$30.00, pécan jusqu'à \$50.00, castor jusqu'à \$30.00. (SECRETS GRATUITS). Demandez nos étiquettes d'expédition. L'ASSOCIATION DES TRAPPEURS, La Baie, Qué.

FEMMES — FILLES DEMANDEES

BONNE demandée, expérience. 4 enfants 10 à 16 ans. S'adresser à Mme A. WADELL, 27 St-Charles, Ste-Thérèse. Tél. : NA. 3-2041.

JEUNE FILLE demandée pour ouvrage général dans une maison privée. Seulement deux enfants. Toutes les commodités, uniformes fournis. Références exigées. Salaire \$20.00 par semaine. S'adresser à Mme GERALD DUPONT, 1230, rue Notre Dame, St-Casimir, Qué. Tél. : 397.

BONNE demandée, aimant les enfants. Chambre et bain privés. Salaire raisonnable. GUY RIEN-DEAU, 5724 Palmer, Côte St-Luc, Montréal 29.

JEUNE FILLE demandée pour aide domestique. Famille canadienne-française. 2 jeunes enfants. Chambre privée. Toutes commodités modernes. Femme de ménage. 434 Revere, Ville Mont-Royal. Tél. : RE. 7-2047.

FILLE ou femme demandée pour ouvrage général de maison privée, pas de cuisine, 2 enfants 8 et 2 ans. Chambre seule avec télévision. Mme LOUIS HAMEL, 38, Neptune, Dorval, MEIrose 1-6223.

JEUNE FILLE demandée pour ouvrage général dans maison privée, 2 enfants, toutes commodités, bon salaire. Écrire à Mme GERMAIN DUHAIME, 30, rue Notre-Dame, Nicolet.

BONNE demandée. Travail à l'année. 5 enfants. Bon salaire. Chambre seule. Écrire au DR GUY ROCHON, 220 Dufferin, Granby. Tél. : FRoncenac 2-4887.

HOMMES DEMANDES

POSITIONS disponibles au Canada, aux États-Unis, en Amérique du Sud, en Europe. Jusqu'à \$15,000. Voyage payé. Écrivez à EMPLOYMENT INFO. CENTER ROOM C-46, 470 Stuart St., Boston 16.

JARDINIERS PAYSAGISTES, expérience pas nécessaire, aimant culture fleurs, plantations, gazon, rocailles, parterres pour Montréal. Assurance chômage. VENDEURS PAYSAGISTES, jeunes hommes célibataires pour magasin Montréal, logement fourni, vente stock pépinières. Écrire ST-MICHEL PAYSAGISTE, 9210, 14ème Avenue, Montréal 38. Tél. : DA. 2-8990.

FERMIER-JARDINIER d'expérience. Avances et commission, ventes considérables. Logement moderne pour famille d'adultes. Centre industriel. CASIER 16, 515 Avenue Viger, Montréal.

HOMME célibataire demandé pour travailler sur une ferme, avec expérience. CLAUDE LETOURNEAU, St-Casimir, cté Rouville, P.Q. Tél. : 640-4.

CELIBATAIRE pour travail sur ferme au Vermont. Expérience. Références. \$30 à \$35 par semaine. ALEXIS DANDURAND, Franklin, Vermont, U.S.A. Tél. : Union 8-2829, 8-2829.

HOMME demandé pour culture maraichère. \$20.00 par semaine, logé, nourri. S'adresser : PAUL ARSENAULT, 4928 Bois Francs, Ville St-Laurent, Montréal 9.

JARDINAGE

NOUS AVONS tout pour le jardinage. Catalogue gratis sur demande. LA SEANCE SUPERIEURE, INC., 410 Place Jacques-Cartier, Montréal.

MACHINES - OUTILLAGE

TRACTEUR International W-4 avec pelle et lame niveleuse, fourche à fumier. Herse à ressort Massey-Harris, trois sections. Dix tonnes de foin mil et luzerne. F. PREFONTAINE, St-Basile le Grand, cté Chambly. Tél. : OL. 3-2213.

AUCUNE OFFRE raisonnable refusée. 3 tracteurs Ferguson, 1 Ford avec chargeur, 1 Massey-Harris 22, 1 Massey-Harris 30 avec chargeur et cabine, 1 Massey-Harris Poney avec charrette, cultivateur et faucheuse, 1 réfrigérateur à lait 4 bidons avec porte en avant. Tout cet équipement remis à neuf. EQUIPEMENT DE FERME DEUX-MONTAGNES ENRG., 117 Boul. Sauvé, St-Eustache. Tél. : National 7-4531.

PREQUE NEUF, 5 éleveuses Wood, gaz propane, capacité 500 poulets 45 mangecroix Graham, capacité 35 livres. 30 abreuvoirs automatiques 1 gallon. MAURICE CERE, Dunham, cté Missisquoi.

TRANSPORTEUR New Idea complet neuf, 3 points, tout équipé, sans engrais, \$260.00. MARTIN LA-FONTAINE, 737 Bord de l'Eau, Ville Ste-Dorothée, cté Laval. Tél. : MU. 9-0749.

RAQUETTES

Raquettes de l'armée, modèle PATTE D'OISE avec attelage, \$3.00 la paire, deux paires pour \$5.

L'Association des Trappeurs La Baie, Qué.

TRACTEUR Ford 950, à vendre 250 heures d'ouvrage, comme neuf. Pelle à neige, fumier, charrette à 3 roues. Cultivateur. S'adresser à 12773 Gouin Ouest, Ville Pierrefonds. Tél. : NA. 6-3407.

UN CAMION Chevrolet "Pick-up" 1952, 1/2 tonne, bon marché. Téléphone après 6 heures GR. 3-2161 ST-EUSTACHE.

1 TRACTEUR Ford avec chargeur; 1 Massey-Harris avec chargeur 101 sur pneus \$350.00; 1 Ford avec pelle \$300.00; 2 tracteurs à lardine Allis-Chalmers; 2 presses à foin Allis-Chalmers; 1 faucheuse pour tracteur B Allis-Chalmers; 6 faucheuses Ferguson; 2 Massey-Harris sur pneus; 12 épandeurs à fumier sur pneus et 4 sur roues fer; 18 moissonneuses-fleuses à grain 6-7-8 pieds. Herse à ressorts. Semoirs à grain. Herse à disques. Chargeurs à foin. 9 rateaux fleurs. Semoirs à patates. Moulinage à maréeux. Chargeur de balles Snowco. Semoir à engrais chimiques. Autres choses Iron long à énumérer. JEAN-PAUL BOURDEAU, 2973, Nelson, St-Hyacinthe, Vendeur John Deere.

ON DEMANDE

ON DEMANDE à acheter fer, fonte, cuivre, plomb, zinc, aluminium, batteries, guenilles, etc. Meilleurs prix payés. Nous avons en main du tuyau usagé de toutes grosseurs à vendre. Réservoirs à eau chaude usagés pour ponceaux à vendre. Satisfactions garanties. \$1 d'acompte, balance C.O.D. SEXING DÉPOT, Chatham, Ontario.

POULETTES \$16 LE 100. Poulettes Rock blanches. Des milliers disponibles chaque semaine. Satisfactions garanties. \$1 d'acompte, balance C.O.D. SEXING DÉPOT, Chatham, Ontario.

ATTENTION ! Cultivateurs, vendeurs, colporteurs. Nous achetons toutes sortes de poches de lute. Meilleurs prix. Venez vous convaincre vous-mêmes. R. MEISELS, 2498, rue St-Patrick, Montréal. Tél. : WE. 2-4537.

J'AURAIS besoin, stalles à vaches, chariot à fumier, chariot à foin avec rail, abreuvoir, seconde main. ADRIEN COMTOIS, St-Damien, cté Berthier. Tél. : 605-5-3.

PERSONNEL

VIEUX ? VOULEZ-VOUS JEUNESSE, ENTRAÎN ? Des milliers après 40 veulent l'aide obtenue des Tablettes toniques Ostrex, Rojeunissiez. Faites essai de 3 jours. Seulement 49c. Toutes pharmacies.

POUSSINS - POULETTES

POUSSINS de qualité pour livraison immédiate, prix régulier, races à ponte et à deux fins. Liste de prix sur demande. COUVOIR COOPERATIF DE ST-MICHEL, cté Bellechasse, Jean-Charles Gagnon, gérant.

POULETS de qualité à bas prix. Toutes races et croisements : poussins non-sexés \$12.90; poulettes lourdes \$21.95 et plus; poulettes légères \$27.95. Cochelets lourds disponibles. Écrivez pour liste complète de prix. GALT CHICKERIES, Galt, Ontario.

COUVOIR COOPERATIF DE BATTISCAN. Aviculteurs : commandez vos poussins et dindonneaux d'un couvoir certifié et approuvé. Dindonneaux : Bronzés à poltrine large. Blanche de Hollande, Beltsville blancs, lignée spéciale pour dindes de grill. Couvoir produisant le plus de dindes dans le Québec. Poussins de toutes les plus populaires. — Revue avicole gratuite à tous nos clients. Demandez nos listes de prix. Couvoir coopératif de Battiscan, Battiscan-Station, cté Champlain, P.Q.

AVICULTEURS : Nous sommes en mesure de vous fournir des poussins de qualité "Spéciale" dans les races suivantes : Poussins à chair : Vantress X Arbor Acres. Poulettes légères : "CORVETTE" spécialement pour la ponte. Poussins à deux fins : Leghorn X L. Sussex, N. Ham. X L. Sussex, Light Sussex pure. Informations et listes de prix seront envoyées sur demande.

COUVOIR COOPERATIF DE MARIEVILLE, Marieville, cté Rouville, P.Q. Tél. : Lucerne 9-7622.

A VENDRE pour livraison immédiate 250 cochelets Vantress sélectionnés et éprouvés, âgés de 7 mois. J.O. LEVESQUE LTEE, Bedford, cté Missisquoi, P.Q. Tél. : Champlain 8-3327.

COLUMBIAN ROCKS NEUHAUSER

Lignée "NEW WESTMINSTER", bonne pour les oeufs et pour la chair; peau jaune et oeufs bruns. Aussi Light Sussex "Smith"; Australorps noirs; New Hamp; Leghorn bruns; Minorque; Orpington; Rhode Island rouge; Rock barré; Wyandotte; Rock blanche et plusieurs autres. Demandez notre nouvelle liste de prix illustrée. NEUHAUSER HATCHERIES, Essex, Ontario.

IL Y AURA pénurie d'oeufs l'automne prochain et ceux qui auront en quantité des oeufs classés réaliseront des profits assurés. C'est le temps maintenant de placer votre commande de poulettes Big-4 et de partir votre troupeau de bonnes poudeuses. Toutes races et croisements incubés chaque semaine, 1ère génération, Mont Hope "Queen" pour la chair. Écrivez aujourd'hui pour notre liste de prix. KITCHENER BIG-4 HATCHERY 1041 King Street East, Kitchener, Ontario.

SPECIAL

POULETTES EN CROISSANCE. Nous sommes les plus anciens éleveurs de races à ponte du Canada. Leghorn blanche, Rhode X Leghorn, Minorque X Leghorn, Rock barré, Rouge X Rock, X Sussex et Rhode Sussex X Rhode. 4 semaines \$40, 6 semaines \$58, 10 semaines \$75. Chapons 4 semaines, \$35 le cent. Livraison en via garantie à 100%. \$1 d'acompte, balance C.O.D. KENT HATCHERY Chatham, Ontario.

CHAPONS de 4 semaines. Races lourdes idéales, \$35 le cent. Rock blancs Arbor Acres, \$40 le cent. \$1 d'acompte, balance C.O.D. GODDARD CHICK HATCHERIES, Chatham, Ontario.

POUSSINS SCHUMMER

Pourquoi payer plus que la meilleure qualité ? Ajoutez votre nom à la liste des clients satisfaits de Schummers. 1939 : 125 clients. 1959 : 2,900 clients. Demandez Informations et prix. SCHUMMERS QUALITY HATCHERIES LIMITED, Linwood, Ontario.

POUSSINS de qualité à prix régulier, lignées à ponte et à chair les plus populaires. Demandez notre liste de prix. COUVOIR VAUDREUIL ENRG., Gaston Ringuel, prop., C.P. 406, Dorion, Qué.

SPECIAL pour avril. Poulettes Rouge X Sus 22 cts; cochelets 20 cts. Provenant des meilleurs troupeaux de poudeuses approuvés par le Gouvernement. KETTERBORN HATCHERY, Milverton, Ont.

4 cts Heavy Breed Cox 4 cts Sussex rouges, cochelets rouges, \$4.15 cent. M&L, \$12. le cent. YOUNG'S POULTRY FARM, Ridgely, Ont.

POULETTES \$16 LE 100. Poulettes Rock blanches. Des milliers disponibles chaque semaine. Satisfactions garanties. \$1 d'acompte, balance C.O.D. SEXING DÉPOT, Chatham, Ontario.

POUSSINS-POULETTES. Vous aurez ce qu'il y a de mieux en commandant nos poussins Lignées pour la chair, Arbor Acres, 1ère génération; pour la ponte, Hy-Line. Aussi Leghorn blanches et Light Sussex. COUVOIR BOIRE & FRES. Wickham, cté Drummond.

MODELE 1960

IMPERIALS et Royals de Ames-In-Cross, poudeuses à l'année d'oeufs de grosseur idéale et de haute qualité. Bonne efficacité alimentaire, bas prix de revient à la douzaine. La sorte de poudeuse que vous désirez pour relier le plus de profits, des prix avantageux pour les oeufs plus tard cette année. Ne tardez pas. Voyez ou téléphonez à notre agent local Ames, ou écrivez à AMES-IN-CROSS, B.P. 521, Sherbrooke, P.Q.

FRED W. BRAY LIMITED. PRES de 40 ans d'expérience en élevage de volaille et en incubation de poussins sont la garantie des poulets Bray. Vaste choix de races pures et croisées, poudeuses, lignées à chair, lignées réputées à double fin. Écrivez aujourd'hui pour prompts renseignements complets, en français. (Expédition rapide pour plusieurs variétés, quelques poussins et démarrés disponibles). FRED W. BRAY, Ltd., 127 John Street North, Hamilton, Ontario.

POURQUOI acheter des races lourdes pour une production maximum d'oeufs ? Ne savez-vous pas qu'il faut 9 livres de nourriture de plus pour produire une douzaine d'oeufs avec une poule pesant 5 1/2 livres qu'avec une pesant 4 1/2 livres. Nos meilleures poudeuses sont les K-137 Kimber. Elles vous donneront un rendement continu et vous ferez plus d'argent avec elles qu'avec toutes les autres races que nous offrons. Nous avons aussi les Grise de Californie X Leghorn blanche, les Leghorn blanche X Rouge et toutes les autres races populaires de poudeuses et de volaille à double fin. Lignée de poulets de nuit. Dindonneaux. Catalogue. TWEEDLE CHICK HATCHERIES LIMITED, Fergus, Ontario.

REMEDES

RHUMATISME

Vous avez tout essayé sans succès — Pourquoi ne pas essayer le remède le plus efficace et le moins dispendieux ? Pour \$1.00, nous vous expédierons par la poste 5 paquets d'une once de grain de céleri indien (quantité suffisante pour un mois) avec les directions complètes en français sur chaque paquet LES SEMENCES LAVAL, 450, Boul. Labelle, L'Abord-à-Pleuville, Qué.

SOUFFREZ-VOUS D'HERNIE ? Soulagement et confort. Pas de courroie-élastique. Pas d'acier. Écrivez à Smith Manufacturing Co., Dépt. 209, Preston, Ontario.

SERVICES

POUR APPRENDRE la réparation des montres ou pour faire réparer votre montre : INSTITUT D'HORLOGERIE DU CANADA LIMITEE, 4379, St-Hubert, Montréal.

TERRES DEMANDEES

TERRE demandée moins de \$10.00 par arpent, dans un rayon de 60 milles de Montréal. Donner prix, numéros de cadastre. 4711 Avenue Dornal, Montréal.

TERRES A VENDRE

TERRE blanche, St-Théodore 375 arpents, 300 culture. Porcherie, deux maisons, deux silos, d'une capacité totale de 255 t., avec ou sans roulement, 80 têtes de bétail canadien enregistré, 1,300 poules. Établir 1,500 entalles, le reste en bois. Cause : maladie. S'adresser à LA FEDERATION DE I.U.C.C., 430 rue de la Concorde, St-Hyacinthe.

BELLE TERRE planche, 100 arpents, en bon ordre. Étable neuve en bloc ciment 36 x 80. ANTONIN BERGERON, Ste-Ursule, cté Massillon, cté C.A. 8-2548.

DEUX TERRES à vendre, à louer ou à "donner à mollie" à quelque 20 milles de Montréal. 71 et 121 arpents avec bûisses. Très facile d'égouttement. Pour autres informations s'adresser à J-ERNEST DU-LODE, St-Mathieu, cté Laprairie, Tél. : St-Rémi 608-2-21.

GRANDE FERME 327 acres, à 1 1/2 mille de Waterloo, avec bâtiments modernes, deux silos, maison, deux logis. H. DOYON, prop., 10888 rue Lablanc, Montréal Nord, Tél. : DA. 2-8954.

FERME de 100 arpents avec roulement à Ste-Rosalie. GEORGES-EMILE PELLETIER, propriétaire, 1834 Cartier, Ville Jacques-Cartier, Tél. : OR. 7-2583.

TERRE 135 arpents cultivables, terre forte, électrifiée, eau courante, bien bâtie, avec ou sans roulement. J.M. HEBERT, Yamaska, P.Q. Tél. : 430-5-3.

TERRE planche, village Ste-Marie, 75 arpents culture, bon ordre, sans roches, grange neuve 100 x 30, maison moderne, chemin asphalté, autobus Trains-Riviera, 10888 rue Lablanc, Montréal Nord, Tél. : DA. 2-8954.

TERRE à vendre 90 arpents, mollie en jardinage, un peu de bois, avec ou sans roulement, dans le village. S'adresser à UBALD BRISEBOIS, Ste-Scholastique, cté Deux-Montagnes, P.Q.

TERRE A VENDRE : 150 arpents planche, avec ou sans roulement, poulailler capacité 1,000 poules, porcherie capacité 100 porcs. S'adresser à JULES MORIN, St-Théodore d'Acton.

TERRE A VENDRE 140 arpents, 80 en culture, 60 en bois et pacage, 1,500 étables avec équipement, environ 200 cordes de bois de pulpe, avec ou sans roulement. Aussi chien bull-dog à vendre à \$5.00. A. TANGUAY, C.P. 224, Ste-Claire, Dorchester, Tél. : 410. Cause maladie.

A LA CONQUÊTE DU MONDE

7

d'après les Actes des Apôtres

Image de Marie Pignal

Réalisé par la SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DE LA BIBLE



1. Le Temple de Jérusalem était composé de vastes cours encadrées de portiques précédant l'autel des Sacrifices, le Saint et le Saint des Saints. Sous les belles colonnes du Portique de Salomon, les Apôtres vont et viennent, parlant de Jésus et de sa doctrine. Marchands, paysans des environs de Jérusalem les entourent; dans l'auditoire on commence même à voir des personnages importants et savants, comme ce vieillard songeur qui se dissimule derrière un pilier.



2. La réputation des Apôtres, qui guérissent les malades miraculeusement, s'est répandue au loin. Des villes voisines, on accourt vers Jérusalem, y amenant des malades et des gens possédés par des esprits impurs.



3. Tout ce monde pitoyable était réuni sur les places publiques, le long des rues où devaient passer les Apôtres. On épiait les allées et venues de ces derniers, on savait à quelle heure et par quel chemin ils avaient coutume de se rendre au Temple.



4. Pierre arrive du fond de la ruelle obscure, il regarde avec compassion ces pauvres malades, mais il ne peut les toucher tous pour les guérir, car il y en a trop; miraculeusement son ombre passe sur ces souffrants, tous sont guéris.

Un hommage de la Coopérative Fédérée de Québec et de ses coopératives affiliées.

Versements assurés...

(Suite de la page 4)

baisse serait plus marquée, surtout au moment où le Canada a levé il y a quelques semaines l'embargo qui interdisait l'entrée de cette viande des E.-U. au Canada, depuis une huitaine d'années.

Or la levée de l'interdiction à l'endroit du porc des E.-U. a l'effet contraire, semble-t-il, c'est-à-dire celui de stabiliser les prix du porc chez nous au lieu de la déprécier. La tendance au raffermissement peut changer, mais rien jusqu'ici ne le laisse entrevoir. Au contraire, les envois des meilleurs morceaux de porc canadien de l'autre côté de la frontière sont présentement en hausse, après avoir traversé une période de fléchissement durant les premières semaines de '60. Est-ce la conséquence d'un recul prévu à l'élevage du porc chez nos voisins?

Du nord vers le sud

Est-ce dû au fait qu'une dizaine d'autres débouchés s'offraient au produit des E.-U. au moment même où le gouvernement canadien levait son embargo — la même demande ayant été faite à une dizaine d'autres pays en même temps qu'au Canada?

Quoi qu'il en soit, une tendance bien nette a pris de l'ampleur semble-t-il, en ces tout derniers temps et c'est la suivante. La cote du porc à Chicago a accusé un mouvement à la hausse plus rapide que précédemment et son niveau actuel dépasse la normale. Par voie de conséquence, l'entrée du porc des E.-U. au Canada se serait limitée à quelques morceaux tout de suite après notre levée de l'interdiction: présentement, ce ne sont pas les expéditions des E.-U. chez nous qui accusent une augmentation, mais plutôt les expéditions qui traversent la frontière du nord en direction du sud.

Deux législations...

(Suite de la page 5)

de la province en général et de la classe agricole en particulier; Attendu que la réalisation de ce projet est actuellement en cours;

Attendu que, par suite du changement des conditions économiques survenu depuis l'adoption de ladite loi, cette subvention s'avère insuffisante;

Faveur obtenue

M. Antonio Drapeau de Ste-Appoline désire remercier saint Isidore pour la guérison de deux animaux obtenue par son intercession.

A Luceville

Fondation d'un syndicat de producteurs de pommes de terre

Discipliner la production de pommes de terre et disposer de la récolte par l'intermédiaire de leur propre organisation est la décision que vient de prendre un groupe de producteurs à une assemblée tenue à Luceville, ces jours derniers.

Après des exposés de la situation et des possibilités de prendre avantage du débouché normal que présentent les centres de consommation de la Côte Nord, par M. Arthur Rioux, agronome et M. Bernard Baribeau, chef de l'inspection des champs de patates, les

producteurs ont jeté les bases d'un Syndicat régional.

M. Adélard Lechasseur a été élu président du nouvel organisme dont l'exécutif comprendra aussi M. René Langlais, vice-président et M. François Desrosiers, secrétaire.

Les membres ensementeront cette année 115 arpents en pommes de terre et ils confieront la vente à leur Syndicat. Le prix de vente moyen sera établi selon le système de répartition. Le Syndicat sera en mesure d'entreposer la récolte et de servir ses clients selon leurs besoins. (Comm.)

"3 pouces en coup de vent" et "Soyez une pâte nouvelle"

Deux livres du Père Ambroise Lafortune qui viennent d'être mis sur le marché. Le premier: "3 pouces en coup de vent" raconte avec entrain et souvent avec émotion sa découverte de l'Europe, c'est-à-dire les impressions marquantes de son premier séjour en Europe et surtout en France au lendemain de la dernière guerre mondiale. Découverte qui est aussi un enrichissement que le Père

Ambroise veut nous faire partager comme il veut nous faire profiter d'un peu de ses rencontres placées sous le signe de l'amitié, qu'il a faites, innombrables, en terre de France.

Le deuxième, une plaquette intitulée: "Soyez une pâte nouvelle", recueil de méditations tonifiantes à l'occasion du Carême.

Le Père Ambroise a présenté lui-même ces livres récemment à Montréal lors d'une manifestation aux Services du tourisme français, avec sa verve intarissable qui a vraiment donné à tous ses auditeurs du moment, le goût de lire sans tarder "3 pouces en coup de vent" et "Soyez une pâte nouvelle".



ROBERT YOUNG et JANE WYATT interprètent avec la plus parfaite naturel le rôle du père et de la mère d'une famille américaine type à l'émission Papa a raison, qu'on peut voir chaque dimanche soir à 7 heures, au réseau français de télévision de Radio-Canada.

NAPOLEON PHILOMÈNE



LA REVUE DES MARCHÉS



ANIMAUX VIVANTS

Voici au sujet des animaux vivants, les commentaires que nous fait tenir M. Gérard Rodrigue, assistant-surveillant de district du Service fédéral de l'industrie animale.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites aux deux marchés à bestiaux de Montréal, lundi le 21 mars. Les arrivages lundi, se chiffraient à 1004 bovins, 2501 veaux, 704 porcs et 12 agneaux et moutons.

Les offres de bovins comprenaient environ 145 sujets de moins que lundi dernier et se formaient de 265 bouvillons, 684 taures et vaches et 55 taureaux.

À la suite d'arrivages comparativement légers de bovins, la demande était bonne sur toutes les catégories, les bouvillons s'échangeaient rapidement et rapportaient des prix étant de 25 à 50 cents plus cher que lundi dernier, les taures et vaches étaient entièrement stables, les taureaux à peu près stables.

Les offres de veaux se formaient pour la plupart de veaux de lait, communs et moyens comprenant environ 630 sujets de plus que lundi dernier. Les transactions s'effectuaient lentement sur toutes les classes, se vendant environ \$3. de moins que la semaine dernière.

Sur le marché de l'Ouest, à la Pointe St-Charles lundi, 541 porcs et truies étaient offerts. Les porcs se sont vendus \$2. de plus que lundi dernier, soit \$23. catégorie A., avec un lot de 16 à \$23.25, les truies valaient \$1. de plus que lundi dernier se vendant de \$14. à \$16.

Sur le marché de l'Est lundi, 163 porcs et truies étaient offerts. De ce nombre seulement 63 avaient été vendus, les porcs à \$23. catégorie A., ce qui est \$2.50 de plus que la semaine dernière, et les truies \$13. à \$15. Les prix pour la balance des porcs et truies n'étaient pas encore établis.

Les quelques agneaux moyens et bons offerts ont rapporté \$19. à \$21. Les moutons se sont vendus de \$10. à \$14.

Prix payés, lundi, aux marchés à bestiaux, à Montréal (Pointe St-Charles et Eastern Public Livestock Market, coin Iberville-Mont-Royal)

Renseignements fournis par le bureau du Ministère Fédéral de l'Agriculture, service des marchés, en collaboration avec l'association des agents à commissions (Montreal Livestock Exchange) et des différents acheteurs.

Les cinq membres du Montreal Livestock Exchange sont: Donovan, M.G.; Maher Enr.; Mitchell & Beall et Ryan & Boyne; 2 Rodolphe Tasse, agents à commission, et Meunier & Frère, acheteurs à ordre. Pour renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à M. Gérard Rodrigue, représentant divisionnaire, 316 rue Bridge, Montréal 22 W.E. 5-4638 - 4639

Porcs abattus

Ce qui suit est le différentiel établi pour les porcs vendus sur le marché en se basant sur le prix des porcs de catégorie "A" comme prix de base.

PRIX PAYÉS,

LUNDI, LE 21 MARS

MARCHÉ DE LA POINTE ST-CHARLES

MARCHÉ DE L'EST

A-Prix de base	23.00	A-Prix de base	23.00
B	22.00	B	22.00
C	20.00	C	20.00
D	20.00	D	20.00
Légers	19.50	Légers	19.50
Lourds	19.75	Lourds	19.75
Semi - Castrats	16.00	Semi - Castrats	16.00
Extra - Lourds	13.00-18.00	Extra - Lourds	13.00-18.00
Truies	14.00-16.00	Truies	13.00-15.00

Les octrois du gouvernement fédéral au montant de \$2.00 sur les A et de \$1.00 sur les B1 sont payés par mandats attachés aux certificats de classification.

Animaux vivants

TAUREAUX

Bouvillons	Choix	23.00-23.60	Bons	18.50-19.50
	Bons	22.50-23.00	Communs et moyens	15.00-18.25
	Moyens	20.00-22.50		
	Communs	16.50-19.75		

Vaches	Bonnes (types à bou- cheries)	17.00-17.25	Bons et choix	26.00-28.00
	Bonnes locales	16.50-16.75	Communs et moyens	12.00-25.00
	Moyennes	15.00-16.25	Veaux de champ	13.00-16.00
	Communes	13.50-15.00		
	Très communes	11.00-13.50	Agneaux	19.00-21.00
			Moutons	10.00-14.00

Pour la vente de votre laine

Votre SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE est en mesure de vous fournir tout ce qu'il vous faut pour la vendre en COOPÉRATION.

Soyez sûr d'avoir un classement soigné, qui est le plus avantageux pour vous; et que sans vous déranger vous recevrez le paiement d'appoint accordé aux producteurs de laine.

La Coopérative Canadienne des Producteurs de Laine Limitée

Lennoxville, Qué.

DIVERS

Le marché des fruits et légumes

A MONTREAL

LUNDI, LE 21 MARS

Prix payés par les marchands de légumes au marché Bonsecours jusqu'à 7.00 hres a.m. Ces prix sont fournis par le service de l'horticulture, division de l'inspection, ministère provincial de l'agriculture, 424a, place Jacques-Cartier, Montréal.

POMMES: Québec, McIntosh, belles, d'entrepôts frigorifiques, \$2.25-2.50; "C" \$2.00-2.25; autres belles, à \$2.75 le cageot ou le minot; Délicieuses ou Russett, \$3.50-4.00 le minot.

BETTERAVES: grosses, \$1.25; moyennes, \$1.50; petites, \$1.75/50 livres.

CAROTTES: No 1, \$1.25-1.50; No 2, \$1.00/50 livres.

CHOUX: blancs ou rouges, \$2.00-2.25/50 livres.

NAVETS: No 1, \$1.00-1.25; No 2, 80-85c/50 livres.

OIGNONS: jaunes, No 1, \$2.00; No 2, \$1.65-1.75; rouges \$3.25/50 livres.

PANAIIS: No 1, \$2.50-3.00, No 2, \$1.50 le minot.

POIREAUX: petits, 25c; moyens, 50-75c; gros, \$1.00-1.25/la douzaine.

VOLAILLES VIVANTES

Poules

Prix aux producteurs à Montréal

Plus de 5 livres	26c
De 4 à 5 livres	16c
Moins de 4 livres	15c

Poulets

Plus de 5 livres	28c-34c
De 4 à 5 livres	24c-26c
De 3 à 4 livres	23c
Moins de 3 livres	22c

Le prix des pommes de terre

Lundi, le 21 mars 1960, sur le marché de Montréal, les prix du gros au détail, pour les pommes de terre étaient les suivants:

Québec, 75 lb, No 1: \$2.65-2.75

Nouveau-Brunswick:

75 lb	\$3.00
50 lb	\$2.00-2.10
10 lb	\$0.43-0.45

Ile du Prince-Edouard:

75 lb	\$3.20-3.25
50 lb	\$2.25-2.35
10 lb	\$0.50-0.53

Prix du beurre, du fromage et du lait en poudre

Lundi, le 21 mars 1960, sur le marché de Montréal, le prix du beurre s'établissait à 64 cents admissible et 64 cents, non admissible pour le beurre frais pasteurisé, Canada, première catégorie.

Le fromage blanc du Québec se vendait 31c., coloré 31½c., prix de remise, non paraffiné, F.O.B. Montréal, celui de l'Ontario, blanc 32c., coloré 32c., centre de classification.

Le lait en poudre pulvérisé no 1 se vendait en sacs, 8c. à 12c. cylindres 8½c. à 10½c.

Lait en poudre consommation animale 7c. à 8c.

Poudre de lait de beurre: 7c. à 8c.

Poudre de petit lait: 4½c. à 5c.

PRODUITS AVICOLES

Le marché des oeufs s'est raffermi la semaine dernière et a continué d'être à la hausse au cours de la présente semaine à la suite d'une bonne demande. Les expéditions de l'Ontario et des coins environnants furent de faible volume, mais plusieurs charges d'oeufs de l'Ouest furent acceptées et de ce fait les arrivages ont été suffisants.

Les approvisionnements de poulets à griller furent adéquats et les prix légèrement plus coulants bien que la demande fut stable. Les poulets lourds se sont bien vendus à des prix inchangés et les approvisionnements étaient suffisants. Les poules de toutes catégories se sont vendues à des prix plus fermes alors que les arrivages ont diminué. Les grosses poules étaient encore rares. La vente des dindons à griller fut stable.

Dindons

Jeunes femelles	
Moins de 18 livres	33c-34c
Canards	30c-32c

OEUFs

Prix sur place à Montréal
Oeufs triés

(caisses gratuites)

Extra-Gros	47½c
A-Gros	47c
A-Moyens	46c
Petits	42c
B	37c
C	24c

Oeufs non classés

(caisses retournées)

Extra-Gros	40c-41c
A-Gros	39c-41c
A-Moyens	38c-40c
A-Petits	34c-36c
B	29c-31c
C	16c-18c

Prix de gros aux détaillants
à Montréal (cartons d'une douz.)

Extra-Gros	50c-53c
A-Gros	49c-52c
A-Moyens	48c-51c
A-Petits	44c-47c
B	40c-42c
C	28c-30c

Prix de détail
aux consommateurs
(cartons de douzaines)

Extra-Gros	54c-60c
A-Gros	53c-59c
A-Moyens	52c-57c
A-Petits	48c-53c
B	44c-49c
C	32c-36c

VOLAILLES EN BOITES

Semaine finissant

LUNDI, LE 21 MARS

POULETS ABATTUS

(Au-dessus de 6 livres)

Spécial	42c-43c
A	42c-43c
B	36c-38c
C	23c-24c

(De 5 à 6 livres)

Spécial	39c-40c
A	39c-40c
A	35c-36c
C	21c-22c

(De 4 à 5 livres)

Spécial	32c-34c
A	32c-34c
B	25c-26c
C	16c

(Au-dessous de 4 livres)

Spécial	32c-34c
A	32c-34c
B	25c-26c
C	16c

POULES ABATTUES

(Au-dessus de 5 livres)

Spécial	34c-35c
A	34c-35c
B	30c-31c
C	21c

(De 4 à 5 livres)

Spécial	26c-27c
A	26c-27c
B	22c-23c
C	14c

(Moins de 4 livres)

Spécial	16c
A	16c
B	12c
C	6c
Canard catégorie "A"	40c



Shaver Starcross 288

La poulette SHAVER STARCROSS 288 est une CHAMPIONNE. Elle a fait ses preuves non seulement au Canada mais également aux États-Unis.

Examinez bien les résultats officiels suivants pour quelques concours tenus en 1959:

Shaver Starcross	Moyenne des concours
1ère à Ottawa	\$2.42
1ère en Alberta	2.32
3ème en Colombie-Canadienne	2.40
1er quart au Missouri	2.79
1ère en Californie	4.17
	3.62

Les SHAVER STARCROSS 288 se comportent merveilleusement bien partout.

Nous produisons aussi des Leghorn, Light Sussex, P.R.B., Hybrides, etc., provenant des meilleures lignées connues.

Demandez nos circulaires et liste de prix

COUVOIR DE PONT-VIAU

25 boul. des Laurentides
Pont-Viau, Montréal 40, P.Q.

Tél.: MONTcalm 9-3656

Sous l'égide de l'UCC

Succès des cours agricoles d'hiver de Yamachiche

Depuis plusieurs années déjà, les cours agricoles d'hiver de Yamachiche sont devenus un important événement annuel, tant pour les cultivateurs de la paroisse que pour ceux de quelques localités du bas du comté de Saint-Maurice. Organisés par l'agronome officiel du comté, M. Donald Lesage et son adjoint, M. Fernand Laurantaye, sous les auspices du syndicat paroissial de l'U.C.C., ces cours ont été donnés à la salle paroissiale les 7, 8 et 9 mars dernier. L'assistance moyenne de chacune de ces trois journées d'étude a été de 125 personnes, alors que la séance de clôture a attiré une assistance encore plus nombreuse.

Ces assises ont débuté par l'assemblée annuelle générale du syndicat paroissial de l'U.C.C. à laquelle on a procédé à l'élection des directeurs et de l'exécutif par l'exercice en cours, sous la présidence de M. Jules Montour, président diocésain. Le choix de l'assemblée fut le suivant: MM. Emile Villemure, président, Charles Milot, vice-président, Clovis Héroux, secrétaire-trésorier, Léo

Gauthier, vérificateur, Elphège Bellemar, Maurice Lambert, Rénald Lamy, Thomas Bellemar et Marcel Ferron, directeurs.

Le programme comportait l'étude de plusieurs problèmes d'actualité agricole, mais tous convergeaient vers l'organisation systématique de la production sur la ferme, l'administration de la ferme, les boisés de ferme, les cultures maraîchères, l'hygiène, l'élevage et l'alimentation des bestiaux. Les titulaires des cours étaient: l'agronome Nazaire Parent, assistant directeur du Service de la Grande-Culture à Québec, Percy Whissel, i.f., chef du Bureau des Renseignements Forestiers à Trois-Rivières, Pierre Chevalier, instructeur en Horticulture du même endroit, l'agronome P.A. Gélinas, représentant de la compagnie Shawinigan Water and Power, l'agronome Roger Gagnon, de la Coopérative Fédérée de Québec, R. Martineau, agent de recherches à la Station Expérimentale de l'Assomption, Roland Barrette, agronome-directeur du Service des Cours Populaires au Conseil de Coopération de la province, H.-P. Moreau, inspecteur des produits laitiers de la région, par Antonio Lavigne, de la Division de l'Industrie Laitière à Saint-Barthélemi, le Dr Philippe Demers, de Shawinigan Sud, et l'agronome Gérard Champoux, organisateur de l'U.C.C. pour la région.

Adressèrent la parole à la séance de clôture, MM. Jean-Charles Magnan, directeur du Service de l'Enseignement Agricole à

A St-Nazaire, le 31 mars

Assemblée des producteurs de framboises et fraises de Bagot

Le syndicat de l'UCC de St-Nazaire, présidé par M. St-Martin, organise une importante réunion d'étude pour tous les producteurs de framboises et de fraises du comté de Bagot, et en particulier de St-Liboire, St-Théodore et St-Nazaire. L'assemblée se tiendra à la salle paroissiale de St-Nazaire, le 31 mars au soir, à 8h.

Les principaux conférenciers seront MM. Hector Tessier, agronome du comté de Bagot, Bernard Cossette, agronome du comté de St-Hyacinthe et Gérard Giroux, instructeur horticole de St-Jean. Ils traiteront principalement des problèmes techniques de production et d'organisation des producteurs. M. Auguste Bouvier, directeur diocésain de la Fédération de l'U.C.C. de St-Hyacinthe, tirera les conclusions de cette soirée d'étude.

Les dames sont également invitées.

Dans Joliette

Plus de 350 cultivateurs aux cours de formation

Le Comité d'éducation de la Fédération de l'U.C.C. de Joliette a mis au point un programme de quatre cours destinés aux cultivateurs de la région de Joliette.

A cette fin, le territoire avait été divisé en quatre secteurs. Les cours se sont donnés durant le mois de février dans quatre paroisses centrales, en y réunissant les cultivateurs des paroisses voisines. Ce sont St-Roch dans

le comté de l'Assomption, St-Liguori dans le comté de Montcalm, St-Félix dans le comté de Joliette, et St-Viateur dans le comté de Berthier.

Le choix des participants avait été confié aux administrateurs des syndicats de l'U.C.C. Nous sommes heureux de féliciter et les personnes choisies et celles qui ont fait le choix. Partout nous avons trouvé un groupe intéressé et intéressant. Tous les participants ont pris une part active et ont manifesté un très grand intérêt.

La responsabilité des cours avait été confiée à M. Aristide Pelland, président de la Fédération, M.C. Brousseau, agronome et organisateur syndical, M.A. Bergman, représentant officiel de la Caisse d'Etablissement Rural de Joliette et à M. l'abbé J. M. Marsolais, aumônier de la Fédération de l'U.C.C. de Joliette.

Le programme comportait un

cours sur les responsabilités des laïcs devant la doctrine sociale de l'Eglise, les avantages de l'Union et de la coopération de la ferme, et comment organiser notre épargne.

Une fois de plus, la formule d'étude en équipe s'est montrée très efficace. Et les quelque cent cinquante cultivateurs qui ont pris part à ces études ont clairement manifesté leur satisfaction en demandant à la Fédération de continuer dans le même sens.

Nous remercions tous ceux qui de près ou de loin ont apporté leur franche collaboration tant pour l'organisation et la mise en marche de ces cours. On peut dire que ce fut un franc succès.

Même en 1960, nos cultivateurs savent se déplacer pour étudier en groupe. N'est-ce pas là une preuve évidente de leur besoin de leur désir de s'unir? (C. Brousseau, agronome, organisateur syndical.)

POMMIERS



greffés
et
cultivés
chez nous
sur
racines
rustiques
et
acclimatées
du Québec
hauteur
de 5
à 6 pieds

Variétés
d'été
d'automne
et
d'hiver

Toutes commandes
remplies avec le
plus grand
soin.

Demandez notre
catalogue gratuit

PEPINIERE

EDOUARD BOULAIS

St-Jean-Baptiste-de-Rouville
tél. Marieville LUCERNE 9-7338

Manufacturier de conserves
tomates et fèves de marque

LOTUS

LA SEMENCE SUPERIEURE EST LA MEILLEURE

NOUVEAUTE ROSIER "FEE ROSE"

Joli rosier polyantha nain facile à faire par semis. Fleurit 3 à 4 mois après le semis. Produit de belles petites fleurs rose pâle à rose pur, parfumées, simples, semidoubles et doubles. Excellent pour pots, boîtes à fleurs et bordures.

Prix: paquet de 25 graines \$0.50.

Pour un temps limité

PRIME GRATUITE
(belle valeur)

Voir coupon-prime dans
notre catalogue.

Catalogue GRATIS
sur demande.



LA SEMENCE SUPERIEURE INC.
410, Place Jacques-Cartier, Montréal, P.Q.

T.C.N.

Nom

Adresse

Ville

Comté

VOICI LA PREUVE QUE SHUR-GAIN REND CHAQUE VACHE PLUS PROFITABLE



CHAQUE VACHE DU TROUPEAU SHUR-GAIN EST NOURRIE SELON SA PRODUCTION

A la ferme expérimentale Shur-Gain, la production moyenne du troupeau laitier a augmenté de 1329 lb par tête et les frais de vétérinaire ont baissé de \$2.35 par tête, en trois ans.

"A la ferme expérimentale SHUR-GAIN, il y a environ 4 ans que nous avons acheté nos premières vaches Holstein. Rapidement, nous avons constitué un troupeau de Holstein ordinaires, de bonne qualité commerciale, mais pas des sujets d'exposition de haut prix.

Depuis lors, toutes nos vaches ont été fécondées artificiellement par la Central Ontario Cattle Breeders Association. Depuis 3 ans, nous n'avons pas acheté une seule femelle: toutes nos vaches de remplacement sont choisies parmi nos génisses.

Les chiffres qui suivent montrent ce qui peut être accompli avec de bons animaux ordinaires, une sélection judicieuse, une bonne administration et LES MOULEES SHUR-GAIN POUR VACHES LAITIÈRES."

	1957	1958	1959
Nombre moyen de vaches en lactation	46	58	46
Production moyenne de lait (en lb)	11,954	11,996	13,283
Teneur moyenne en gras de beurre (%)	3.68	3.72	3.71
Hausse moyenne de production du lait	1957-1959	1329 lb	

Vous aussi, vous pouvez augmenter considérablement votre production... et vos profits, en employant les moules SHUR-GAIN. De plus, elles sont fabriquées localement, de sorte que vous achetez des moules absolument fraîches, d'une qualité supérieure, et qui vous reviennent meilleur marché.

MOULEES

SHUR-GAIN

POUR VACHES LAITIÈRES

Les moules SHUR-GAIN sont éprouvées
et adaptées aux conditions canadiennes

VOTRE MEUNERIE LOCALE

SHUR-GAIN

Votre Centre d'Alimentation Equilibrée

sous licence CANADA PACKERS